

23
J

A. Lujano.

LE CAPITAL
LA SPÉCULATION ET LA FINANCE
AU XIX^e SIÈCLE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1892.

DU MÊME AUTEUR :

- Les États-Unis contemporains**, ou les institutions, les mœurs et les idées depuis la guerre de la sécession, avec une lettre de M. F. Le Play. 4^e édition. 2 vol. in-18. Plon et Nourrit. Prix..... 8 fr.
- Étude sur la loi Voconia**. Fragment pour servir à l'histoire des institutions juridiques au sixième siècle de Rome. In-8^o, 1867. Pédone-Lauriel.
- Les Institutions sociales et le droit civil à Sparte**. 2^e édition. In-8^o, 1880. Pédone-Lauriel. Prix..... 6 fr.
- Les Résultats du partage forcé des successions en Provence**, d'après une enquête privée faite sous les auspices de la société d'Économie sociale. 2^e édition. In-8^o, 1871. Pédone-Lauriel. (ÉPUISÉ.)
- Le Crédit populaire et les Banques en Italie du XV^e au XVIII^e siècle**. In-8^o, 1885. Larose et Forcel. Prix..... 2 fr.
- Les Faits économiques et le mouvement social en Italie**. In-8^o, 1889. Larose et Forcel. Prix..... 2 fr.
- Les Précurseurs de la Franc-Maçonnerie au XVI^e et au XVII^e siècle**. In-8^o, 1887. Victor Palmé. Prix..... 3 fr.
- Le Socialisme d'État et la Réforme sociale**. 2^e édition mise au courant des statistiques et des lois les plus récentes. 1 fort vol. in-8^o. Plon et Nourrit. Prix..... 7 fr. 50
- Les Devoirs des classes aisées dans la Démocratie**, conférence faite sous les auspices de la *Société industrielle d'Amiens*. In-8^o. Guillaumin. (ÉPUISÉ.)
- Monographie d'un métayer de l'ouest du Texas**, dans la collection des *Ouvriers des Deux-Mondes*, un fascicule in-8^o. Firmin-Didot. Prix..... 2 fr.

LE CAPITAL

LA SPÉCULATION ET LA FINANCE

AU XIX^E SIÈCLE

PAR

CLAUDIO JANNET

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—
1892

Tous droits réservés

SUPREMA CORTE DE JUSTICIA DE LA NACION

RIRI IOTFCA 007001

50

64c

INTRODUCTION

D'après les économistes, la richesse se forme peu à peu par l'occupation des territoires nouveaux, par le défrichement du sol, par l'invention scientifique, par l'épargne des producteurs, qui, au lieu de consommer tous les produits dont ils ont la disposition, en emploient une partie à constituer des capitaux et à accroître la puissance de l'industrie. Les riches d'aujourd'hui sont les fils ou les petits-fils des travailleurs d'hier, et c'est au nom même des droits du travail qu'on doit revendiquer la protection de la loi pour leur propriété.

A ce tableau les socialistes reprochent d'être une conception idéale et *a priori*. Dans le passé la richesse s'est constituée surtout par la conquête, par la spoliation violente ou par une législation de classes qui transportait à des privilégiés le produit des sueurs du peuple. Dans le présent, ajoutent-ils, les travailleurs continuent à être spoliés des fruits de leur travail dans des proportions plus grandes encore par les exploitations du capital, par les accaparements et les spéculations qui se produisent sur les marchés et les bourses, par les razzias que la Haute-Banque opère périodiquement aux dépens des petits et des moyens. Ces faits ne condamnent-ils pas l'état économique dans lequel de telles spoliations sont possibles, et

avec lui l'ordre juridique qui les laisse impunies, ou même les protège, au nom du respect des contrats ?

Voilà la thèse que développe entre autres Tolstoï dans son dernier ouvrage, *le Travail et l'Argent*. S'appuyant sur certains faits de l'histoire de son pays, il refait l'histoire générale de l'humanité en quelques pages passionnées et d'autant plus sincères qu'il ignore l'ensemble des faits économiques et voit toutes les choses sous un angle. Comme Rousseau, il conclut en maudissant la civilisation et ses arts ; comme lui, il croit que les hommes retrouveraient l'âge d'or en vivant exclusivement du travail des champs et en renonçant à l'usage des métaux précieux, source de tant de maux. A l'en croire, le collectivisme doit reconquérir ce paradis perdu.

Portée sur ce terrain, l'attaque socialiste est de nature à troubler bien des esprits ; car il y a un fonds de vérité dans ces allégations, quelque exagérées qu'elles soient et quelques conséquences abusives qu'on en déduise. Des doutes historiques sur la légitimité de la propriété foncière, telle qu'elle existe actuellement en Irlande, en Écosse, en Angleterre, se sont répandus même en dehors des cercles révolutionnaires et sont pour beaucoup dans l'agitation agraire de ces pays. En Allemagne, c'est au nom de la réparation des injustices historiques que les socialistes d'État de toute nuance, depuis les professeurs hégéliens jusqu'aux socialistes chrétiens, demandent à l'État de réajuster à nouveau les rapports économiques. A leur tour, les Agrariens, les Féodaux, visés en réalité par les socialistes comme les spoliateurs d'autrefois, s'unissent à eux pour déclamer contre *le capitalisme moderne*, expression vague et élastique par laquelle on comprend aussi

bien les grands industriels que les *hauts barons de la Finance*.

Quelque différente que soit la constitution de la société en France, des préoccupations analogues commencent à se répandre. A lui seul le Tolstoïsme n'aurait pas d'importance ; car il n'est qu'une maladie littéraire d'un petit nombre de délicats, blasés de civilisation et surmenés de science. Mais des faits réels ont touché l'opinion générale.

Depuis un demi-siècle les sociétés anonymes permettent de commettre aux dépens du public des exactions beaucoup plus considérables et beaucoup moins dangereuses pour leurs auteurs que celles qui dans le moyen âge primitif avaient fait qualifier certains barons d'*excoriatores rusticorum*. Les opérations de bourse sur les valeurs mobilières vont toujours en élargissant leur cercle et portent souvent, par le contrecoup des crises qu'elles provoquent, la perturbation dans le commerce, dans l'industrie, voire dans l'agriculture. Les spéculations gigantesques sur les marchandises de première nécessité, les grandes concentrations industrielles, les *Corners* et les *Trusts*, ne sont plus propres exclusivement à l'Amérique. Les catastrophes successives de l'*Union générale*, du *Panama*, du *Comptoir d'escompte*, de la *Société des métaux* ont frappé d'autant plus vivement les imaginations populaires qu'elles ont atteint plus d'intérêts.

Les livres de M. Drumont sont venus à leur heure ; leur succès est le résultat de l'état d'esprit des lecteurs plus encore que de la verve de l'auteur. Le mot de *juiverie* est sur toutes les lèvres, et la défaveur qu'il exprime vise beaucoup plus les choses, depuis la Bourse jusqu'aux grands magasins, que les hommes ; car les haines de

l'antisémitisme n'ont pas eu de prise, jusqu'à présent, sur le caractère facile et l'esprit léger des Français. Un penseur distingué nous écrivait, à propos d'un livre où nous parlions de *l'ordre économique naturel* : « un système, qui a permis à Rothschild d'être ce qu'il est dans la société européenne, n'est pas ce qu'il doit être. » De son côté, M. Winterer se demande si ce n'a pas été « une faute sociale que d'avoir permis au capital, à l'argent, de se donner le rôle prépondérant qu'il joue aujourd'hui, rôle qui ne lui est dû à aucun titre (1) ». Malheureusement, l'éminent écrivain ne définit pas ce qu'il entend par *capital*, par *argent*.

C'est au milieu de ces idées flottantes que nous voudrions essayer de porter un peu d'ordre et de lumière. Aussi bien, le développement des opérations de Bourse, le rôle joué dans l'équilibre général des affaires par les capitaux mobiles, les marchés à terme sur les marchandises, avec toutes les combinaisons qu'ils comportent, les concentrations de forces industrielles, sont des faits relativement récents et en relation avec un état nouveau du monde. Ils soulèvent de redoutables questions au point de vue moral et économique.

Un économiste appartenant à l'école libérale, feu André Cochut, l'indiquait il y a quelques années en ces termes :

L'émiettement de toutes les richesses en titres négociables et la transmission incessante des valeurs ainsi mobilisées est l'innovation caractéristique des temps modernes. Cette tendance a suscité un commerce déjà prépondérant, universalisé parce que la marchandise sur laquelle il opère, le capital, résumant toutes les autres marchandises, est le grand ressort de l'activité humaine. Ce commerce légitime et

(1) *Le Socialisme international, coup d'œil sur le mouvement socialiste de 1885 à 1890* (Paris, Lecoffre, 1890), p. 296.

nécessaire en principe, mais mystérieux par bien des côtés, ouvre carrière à des aléas suspects, à des manœuvres frauduleuses. Ce trafic des capitaux, qui rend tant de services, en même temps qu'il autorise tant d'abus, n'a été étudié de près en aucun pays. En France, comme ailleurs sans doute, il s'est constitué un peu au hasard par des usages qui ont acquis force de règlements. Le jour est venu de faire la lumière dans ce grand mouvement. Le régulariser, — le moraliser, s'il est possible, — est devenu pour notre temps un acte de prudence politique, une nécessité sociale (1).

Nous n'apportons pas une panacée à ce mal moderne. Nous ne nous flattons pas non plus d'avoir résolu toutes les difficultés que soulèvent des questions si complexes. Notre seule ambition est d'avoir frayé la voie et préparé la tâche nouvelle qui incombe aux moralistes par un exposé méthodique de cet ordre de faits. A défaut d'autres conditions pour traiter ces sujets délicats, nous sommes au moins étrangers à toute rancune comme à toute espérance à l'endroit de la finance et de la spéculation, et nous avons une indépendance absolue vis-à-vis des personnes. *Nec beneficio nec injuria cogniti... sine amore quisquam et sine odio dicendus est*, pouvons-nous dire.

Pour prévenir tout malentendu, nous prions les personnes qui liront cet ouvrage de ne pas s'étonner si elles ne trouvent pas constamment rapproché des considérations, qui justifient la formation de la richesse, l'exposé des devoirs qui lui incombent. Nous avons développé ce point de vue aussi complètement que possible dans un ouvrage précédant : *le Socialisme d'État et la réforme sociale*. Nous demanderons souvent au lecteur de s'y reporter.

La question sociale n'est pas seulement une question économique. Elle est avant tout une question morale ; mais, dans les problèmes pratiques qu'elle soulève, il y a un côté

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} décembre 1883.

économique qu'on ne peut méconnaître sous peine de rester dans le vague ou de donner dans la chimère. C'est ce côté économique que nous avons voulu étudier plus spécialement dans ce volume-ci.

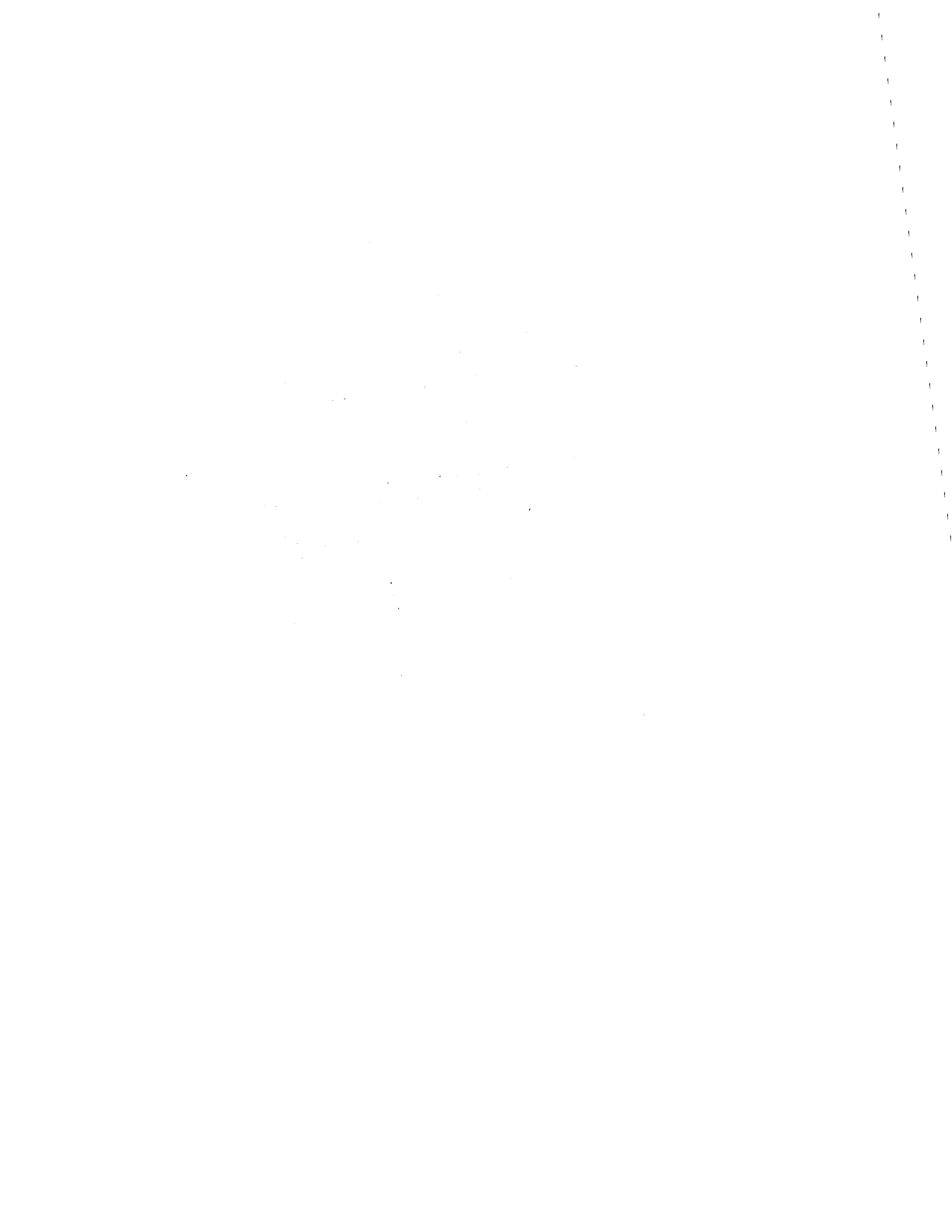
Paris, 25 mars 1892.

OBSERVATION

SUR LES RENVOIS INTERCALÉS DANS LE TEXTE

Les questions qui font l'objet des treize chapitres de ce volume étant très complexes, l'auteur a dû revenir à plusieurs reprises sur quelques-unes d'entre elles. Il a paru utile d'indiquer au lecteur, par des renvois intercalés dans le texte entre des parenthèses, les divers passages dans lesquels le même sujet a été traité sous des aspects différents et qu'il peut être nécessaire de rapprocher.

Les chiffres romains indiquent le chapitre, et les chiffres arabes le paragraphe. Quand le chiffre arabe, précédé du signe §, est seul indiqué, ce § se trouve dans le même chapitre.



LE CAPITAL, LA SPÉCULATION

ET LA FINANCE AU XIX^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

DE LA FORMATION DES CLASSES RICHES ET DES PRÉTENDUES INJUSTICES HISTORIQUES

I. La loi économique de l'inégalité des richesses et son caractère naturel. — II. Comment l'inégalité des richesses n'empêche pas le nombre des hommes de s'accroître et n'empire point la condition des prolétaires. — III. De la richesse qui est bienfaisante et de celle qui nuit à autrui. — IV. Des faits de conquête et du mélange des races. — V. De l'abus de la législation au profit d'une classe. — VI. De l'augmentation de la richesse générale en ce siècle. — VII. De l'amélioration de la condition des classes populaires et de l'ascension continue des couches inférieures de la démocratie en France et en Angleterre. — VIII. Les anciennes et les nouvelles classes moyennes. — IX. De la proportion entre les possédants et les non-possédants en France et en Belgique. — X : en Prusse et en Saxe. — XI. Pourquoi il y a tant de grandes fortunes aux États-Unis. — XII. Des formes de la capitalisation. — XIII. De l'épargne des domestiques et des professions libérales.

I. — L'inégalité des conditions est une loi de l'humanité. Non seulement elle correspond à l'inégalité des résultats de l'activité des hommes durant cette vie, mais encore elle est nécessaire au développement de la civilisation. Pour que les sciences et les arts soient cultivés, pour que les grandes entreprises exigeant chez leurs directeurs une application exclusive de l'esprit puissent se former, il faut qu'il y ait dans la société des classes dont les membres soient affranchis de

la nécessité du travail manuel. L'État en libère ses fonctionnaires et employés ; mais les fonctions économiques exigeant la même liberté d'esprit sont si nombreuses que la jouissance d'une richesse acquise soit par un travail antérieur, soit par l'hérédité, est le moyen le meilleur d'en assurer l'accomplissement. Au fur et à mesure de l'accroissement des populations et de la complication des rapports sociaux, des classes riches se forment naturellement et nécessairement. Les tribus de chasseurs et de nomades peuvent ne connaître d'autre inégalité que celle des forces physiques ; mais, dès que l'humanité s'élève, l'inégalité sociale s'accuse ; et, comme Le Play l'a justement remarqué à l'encontre des théoriciens du socialisme, le progrès a toujours consisté à éliminer les institutions communautaires et les tutelles communales ou corporatives, qui dans les anciens régimes arrêtaient l'essor des individualités les mieux douées pour les ramener au niveau des autres familles de la même classe (1). L'inégalité est dans l'ordre social l'expression de la loi de différenciation des fonctions, en sorte que, selon une expression de saint Thomas d'Aquin, *nomen ordinis inæqualitatem importat* (2).

La démocratie, qui est la reconnaissance d'une égale capacité du droit pour tous les membres de la société et d'une participation de tous les citoyens au gouvernement de la chose commune, ne suppose nullement le nivellement des richesses. Le développement même de la population et la complication plus grande de rapports que comporte cette forme sociale amènent nécessairement plus de diversité dans les conditions. L'expérience, qui se déroule depuis un siècle soit en Europe soit en Amérique et en Australie, montre le plein épanouissement du principe démocratique coïncidant avec un grand développement de l'inégalité des richesses. En effet, une production abondante des biens économiques et

(1) *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens* (7^e édit., Mame, 1887), livre VI, chapitre XLVIII.

(2) *De rebus publicis et principis institutione*, lib. III, c. IX.

la multiplication des capitaux peuvent être obtenues seulement grâce à l'effort énergique d'un grand nombre d'hommes jusqu'au dernier jour de leur existence pour conquérir cette condition plus heureuse décrite par Cicéron en ces deux mots *otium cum dignitate*, ou tout au moins pour l'assurer à leurs descendants. Voilà pourquoi mieux la législation civile garantit la propriété individuelle et sa transmission héréditaire, plus le total des richesses s'accroît. Toute limitation posée à l'accumulation de la richesse individuelle, — si d'ailleurs la justice est observée, — ne pourrait que diminuer la somme des efforts utiles dont la société bénéficie (§ 3).

II. — La richesse d'un nombre relativement petit d'individus chez les peuples modernes n'empire nullement la condition des autres membres de la société, des prolétaires, pour trancher le mot. Non seulement ceux-ci n'en sont pas plus pauvres ; mais ils sont à même de tirer un parti plus avantageux de leurs bras et de leurs aptitudes personnelles. C'est toujours dans les foyers de la richesse que les salaires sont les plus élevés.

Toutefois, la répartition inégale de la richesse n'est-elle pas un obstacle au développement de la population, ou, en d'autres termes, un plus grand nombre d'hommes ne pourraient-ils pas vivre sur une somme donnée de produits, si les biens étaient partagés également ? Les socialistes le prétendent et c'est un préjugé très répandu (1). La meilleure réfutation de cette allégation est assurément l'accroissement des populations appartenant au groupe de la civilisation occidentale depuis un siècle, où précisément toutes les barrières à l'essor des individualités ont été abaissées, et la comparaison de ce rapide accroissement à la lenteur de l'augmentation du nombre des hommes dans les âges précédents. Mais la question est assez importante pour qu'il vaille aussi la peine de la résoudre par l'analyse économique.

(1) V. les littérateurs cités par M. de Laveleye, qui s'approprie leurs idées dans *les Principes d'économie politique* (Hachette, 1882), p. 265. — Cpr. l'ouvrage du même auteur *Luxury* (London, 1890, Sivan and Sonnenschein).

Les consommations plus abondantes des riches ne diminuent la part proportionnelle des pauvres dans la répartition du produit général que dans la mesure où ils dénaturent personnellement plus de produits, absorbent plus de nourriture et de boissons, consomment plus de vêtements, entretiennent des chiens ou des chevaux de luxe. Or, cette puissance de consommation personnelle au delà de la moyenne est limitée assez étroitement par la nature même. Le cas le plus saillant qu'on en puisse citer est celui des Landlords, qui transforment des terres labourables en parcs de chasse. La question est discutée avec beaucoup d'aigreur en Angleterre et en Écosse, où, au fur et à mesure que l'agriculture rend moins, l'opération s'est faite dans de grandes proportions. Les radicaux et le brillant économiste catholique M. Devas s'entendent pour réclamer des lois qui empêcheraient les propriétaires d'abuser ainsi de la terre. Mais ces consommations personnelles des classes riches sont peu de chose eu égard à la somme de la consommation nationale ; car, dans notre temps, les riches sont peu nombreux proportionnellement à la masse de la nation, et, en fait de superflu, le tabac et l'alcool, ces grandes consommations populaires, ont une bien autre importance. Ce sont là les consommations qu'avec les destructions publiques de la guerre et de la paix armée on peut justement rendre responsables de la diminution de la *population possible* chez les nations modernes.

Le luxe qui consiste en services, en domestiques, en objets manufacturés, soieries, meubles, etc., ne nuit point en soi à la population ; car l'équivalent des dépenses du riche consommateur se retrouve dans les gages des domestiques, dans les salaires des ouvriers, dans les profits des manufacturiers.

Le luxe des temps anciens consistait surtout à entretenir une suite nombreuse. Au quinzième siècle, il fallut l'énergie des Tudors pour mettre une barrière aux *great retinues* des seigneurs anglais, et la noblesse française garda jusqu'à Louis XIII les mêmes habitudes. Ce luxe-là était éminemment communautaire, — nous ne disons pas communiste, —

car il faisait vivre un grand nombre d'hommes sur le même patrimoine et au même foyer, selon une échelle hiérarchique. Encore aujourd'hui, les apologistes des parcs à daims de l'Écosse soutiennent que le personnel de gardes, de piqueurs et de serviteurs qu'entraînent les grandes chasses, équivaut, comme nombre, aux familles de laboureurs que la culture de l'avoine ferait vivre misérablement dans les Highlands.

Le luxe moderne, au contraire, qui est tout en objets manufacturés, fait vivre, par ses achats, des artisans, des ouvriers, des entrepreneurs. Les conditions de vie matérielle et morale des classes laborieuses en ont été changées, leur lieu d'habitation aussi : tandis que jadis les populations se développaient peu à peu là où les subsistances étaient abondantes, aujourd'hui, elles s'accumulent rapidement là où les occasions de travail se présentent, près des champs de houille, dans les ports de mer, dans les grandes cités industrielles et les capitales. Mais quant au nombre d'hommes que ce luxe bourgeois nourrit, il est plus grand que celui qui vivait du luxe féodal, d'autant plus que les domestiques, écuyers, clercs et familiers de toute sorte des châteaux du moyen âge, étaient, par la force des choses, voués généralement au célibat.

Cependant, dira un économiste rigoriste, si tous les bras et tous les capitaux s'employaient uniquement à produire des subsistances peu coûteuses, un plus grand nombre de convives pourrait s'asseoir au banquet de la vie, n'y servît-on que le brouet noir de Sparte. Si cet argument était juste, on devrait le pousser jusqu'au bout, substituer à la production de la viande la culture des céréales, et parmi celles-ci préférer le seigle au froment, la pomme de terre et le maïs au blé, ce qui, de réforme en réforme, nous ramènerait au régime des races inférieures. Heureusement l'objection ne contient qu'une petite parcelle de vérité. La majeure partie de ce superflu, qui nous est devenu si nécessaire, tabac, sucre, alcool, soie, est obtenu du sol, sans nuire à la production des aliments essentiels. C'est le résultat d'une meilleure utilisation des forces de la nature, due elle-même à un plus grand emploi

des capitaux et à une meilleure combinaison des forces humaines. La suppression des jachères et la culture intensive ont partout marché de pair avec l'introduction de ces produits de luxe. Il est parfaitement vrai que la formation de nouveaux capitaux est la condition *sine qua non* du développement de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

L'économie politique a fait justice d'un autre préjugé aussi répandu que celui contre lequel nous nous élevons et qui voyait dans le luxe la *source* de l'accroissement de la richesse générale. Il est l'effet, non la cause. Ceux qui épargnent sont plus utiles à la société que ceux qui consomment, ceux qui capitalisent que ceux qui dépensent. C'est bien certain ; mais dans les choses humaines les causes et les effets s'enchaînent et, en fait, le désir d'augmenter ses jouissances, la possibilité d'y arriver sont le grand stimulant à la constitution de nouveaux capitaux. Or, c'est là l'intérêt majeur d'une société en voie de progression ; l'augmentation de la population en dépend absolument (1).

(1) Il est toutefois deux cas dans lesquels la consommation des produits de luxe diminue les moyens d'existence des classes inférieures : — 1° quand les riches dépensent tous leurs revenus sans constituer de nouveaux capitaux par l'épargne ; car il ne suffit pas que des produits soient demandés sur le marché pour que des manufactures s'élèvent et que les ouvriers travaillent ; il faut que les entrepreneurs trouvent des capitaux abondants et à bon marché, sinon l'industrie ne se développe pas. C'est le cas des nations pauvres où le luxe des riches contraste avec la misère et l'inertie générales ; — 2° lorsque les produits de luxe consommés viennent de l'étranger ou que les propriétaires dépensent au loin les produits du sol, le pays est peu à peu épuisé. Le goût des Romains pour les épices, la soie et les pierres précieuses de l'Inde, contribua beaucoup à ruiner l'Empire. Au siècle dernier et au commencement de celui-ci les nobles russes et polonais, qui possédaient presque tout le territoire, offraient des débouchés aux manufactures de la France et de l'Angleterre ; mais c'était aux dépens des habitants de leurs terres, dont ils retiraient des fermages et qu'ils laissaient privés d'emplois industriels. La fameuse maxime des économistes : les produits s'échangent contre des produits ; ou encore : un peuple ne peut pas acheter plus qu'il ne vend, n'est pas d'une application universelle ; il est des conditions sociales dans lesquelles une partie des produits achetés à l'étranger est soldée avec des épargnes et des capitaux. Un peuple, comme un individu, peut *manger son capital*. Dans ces cas-là, la protection douanière est un moyen de faire naître les industries de luxe dans le pays et de permettre au moins aux ouvriers et entrepreneurs nationaux de vivre de ce qu'il plaît aux riches de gaspiller. Henri IV l'avait admirablement compris. Sully raconte en termes charmants comment ce grand prince rompit avec la vieille pratique des lois somptuaires, qui n'avaient jamais servi à rien, pour élever dans le pays les premières manufactures de soieries et de draps d'or. (*Economies royales* (édit. Petitot, t. IV), pp. 261 et suiv.)

Il faut donc reconnaître, dans ce désir d'augmenter ses jouissances, qui est commun à tous les hommes et que les moralistes appellent le goût du luxe, un des plus grands moteurs du progrès. Bien des objets de consommation populaire ont commencé par être des objets de luxe et ne sont entrés peu à peu dans la consommation générale que parce que le haut prix payé d'abord par les riches a stimulé leur production. Ainsi en a-t-il été, au xiv^e siècle, du linge de lin, de chanvre et de coton, alors que les masses se vêtissaient uniquement de lainages et de peaux de bêtes, grande cause des maladies de la peau. C'est parce qu'à la fin du xv^e siècle les classes éclairées recherchaient à grand prix les copies des manuscrits qu'on tenta de les multiplier au moyen de la xylographie et des caractères mobiles; de là est sorti cet art de l'imprimerie qui semble avoir atteint aux dernières limites du bon marché. C'est parce que les riches voulaient, il y a quatre-vingts ans, du sucre à tout prix que la culture de la betterave s'est implantée en Europe après de longs et coûteux tâtonnements et qu'aujourd'hui elle fournit au peuple un aliment aussi sain que peu coûteux.

Combien l'Église, sans avoir besoin de ces analyses économiques, a été sage en ces matières! Elle n'a jamais condamné la richesse ni l'inégalité des fortunes et du genre de vie qui en découle, mais seulement le luxe purement personnel, l'intempérance et l'ostentation. Elle a prêché la sobriété et la mortification (1). En imposant à tous les jeunes, les abstinences, elle répondait, indépendamment de son but spirituel, à une convenance économique, tellement qu'en Angleterre et en Allemagne, longtemps après la Réforme, des ordonnances de police ont essayé de les conserver. En laissant au riche un pouvoir discrétionnaire de disposition, qui est de l'essence de la propriété, elle veut qu'il fasse de ses biens un usage tel qu'il tourne au bien

(1) Sur le caractère essentiellement relatif du luxe et la convenance pour chacun de vivre selon son état dans la société, V. saint Thomas, *Summa theol.*, 2^e 2^{ae}, *quæstio* LXXXIII, art. 6, *quæstio* CXIX, art. 1, 2, 3, et *quæstio* CLXXXVIII, art. 7.

commun. Enfin la charité est un devoir si rigoureux et la piété est tellement excitée à se porter vers les œuvres de bienfaisance que la subsistance de tous ceux qui ne peuvent se soutenir par leur travail est assurée dans une société inspirée par l'esprit du catholicisme. Il n'y a pas un siècle que les Philosophes et les hommes d'État reprochaient aux grandes fondations charitables de rendre trop douce la condition des prolétaires et de ne pas leur donner assez d'intérêt à travailler. On voudrait bien les retrouver aujourd'hui pour parer aux nécessités du *résidu social* qui se forme dans nos sociétés industrielles (1).

L'augmentation des consommations dans les classes populaires se produit trop souvent sous la forme grossière de l'intempérance, de l'alcoolisme, et elle est le grand obstacle à la formation de la première épargne qui assurerait la constitution du foyer. Mais dans les classes élevées, sous l'influence des courants démocratiques, le luxe n'est pas actuellement un obstacle réel à la constitution suffisante de nouveaux capitaux ; car pour une famille ancienne qui se ruine, dix familles nouvelles s'élèvent par l'épargne et prennent sa place. A ce degré de l'échelle sociale, le grand danger du luxe est bien moins celui d'une *nuisance* économique que d'une déviation morale. Il développe en effet l'orgueil, alourdit l'âme et étouffe chez ceux qui s'y livrent l'esprit de charité. Voilà pourquoi, dans les grandes villes modernes, les pauvres sont parfois si incomplètement secourus.

III. — Nous supposons dans ce qui vient d'être dit que la richesse des classes aisées et supérieures a été acquise conformément à la justice, c'est-à-dire en respectant le droit des autres hommes à acquérir eux-mêmes des biens semblables, ce qui est l'essence de la liberté civile, et en s'abstenant de porter la main sur les biens qu'ils ont effectivement acquis.

(1) Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre XXIV, chapitre 29. On se rendra compte du revirement qui s'est opéré sous ce rapport dans la science en lisant le beau livre de M. Hubert Valleroux : *la Charité avant et depuis 1789 dans les campagnes de France* (Paris, 1890, Guillaumin), et l'article *Fondations*, du même auteur, dans le *Nouveau dictionnaire d'économie politique*.

Le travail personnel sous toutes ses formes, l'emploi dans l'agriculture, les arts mécaniques, le commerce, du capital, qui n'est pas autre chose que du travail accumulé et perpétué en son effet utile, le défrichement du sol et la plus-value qui lui est donnée, la constitution des grandes entreprises manufacturières et commerciales, l'invention scientifique et ses applications industrielles, les spéculations du commerce, les profits retirés des services rendus aux personnes et de l'exercice des professions dites libérales, voilà les sources d'une richesse aussi bienfaisante pour la communauté qu'avantageuse à ceux qui en jouissent.

La douloureuse expérience de ce siècle a assurément fait justice de la conception des Physiocrates et de Condorcet, à savoir que par cela *seul* que les hommes seraient libres et affranchis d'entraves dans l'exercice de leur activité économique, ils deviendraient meilleurs et que la société jouirait de la paix ; mais il n'en reste pas moins prouvé par l'observation des faits que tout accroissement de la richesse d'un particulier par des moyens légitimes concourt au bien commun et tend en soi à améliorer la condition des autres hommes. C'est d'ailleurs l'exercice du droit, qui naît dans l'individu et que la société a pour mission de protéger. Aussi est-ce avec raison qu'un théologien, examinant récemment la question de savoir si, sous prétexte d'harmonie et d'équilibre social, l'État avait le droit de limiter la richesse des particuliers, lorsqu'elle est légitimement acquise, répond énergiquement que non (1). C'est là que commence le socialisme d'État.

Quant à la richesse qui provient de la spoliation par la conquête ou par l'abus de la législation en faveur d'une classe particulière, de la fraude et du dol sous leurs diverses formes, elle est évidemment malfaisante.

La question débattue en ce livre est précisément de savoir quelle est l'importance relative dans l'état actuel des sociétés des richesses légitimement acquises et des richesses mal-

(1) P. Marin de Boysleve S. J., *la Question ouvrière*, p. 30 (Haton, 1891).

honnêtes. Cela nous amènera à discuter ce qui est légitime ou non dans certains phénomènes économiques contemporains, particulièrement dans les spéculations qui se produisent sur les marchés et sur les bourses.

IV. — Nous serons très bref sur les injustices du passé; car elles n'ont, dans la plupart des pays d'Europe, aucune importance pratique réelle. Sans doute, dans les sociétés primitives, où la guerre régnait en permanence, les hommes énergiques aimaient mieux conquérir que travailler, et la race dominante se constituait un domaine éminent sur les possessions des classes laborieuses exigeant d'elles des redevances et des corvées. Un poète crétois a exprimé avec naïveté l'état d'esprit des conquérants des âges barbares :

Ma grande richesse est ma lance; mon glaive et mon fort bouclier sont mes fidèles gardiens; avec mes armes je laboure, avec mes armes je moissonne; avec elles j'exprime le doux jus du vin; ce sont elles qui me donnent le droit d'être seigneur de mes serfs. Ceux qui n'osent porter ni la lance, ni le glaive, ni le fidèle bouclier tombent à mes pieds, me vénérent comme leur maître et m'adorent comme le Grand Roi (1).

C'était là le droit des gens païen, et Aristote classe parmi les modes naturels d'acquisition la chasse aux bêtes sauvages et aux hommes que la nature a faits pour servir (2). Il est dommage que les apologistes de la traite musulmane en Afrique ne lisent pas le grand stagyrite. Ils pourraient invoquer son autorité.

Les Romains ne furent pas des conquérants moins durs.

(1) Hybrias, dans *Athénée*, XV, 50, schol. XXIV. La Rigmal Saga indique aussi très nettement comment des conquêtes successives avaient formé les trois classes de la société scandinave. Le code de la société brahmanique connu sous le nom de *lois de Manou* a pour objet de donner la sanction de la religion à toutes les oppressions des descendants des vaincus par les conquérants.

(2) *Politique*, liv. I, chap. III, § 8. « La guerre est un moyen naturel d'acquiescer, puisqu'elle comprend cette chasse que l'on doit donner aux bêtes fauves et aux hommes qui, nés pour obéir, refusent de se soumettre ». V. aussi *ibid.*, § 2. D'après Thucydide (liv. I, chap. v), le brigandage (*λῆστεία*) n'était pas chose déshonorante dans les premiers temps de la Grèce.

Non seulement ils épuisèrent les nations soumises de tributs et de corvées pour nourrir dans l'oisiveté le peuple-roi; mais encore, au temps de la République, toute la vie économique, soit dans la ville, soit dans les provinces, fut dominée par de grandes sociétés de Publicains, qui achetaient le Sénat et le Forum pour pouvoir impunément se livrer à toutes les exactions et à tous les monopoles (1).

Depuis que le Christianisme a eu pris définitivement l'empire de la société, ces violences et ces exploitations de l'homme par l'homme ont été singulièrement adoucies; le droit de conquête ne s'est plus appliqué qu'à la souveraineté politique: il a respecté les biens des particuliers. Les derniers progrès du droit des gens ont fait disparaître la mise au pillage des villes prises d'assaut et assuré le respect des propriétés privées sur mer. L'invasion des Hongrois à l'est, celle des Normands à l'occident, au dixième siècle, marquent la fin des migrations des peuples et des expropriations en masse des vaincus. La possession des fiefs resta seule, pendant le moyen âge, soumise à des causes de révocation pour félonie ou refus de service; mais les dépossessions des seigneurs normands, au quinzième siècle, suivant que la France ou l'Angleterre triomphait, sont les dernières applications du droit féodal, de quelque importance, qui se soient produites chez nous. A partir de cette époque, la propriété des fiefs acquit une stabilité égale à celle des autres genres de propriété, en sorte qu'elle leur était complètement assimilée en fait. Augustin Thierry, sous la Restauration, mettait son talent au service des pires inventions de l'esprit de parti, en prétendant que les ouvriers et les paysans d'aujourd'hui sont les descendants

(1) Voy. le livre de M. A. Deloume : *les Manieurs d'argent à Rome* (Thorin, 1890, 1 vol. in-8). Le savant secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse établit que ces puissantes sociétés, qui affermaient les impôts, le domaine et les grands travaux publics, étaient organisées sous la forme de commandite par actions. Il fait judicieusement remarquer que leur puissance devint d'autant plus écrasante qu'elles jouissaient d'une situation absolument privilégiée. La liberté d'association et le droit de constituer des sociétés de capitaux survivant à la personne des associés n'existaient pas dans le droit romain. Les particuliers, qui n'exerçaient pas eux-mêmes l'agriculture ou le commerce, n'avaient d'autre emploi pour leurs capitaux que l'usure privée ou l'achat de parts dans les sociétés des Publicains.

des serfs du moyen âge, tandis que les classes supérieures représenteraient les conquérants!

Depuis le dixième siècle, en France, en Angleterre et en Allemagne, le fond de la noblesse, à l'exception d'un très petit nombre de familles historiques, a été complètement renouvelé au moins trois fois. Par quels procédés cette transformation se réalisait, on peut en avoir une idée dans le travail si curieux du baron de Verneilh sur *l'Avènement des nouvelles couches sociales sous l'ancien régime* (1).

La bourgeoisie se renouvelle encore plus rapidement. La principale cause en est dans le mélange des sangs, qui s'opère incessamment, depuis que le christianisme a aboli les obstacles au mariage fondés sur les différences de naissance et établi au contraire des prohibitions pour cause de parenté. En remontant au 4^e degré, chaque individu vivant aujourd'hui a 16 ascendants; au 5^e, 32; au 6^e, 64; au 10^e, 1.024; au 12^e, 4.096, ce qui nous reporte au seizième siècle! En comptant seulement trois générations par siècle pour les femmes comme pour les hommes (et l'on reste ainsi au-dessous de la vérité), il est d'une certitude mathématique que chacun de nous compte plus de seize millions d'aïeux vivant au douzième siècle. Une telle puissance de fusion des races annule tous les efforts en sens contraire résultant de la recherche de la parité de condition dans les alliances. Platon pouvait déjà dire :

Quant à ceux qui vantent leur noblesse et disent qu'un homme est de bonne maison parce qu'il peut compter sept aïeux riches, leur ignorance les empêche de fixer le genre humain tout entier. Chacun de nous a des milliers d'aïeux et d'ancêtres, parmi lesquels il se trouve souvent une infinité de riches et de pauvres, de rois et d'esclaves, de grecs et de barbares (2).

Le savant écrivain auquel nous empruntons cette démonstration peut affirmer, sans contradiction possible, que tous

(1) Brochure in-8, Bordeaux, Ferret, 1879.

(2) Théétète 173 A, édit. Estienne, p. 134 de l'édition Didot.

les Français descendent de Charlemagne (1)! La prescription est donc dans son essence de droit naturel, et c'est à bon droit que les moralistes estiment qu'une possession séculaire vaut titre (2); car au bout de ce temps le mélange des races, s'il n'est pas accompli, est bien avancé.

Un fait physiologique de grande conséquence travaille encore en ce sens. Les familles de condition supérieure se reproduisent moins que celles de condition plus modeste, et, si l'on tient compte exclusivement de la succession au nom par les fils, comme c'est le cas dans nos sociétés occidentales, elles disparaissent très rapidement (3). La pratique constante des représentants des familles supérieures d'épouser des héritières filles généralement de nouveaux enrichis, d'une part, la succession aux biens par les femmes, qui a prévalu en ce siècle dans toute l'Europe continentale, d'autre part, activent considérablement ce mélange des races et des fortunes (4).

L'instabilité des fortunes est devenue très grande par suite de la prépondérance de plus en plus grande dans la société moderne de ce qu'on peut appeler les mobiles économiques.

En France, chaque immeuble change de mains tous les dix-neuf ans en moyenne, savoir : tous les quarante-cinq ans par aliénation à titre onéreux, tous les trente-cinq ans par suc-

(1) *Etude sur le principe aristocratique*, par G. Le Hardy. Caen, 1872.

(2) V. *Opus theologicum morale*, par Ballerini et Palmieri, t. III. (Prat), t. (1) pp. 152, 160.

(3) V. sur ces questions une note de M. de Kerallain dans la traduction française des *Etudes sur l'ancien droit et la coutume primitive* de Sumner-Maine (Thorin, 1885), pp. 206-208, et *l'Histoire de la Science et des Savants depuis deux siècles*, par A. de Candolle (2^e édit. Genève-Bâle, 1885), pp. 154 et suiv.

(4) « J'ai vu en Bretagne, dit Bernardin de Saint-Pierre, des gentilshommes qui descendaient des plus anciennes maisons de la province et qui étaient obligés pour vivre d'aller en journée faucher les foins des paysans. » *Etudes de la nature*, t. III, p. 239.

L'Allemagne est le seul pays chrétien où la différence de naissance soit demeurée au point de vue civil un obstacle au mariage : et cependant, même dans ce pays, au xv^e siècle, on trouve parmi les paysans (*bauern*) des descendants de familles nobles. Des nobles tombés dans la pauvreté mariaient leurs filles à de riches paysans, dont les enfants plus tard se considéraient eux-mêmes comme demi-nobles. « En étudiant l'histoire des cadets de beaucoup de grandes familles, on les suit pendant deux ou trois générations; puis ils disparaissent, ils redescendent peu à peu au rôle de cultivateurs ou quelquefois sont absorbés par les classes ouvrières, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. » Blondel, *les Classes rurales en Allemagne au moyen âge*, dans la *Réforme sociale* du 1^{er} novembre 1891.

cession. Le mouvement de circulation était sans doute moins rapide dans l'ancien régime ; cependant il existait aussi en France, où la législation admettait le libre commerce de la terre. Les substitutions n'y ont jamais eu la même importance qu'en Angleterre et en Allemagne. Ce sont ces institutions artificielles qui rendent encore vivants aujourd'hui, de l'autre côté du détroit, le souvenir des spoliations résultant des guerres civiles ou de l'abus de la législation de classes, l'expropriation des crofters des Highlands après la défaite des Stuarts, en 1746, la conquête de Cromwell en Irlande, les usurpations des biens communaux et les *inclosures* du temps de la reine Élisabeth en Angleterre.

Warren Hastings a été le dernier des grands pillards historiques et l'indignation que le récit de ses exactions dans l'Inde souleva chez la nation anglaise indique bien le changement qui s'était opéré dans la conscience publique.

Grâce à Dieu, notre histoire ne présente aucun de ces crimes. Au contraire, sous la direction de la dynastie capétienne, les légistes ont constamment tendu à transformer en *propriété utile* les tenures des paysans, en réservant seulement aux seigneurs des droits plus honorifiques que lucratifs, en sorte que, avant 1789, une grande partie du sol arable appartenait aux cultivateurs sous les noms de bail à rente foncière, de censive, d'albergement et autres titres variant selon les localités seulement dans le détail. Au lieu de favoriser les propriétaires par des droits de douane sur les subsistances, comme en Angleterre depuis Charles I^{er}, la royauté cherchait, au milieu de toutes les erreurs de la réglementation, à faire prévaloir l'intérêt du consommateur. Loin d'être des spoliateurs, le clergé, la noblesse, la haute bourgeoisie ont été dépouillés de leurs biens par les confiscations révolutionnaires. Les pensions considérables attribuées, dans les derniers règnes, à la noblesse de cour étaient un des abus les plus saillants de l'ancien régime, et l'on comprend que l'opinion ait fini par en être vivement irritée ; mais, comparées à l'ensemble de la production nationale, ces pensions n'entraî-

naient qu'un prélèvement insignifiant. Les pots-de-vin modernes, perçus à l'abri de la responsabilité ministérielle sur les fournitures et les concessions administratives, sont beaucoup plus importants; seulement la comptabilité publique ne les relève pas. Ce n'est donc pas chez nous que le socialisme peut se présenter comme le vengeur des droits historiques violés.

V. — La même loi physiologique efface aussi tous les jours les effets des procédés législatifs par lesquels une classe particulière avait pu jadis s'attribuer des avantages pécuniaires sous forme d'exemption de taxes ou même des impôts perçus à son profit sur la masse des contribuables. }

Nous n'entendons pas flétrir indistinctement sous ce nom les privilèges dont le clergé et la noblesse ont joui durant longtemps sous l'ancien régime. M. Taine a montré que leurs privilèges correspondaient, dans l'organisation sociale qui s'était développée au moyen âge, à des fonctions remplies gratuitement et que leurs exemptions d'impôt n'étaient en réalité que la rémunération de services rendus.

Toutefois, au xvii^e et au xviii^e siècle, ces privilèges n'étaient plus justifiés, parce qu'une nouvelle organisation administrative rendait ces services au lieu et place des anciens ordres. La fiscalité royale les avait déjà restreints de telle sorte que dans les années qui ont précédé 1789 les privilèges de la noblesse proprement dite étaient peu lucratifs (1). Malheureusement cette même fiscalité, jointe à une grande ignorance des principes économiques, avait multiplié les offices de toute sorte (2), et, à défaut de traitement, elle y avait attaché des exemptions de la taille, des franchises pour le sel, qui faisaient que le poids principal des impôts retombait sur l'habitant de la campagne. Il y avait comme deux parties dans la

(1) V. Taine, *l'Ancien Régime*, pp. 82 à 92. Stourm, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, t. I, pp. 238 et suiv., t. II, pp. 476 et suiv.

(2) Ces offices étaient achetés par la bourgeoisie des villes ou des bourgs. Il y en avait de si infimes que leurs titulaires confinaient en réalité aux classes populaires, malgré les titres pompeux dont ils étaient revêtus.

nation, dont l'une, la population rurale, était d'autant plus grevée que l'autre, la population urbaine, l'était moins.

Ce que l'administration française faisait inconsciemment, à la même époque le gouvernement anglais le faisait systématiquement à l'égard de la malheureuse Irlande. Dès le milieu du xvii^e siècle, ce pays s'éveillait à la vie industrielle : les manufactures de laine, les verreries, la navigation se développaient spontanément. Défense fut faite aux Irlandais d'avoir des fabriques de laine ou des verreries, d'exporter du bétail vivant ou des peaux, de faire aucune navigation directe avec l'étranger ou les colonies anglaises. En même temps, le partage égal et forcé des successions était imposé aux papistes, les familles protestantes bénéficiant seules du droit d'aînesse et de la liberté testamentaire. Cette odieuse oppression, continuée jusque dans les premières années de ce siècle, a ruiné irremédiablement l'Irlande, et, comme la différence de religion, l'antagonisme national, l'absentéisme systématique des Landlords ont séparé profondément les deux races dans la vie privée, la prescription, ce grand remède des choses humaines, n'a pu effacer dans ce pays la trace de tant d'injustices (1).

La notion de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt est entrée si profondément dans la conscience publique de nos jours qu'on ne la viole plus ouvertement. Cependant, les socialistes d'État voudraient retourner les injustices du passé et se servir de l'impôt comme un moyen de changer la répartition des richesses. Avant eux, à Florence, la démagogie et la tyrannie, s'unissant sous le règne des premiers Médicis, avaient eu recours à ce procédé pour écraser leurs adversaires politiques. Aujourd'hui, on essaye de pallier cette spoliation par des sophismes économiques ; ainsi ont fait quelques cantons suisses en établissant l'impôt progressif (2). Mais cette expérience paraît devoir diminuer grave-

(1) V. *the Revival of manufactures in Ireland*, by M. F. Sullivan, dans *the American catholic quarterly Review*, octobre 1881.

(2) V. *les Solutions démocratiques de la question des impôts*, par Léon Say, t. I, chap. iv (Guillaumin, 1886).

ment la richesse générale dans les cantons qui l'ont tentée et l'on doit condamner les abus de pouvoir de quelque côté qu'ils viennent.

Nous aurons, en vertu de ce principe, à nous demander s'il n'y a pas des réformes importantes à faire en France pour dégrever les faibles, sans pour cela chercher à détruire les riches. L'Angleterre a donné depuis quinze ans les meilleurs modèles de cette politique financière (chap. XIII, § 8).

Les droits de douane protecteurs peuvent facilement être portés à un point qui assure des profits à des classes particulières de producteurs aux dépens de la masse de la nation. Dans certains cas, ils se justifient soit comme une taxe somptuaire, soit comme le moyen d'introduire une industrie nouvelle dans un pays neuf, soit encore comme un expédient pour maintenir la population et les capitaux dans un vieux pays éprouvé par ce que M. Ad. Coste appelle judicieusement les crises de travaux publics(1). Mais quand ces droits sont généralisés et poussés trop loin, ils deviennent une forme de l'exploitation de la masse de la nation par une classe de privilégiés. C'est le caractère qu'avaient les *corn laws* en Angleterre au siècle dernier et dans la première moitié du dix-neuvième. C'est celui qu'ont les tarifs douaniers que font voter aux États-Unis les grands manufacturiers, après avoir à force d'argent corrompu le suffrage universel. Déjà cet abus de la législation avait servi de thème à Henri George pour un de ses ouvrages les plus spécieux(2). L'excès a été poussé encore plus loin par le tarif Mac Kinley, édicté à la suite du grand effort d'argent fait par les *monopolistes* pour assurer, en 1889, l'élection de M. Harrison (chap. VIII, § 8). Là est l'origine d'un certain nombre de grandes fortunes américaines, qui ne se seraient jamais

(1) *Nouvel exposé d'économie politique et de physiologie sociale* (Guillaumin, 1889), pp. 237 et suiv., p. 351.

(2) V. son ouvrage *Free Trade and Protection* (New-York, 1885). Les vingt premiers chapitres sont irréfutables. L'exagération du protectionnisme fournit aux revendications socialistes un argument très plausible. Les ouvriers demandent à l'intervention de l'État dans l'organisation industrielle de les faire participer aux bénéfices que la législation douanière assure aux patrons.

constituées sous un régime de liberté économique et de moralité politique (§ 11).

En Allemagne, les *Kartelle*, constitués avec la faveur du gouvernement et l'abri des droits protecteurs, en sont arrivés à vendre bon marché à l'exportation, tandis qu'ils surélèvent les prix à l'intérieur (chap. VIII, § 6). Les statistiques que nous reproduirons plus loin en rendent saillants les résultats : l'enrichissement rapide des classes riches, l'appauvrissement relatif des classes pauvres (§ 10). Ce sont des exemples qu'il faut avoir toujours présents à l'esprit pour ne pas transformer un expédient en système.

VI. — Les abus anciens n'ont généralement pas laissé de traces appréciables, nous l'avons démontré, et quant aux abus modernes leur influence n'a pas été telle qu'elle ait empêché un accroissement des populations européennes proportionné à celui de leurs richesses.

Quoi qu'on puisse penser des procédés des statisticiens qui évaluent, par exemple, la fortune privée de la France à 180 ou 200 milliards de francs, celle de l'Angleterre à 218, celle de l'Allemagne à 158, celle de l'Europe entière à 1.000 milliards, celle des États-Unis à 350, la richesse est certainement beaucoup plus grande de notre temps qu'il y a cent et deux cents ans (1).

Dans cet énorme accroissement des valeurs inventoriées, il faut évidemment tenir compte de la hausse dans l'évaluation, qui correspond à la diminution du pouvoir d'acquisition des métaux précieux. Tous les prix ayant monté, — les produits comme les salaires (2), — naturellement les capitaux sont

(1) V. de Foville, *la France économique* (2^e édit., 1890), pp. 521 et suiv. L'éminent statisticien répond justement aux entrepreneurs de révolutions sociales qui trouveraient que 180 ou 200 milliards partagés entre 38 millions d'habitants feraient toujours 4 à 5.000 francs par tête, qu'on partage bien en nature de l'or, du blé, du vin, mais qu'on ne peut pas partager de la même manière des capitaux industriels, des fonds de commerce dont la valeur repose essentiellement d'une part sur leur aggrégation et de l'autre sur la confiance que l'on a dans la sécurité de la propriété. Le partage ou même seulement l'appropriation par la collectivité des grandes entreprises industrielles et commerciales, ainsi que des hôtels et des châteaux, ferait disparaître la plus grande partie de cette accumulation de richesse, que nous chiffrons par 180 ou 200 milliards pour la France.

(2) Néanmoins, la valeur de toutes les céréales et des vêtements communs

exprimés par des chiffres supérieurs : c'est une rectification que chacun comprend. Il n'y en a pas moins une augmentation réelle dans la quantité des capitaux. Quoique inégalement réparti, cet accroissement n'a nullement empiré la condition des classes qui doivent demander leur subsistance journalière au travail manuel. A être prolétaire, il vaut beaucoup mieux l'être dans une société riche et dense que dans un milieu pauvre et dépourvu. Les emplois du travail sont plus réguliers et les salaires plus élevés. L'état d'équilibre d'une population agricole assez nombreuse pour avoir la commodité des arts essentiels, tout en ayant assez de terre pour occuper tous ses membres, sans sacrifier les jouissances dues à l'abondance des productions spontanées du sol, cette heureuse condition n'est dans l'histoire qu'un point où il est impossible de s'arrêter : la grande loi providentielle des générations humaines le fait bien vite dépasser. C'est grâce à ses énormes accumulations de capitaux que la Grande-Bretagne peut, en 1890, nourrir 34 millions d'habitants tandis qu'elle en avait au plus 5 millions au commencement du dix-septième siècle. L'accroissement de la fortune des classes hautes et moyennes, loin d'avoir déprimé la condition du peuple, est au contraire la cause directe, la cause mécanique, allions-nous dire, de son amélioration : car ces capitaux recherchent le travail, le payent mieux et le rendent plus productif en s'associant avec lui moyennant un taux d'intérêt réduit. Ce sont là des notions élémentaires qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on parle de *capitalisme*, de *société capitalistique*.

Avant d'aborder l'examen des moyens par lesquels ces capitaux se sont accumulés aux mains des industriels, des propriétaires fonciers, des commerçants, des capitalistes proprement dits ou détenteurs de valeurs mobilières, nous voulons

abaissé depuis le commencement du siècle. C'est tout à l'avantage des classes populaires dans le budget desquelles l'alimentation, spécialement la consommation du blé, figure pour une proportion beaucoup plus considérable que dans les dépenses des classes riches ou moyennes. V. Appendice, la *Question monétaire en 1892*.

appeler encore une fois l'attention sur ces deux faits décisifs, à savoir : que d'une part la condition des classes populaires s'est améliorée en ce siècle d'une manière continue et que d'autre part, partout où règnent la justice et la liberté économique, les familles de condition moyenne, celles qui possèdent au moins un embryon de patrimoine, tendent à se multiplier entre le petit nombre des riches et la grande masse des prolétaires, par l'ascension d'une élite parmi ces derniers bien plus que par l'abaissement des premiers.

VII. — Le délégué socialiste que le Gouvernement français a envoyé à la conférence de Berlin en 1890, le citoyen Delahaye, s'est inspiré d'une vieille tactique de Karl Marx et d'Hyndmann, en prétendant, dans le factum qu'il a déposé, que les populations ouvrières au moyen âge étaient plus heureuses que de nos jours. C'est un procédé qui réussit toujours auprès des conservateurs à courtes vues et aide à faire passer les thèses les plus dangereuses.

La vérité est que, au moyen âge, les artisans de certaines corporations, dont les produits étaient recherchés, et les paysans qui possédaient des biens communaux fertiles avaient une prospérité supérieure à celle de la majorité des travailleurs manuels de nos jours ; mais ces groupes privilégiés, qui, dans l'ensemble de la société, tenaient la place de la bourgeoisie moderne, n'étaient qu'une faible minorité, et on ne saurait juger par leur condition de celle de la masse.

Dans l'ensemble, la condition matérielle des travailleurs manuels s'est améliorée considérablement, comparativement à l'ancien régime et tout particulièrement depuis soixante et quinze ans, c'est-à-dire depuis la fin des guerres de la Révolution et du premier Empire. L'accroissement de leur nombre en est la preuve à lui seul, nous ne saurions trop le répéter ; mais cet accroissement même fait que le progrès, se répartissant sur un nombre plus considérable de familles, est moins saillant que si un groupe limité en avait profité exclusivement. Les hommes avancés en âge sont des témoins irrécusables en pareille matière. Le *great old man* anglais,

M. Gladstone, dans un discours qu'il prononçait, le 26 octobre 1889, à Saltney, pour l'inauguration d'un *Mechanic's Institute*, traçait un tableau saisissant des améliorations qu'il avait vu se réaliser dans la condition des masses populaires depuis sa jeunesse. Toutes les statistiques arrivent à la même démonstration. Un savant de grande autorité, M. Leone Levi, dans un travail intitulé : *Wages and Earnings of the working classes*, a démontré qu'en Angleterre, de 1857 à 1884, le revenu moyen des familles de la classe ouvrière a augmenté de 30 pour 100 et que cet excédent de ressources est loin d'avoir été absorbé par la hausse des prix, parce que beaucoup d'objets de consommation ont baissé, malgré une augmentation très considérable de toutes les consommations populaires. Quoique, selon une remarque faite déjà par Le Play et que M. Gladstone a rappelée, le travailleur anglais n'épargne pas comme il le pourrait et soit, sous ce rapport, inférieur à l'ouvrier du Continent, les épargnes possédées par la classe ouvrière et la classe moyenne inférieure dans les *savings banks*, les sociétés de construction, les *friendly societies* et les *trades unions* montent à près de 4 milliards de francs (1).

Ce sont là des statistiques sérieuses. Elles réduisent à leur juste valeur les calculs fantaisistes de M. Delahaye. Il a prétendu prouver la ruine progressive de la classe ouvrière en France, en disant qu'en 1835 la moyenne du compte de chaque déposant à la caisse d'épargne était de 511 francs, tandis qu'en 1880 il était de 333 francs. On a judicieusement fait remarquer que la moyenne du compte des déposants était sous l'influence directe du maximum fixé par la loi aux dépôts. Or ce maximum était en 1835 de 3.000 francs, tandis qu'en 1880 il était de 1.000 francs; son relèvement à 2.000 francs par la loi de 1881 a amené tout de suite un relèvement parallèle du solde moyen dû aux déposants; il a

(1) M. René Lavollée a présenté à l'Académie des sciences morales et politiques un excellent résumé de ce travail sous ce titre, qui en fait ressortir la portée : *la Loi d'airain du salariat et la hausse des salaires en Angleterre.* (Voy. le compte rendu de mars 1890.)

été de 505 francs 38 en 1890. Ce qui est au contraire très significatif, c'est : — 1° le nombre total des déposants qui indique la catégorie de la nation qui épargne : il était, en 1835, de 400.000, en 1884 de 4 millions, en 1890 de 7.2#6.096, y compris 1.504.688 à la caisse postale ; — 2° le rapport du chiffre total des dépôts à la population ; en 1835, le total des dépôts partagé par tête d'habitant n'aurait donné que 1 fr. 91 par habitant, tandis qu'en 1890 il donnait 86 fr. 49 (1).

Les affirmations de M. Delahaye pour l'Angleterre ne sont pas plus exactes. M. Leone Levi constate qu'en réalité, en trente années, alors que la somme des revenus des grandes fortunes s'abaissait d'un tiers, le revenu total de la classe moyenne inférieure gagnait 37 pour 100 et celui de la classe ouvrière augmentait de 59 pour 100. Les impôts qui grevaient les consommations populaires ont été largement diminués, tandis que ceux chargeant les classes riches et moyennes ont été augmentés (chap. xii, § 8). En réalité, aujourd'hui, les ouvriers anglais qui ne fument pas et ne consomment pas de boissons alcooliques échappent en grande partie à l'impôt.

M. Robert Giffen, de son côté, conclut ainsi un travail sur le développement contemporain du capital :

Au cours des cinquante dernières années, il y a eu un progrès général ; mais dans les dernières années ce progrès a été moindre au sommet de l'échelle sociale que dans les échelons inférieurs. On a prétendu que depuis cinquante ans la condition des masses avait subi une détérioration spéciale. Les statistiques de la mortalité et

(1) Nous relevons dans le texte l'altération des éléments statistiques qu'a commise M. Delahaye ; mais il faut reconnaître que tous les dépôts des caisses d'épargne ne sont pas faits par des personnes de condition moyenne. Le gouvernement, pour mettre la main sur la plus grande masse de capitaux disponibles, a élevé beaucoup trop haut le maximum des dépôts des caisses d'épargne, et il est bien des personnes riches qui trouvent commode de placer à vue au 4 p. 100 ou au 3 1/2 p. 100 2.000 francs (4.000 francs par ménage, puisque le mari et la femme peuvent avoir des comptes distincts), alors qu'aucune banque sérieuse ne leur donnerait plus de 1 ou 1 et 1/2 p. 100 dans ces conditions. Mais le total des comptes inférieurs à 1.000 francs, qui en 1890 était de 5.875.820 comptes, avec un avoir de plus d'un milliard de francs, indique bien l'usage de plus en plus large que les classes populaires font de cette institution.

d'autres encore m'avaient déjà disposé à m'élever contre cette allégation et les statistiques sur l'accroissement du capital m'autorisent encore à protester contre elle. Il y a eu progrès général et l'effet nécessaire d'un accroissement continu du capital est un effet de dissémination. Si la propriété foncière avait été constamment en absorbant de plus en plus des épargnes nationales par la rente (*unearned increment*), ma conclusion serait différente; mais l'*unearned increment* est évidemment peu de chose (cf. chap. iv, § 2). Ce que tous ces chiffres s'accordent à établir, c'est qu'il y a eu un exhaussement régulier de la condition des masses depuis plusieurs siècles et que ce progrès se manifeste en grande partie par des additions constantes à la classe supérieure des artisans. Il y a bien un résidu social, qui ne s'améliore pas beaucoup et par comparaison semble à peine s'améliorer dans l'ensemble; mais ce résidu certainement diminue en proportion et probablement diminue quant à son chiffre total de siècle en siècle et de période en période (1).

Si l'on pouvait faire pour la France des calculs aussi précis, on arriverait à des résultats semblables (2); car toutes les fois qu'on peut suivre l'histoire d'une branche du travail, à moins qu'il ne s'agisse d'un de ces métiers que les progrès de la technique tendent à faire disparaître, on constate une amélioration considérable du salaire effectif et des conditions de vie de l'ouvrier (3). Les grosses fortunes sont bien moins nombreuses (4) chez nous; car il n'y a pas eu de concentra-

(1) *The Growth of capital* (London, 1890), p. 113. M. Marshall, l'éminent professeur de Cambridge, déclare que M. Leone Levi et M. Robert Giffen ont complètement prouvé l'amélioration de la condition des ouvriers en ce siècle. Selon lui, Thorold Rogers a donné une idée exagérée du bien-être des travailleurs du xv^e siècle en généralisant des faits exceptionnels. *Principles of Economics* (2^e édit., London, 1891), t. I, p. 45 et pp. 709 et suiv.

(2) V. Beauregard, *Essai sur la théorie du salaire. La main-d'œuvre, son prix* (Larose et Forcé, 1887) p. 61 et suiv., p. 114.

(3) L'étude des ouvriers du bâtiment à Paris a prouvé que depuis 1830 les salaires des ouvriers de toutes les catégories ont plus que doublé. L'élévation du coût de la vie n'a pas dépassé 40 p. 100. Si la condition de la famille ouvrière est cependant toujours à peu près la même, c'est que cette augmentation du salaire réel a été employée à améliorer le vêtement, le logement, la nourriture, surtout et à diminuer le temps consacré au travail. V. dans la *Réforme sociale* du 16 septembre 1891, *Les Variations des salaires à Paris dans l'industrie du bâtiment depuis 1830*, par M. E. Delaire. Cpr. *la Question ouvrière : charpentiers de Paris*, par M. P. du Maroussem (1891, Rousseau). Dans les petites villes et surtout dans les campagnes le progrès définitif est beaucoup plus accentué, parce que les causes de dépenses (loyer, repas pris au dehors), ne se sont pas développées dans les mêmes proportions.

(4) V. de Varigny, *les Grandes fortunes en France et en Angleterre*, ch. III.

tions de la propriété foncière ou d'exploitations de pays lointains semblables à celles qui se sont produites en Angleterre. M. P. Leroy-Beaulieu est certainement dans le vrai, quand il estime qu'il n'existe pas plus de 700 ou 800 personnes ayant 250.000 francs de rente ou davantage, ni plus de 18.000 à 20.000 revenus compris entre 50.000 et 250.000 fr. Les fortunes colossales d'un Hirsch ou d'un Rothschild sont sans doute des faits forts importants, car à certains moments leurs possesseurs peuvent exercer une action prépondérante sur les marchés; mais, comparativement à la masse de la richesse nationale, ces fortunes sont peu de choses. Elles sont comme la pointe d'une pyramide qui s'élève très haut et attire tous les regards; le centre de gravité ne s'en trouve pas moins près du sol dans les larges assises qui composent ses échelons inférieurs.

Ce qui prouve bien le grand fait de l'amélioration de la condition des classes populaires, malgré les souffrances des déclassés qui s'accumulent dans les bas-fonds des grandes cités, c'est que, dans tous les pays où le capital est considérable, les ouvriers nationaux ne veulent plus remplir les fonctions les plus pénibles du travail. Ils les abandonnent à des immigrants étrangers qui manquent de travail ou étaient plus malheureux dans leur patrie. Ce n'est plus dans les états de l'Europe occidentale qu'on trouverait à lever des armées de volontaires, comme on en formait si facilement au siècle dernier (1). Les classes populaires ont un autre idéal de vie et l'émigration contemporaine est autant déterminée par le désir de s'élever que par la souffrance actuelle. L'inquiétude générale, qui s'est emparée en ce siècle des masses ouvrières dans tous les pays civilisés, a sans doute des causes morales; mais elle s'est aussi développée en proportion des progrès réa-

Sur les 700 millionnaires (possesseurs d'un million de livres st.), existant dans le monde entier, 200 se trouveraient en Angleterre.

(1) L'armée anglaise se recrute presque exclusivement par des Irlandais. Son recrutement devient de plus en plus difficile et le niveau moral des recrues baisse; car tous les hommes énergiques aiment mieux émigrer. Comp. le curieux livre de M. Albert Babeau, *L'Armée sous l'ancien régime*, sur la manière dont le recrutement s'opérait jadis en France. Il y a un demi-siècle, la Suisse a aboli les capitulations qui assuraient autrefois des débouchés à ses jeunes

lisés. Là où le peuple est écrasé par la souffrance physique, il demeure inerte. Voilà ce que démontre l'observation des faits contemporains comme l'étude des faits historiques. C'est ainsi que le progrès économique est au développement de la démocratie dans le rapport de cause à effet.

VIII. — Le progrès général de la masse, le développement constant d'une classe moyenne inférieure émergeant du sein des travailleurs manuels qui savent épargner et s'ingénier : tels sont les traits caractéristiques de notre état social moderne fondé sur la liberté du travail et l'égalité civile. Ils suffisent assurément à le justifier ; mais il ne faut pas perdre de vue que ce progrès se répartit sur une masse si vaste qu'ils'atténue forcément pour les individus. Aussi, jamais l'effort pour l'amélioration du sort des classes populaires ne saurait s'arrêter, et l'existence d'une catégorie de déclassés et de victimes laissera toujours à la charité une large place dans l'économie sociale.

Il ne faut pas non plus fermer les yeux sur une transformation sociale qui est en action depuis le xvi^e siècle et qui a eu pour résultat de détruire certaines classes moyennes très remarquables par leur valeur politique et morale. Le grand fractionnement des marchés, l'état d'isolement dans lequel chaque canton vivait, la prédominance presque absolue de l'état d'économie naturelle qui caractérisaient les conditions économiques du moyen âge proprement dit, du xiii^e siècle par exemple, favorisaient le développement des petits propriétaires ruraux ou tenanciers héréditaires ainsi que des artisans urbains. Dès le xvi^e siècle, à la suite des guerres, mais aussi du progrès des voies de communication et de l'économie basée sur l'échange, les petites exploitations rurales autonomes ont été compromises (1). Leur nombre a diminué dans tous les pays, mais surtout dans l'Italie du Sud et en Angleterre. La

gens de toutes les classes dans les armées du roi de France, du Pape, du roi de Naples.

(1) D'après M. Knapp, *les Devoirs de la vassalité et l'organisation économique fondée sur le capital*, dans le *Jarhbuch für Gesetzgebung, Verwaltung* de Schmoller (Leipzig, 2^e livraison 1891), « les premiers capitalistes, ce sont les anciens grands seigneurs fonciers. Les malheurs dont les paysans furent victimes

concurrence des pays latins en ce siècle-ci, jointe à une grave altération des idées présidant à la transmission du patrimoine, ont ébranlé de nos jours cette classe si intéressante là où elle s'était maintenue, notamment en France et dans l'Italie du Nord (1). Nous dirons plus loin comment elle peut être soutenue dans cette lutte nouvelle pour la vie (chap. iv, § 13).

De même les progrès de la technique ont, dans beaucoup de branches de l'industrie, fait disparaître les artisans chefs de métier. Aucune institution ne pouvait empêcher ces transformations de se produire parce qu'elles sont le résultat de progrès scientifiques et que dans l'ensemble elles réalisent pour l'humanité une économie de forces.

Heureusement, dans l'état économique moderne, d'autres forces sont en action qui contrebalancent et au delà ces phénomènes douloureux. Le travail dans l'agriculture acquiert de plus en plus de valeur et les plaintes universelles des grands propriétaires européens contre la *cherté croissante de la main-d'œuvre* indiquent bien les difficultés d'être de la grande propriété. Le jour où les profits agricoles seront de nouveau en voie de croissance, la petite propriété reprendra son mouvement en avant. Dans l'industrie manufacturière, la construction des machines, la naissance de métiers nouveaux, qui se développent précisément par suite de la constitution de la grande industrie pour lui servir d'appareil distributeur, les progrès de la spécialisation dans certaines branches du travail, la multiplication des fonctions d'ingénieur et de contremaître font que, toutes compensations faites, le nombre des travailleurs ayant un métier classé, des *skilled labourers*, comme on les appelle en Angleterre, est plus considérable qu'autrefois et tend à s'accroître (2). Enfin, la constitution des

pendant la guerre de Trente ans et pendant celle de Sept ans contribuèrent à accroître les grands domaines. Les seigneurs, réunissant plusieurs fermes et plaçant à la tête de chacune un fermier, se transformèrent en rentiers. Les redevances en argent se substituèrent aux redevances en nature... » En réalité, c'est au xvi^e siècle, et non pas seulement au xviii^e, qu'il faut reporter le commencement de cette transformation économique.

(1) V. notre ouvrage *le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale*, chap. x.

(2) V. Marshall, *Principles of Economics*, loc. cit.

grandes entreprises en actions et la multiplication des valeurs mobilières ont créé des classes moyennes, qui n'existaient pas autrefois, et celles-là se développent rapidement.

En définitive, dans l'ancien régime, sous l'action de causes très complexes, des classes moyennes de haute valeur, qui ont été le prototype de la bourgeoisie contemporaine, s'étaient constituées dans les communes urbaines et dans quelques campagnes de l'Europe Occidentale, comme des îlots au milieu de l'organisation seigneuriale. Au contraire, le régime économique moderne tend par toutes ses forces à multiplier les classes moyennes avec des degrés indéfinis et il en a fait dans les pays civilisés le noyau de la société. Si l'on veut avoir une idée de la constitution d'une société, où l'activité économique, la liberté du travail et l'égalité civile n'existeraient pas, il faut visiter la Russie ou le Mexique. Ces deux pays sont à peine entrés depuis trente ans dans le grand courant de la civilisation moderne : ils commencent seulement à jouir de bienfaits que nous ne goûtons plus assez, parce que nous les possédons en pleine sécurité depuis longtemps. L'ancien régime y est encore vivant dans ses conséquences ; or, c'est là que se produisent les plus grands extrêmes de richesse et de pauvreté. Les classes moyennes, qui les rapprocheraient et les atténueraient, existent à peine. Elles sont trop peu nombreuses pour exciter l'émulation des classes inférieures et l'apathie des prolétaires provient surtout de l'absence de toute espérance pour une amélioration de leur sort. Quand on a vu ces pays, on en revient plus sympathique à cette *société bourgeoise* que des esprits légers sacrifient volontiers aux déclamations socialistes, mais qui, malgré ses défauts, constitue un réel progrès sur les anciennes organisations sociales.

IX. — Les familles, qui sont en voie d'acquiescer ou qui possèdent héréditairement un petit patrimoine, sont le véritable centre de gravité de la société. De leur multiplicité et de leur stabilité dépend en réalité la sûreté de l'ordre social. Elles se recrutent incessamment par l'ascension à la propriété de ceux des prolétaires qui ont su épargner. La plus ou

moins grande facilité de gravir cet échelon est le meilleur encouragement à une vie laborieuse et économe, et, sans calomnier la nature humaine, on peut affirmer que le journalier agricole qui a acquis un lopin de terre, que l'ouvrier qui a acheté une obligation, modifie inévitablement ses opinions économiques. Par contre, les paysans, qui sont obligés de vendre leur bien héréditaire et viennent grossir le prolétariat des villes, les boutiquiers qui, après avoir fait faillite, sont réduits à être commis, deviennent trop souvent des socialistes haineux.

Dans nos sociétés occidentales (et dans cette expression nous comprenons les États-Unis, le Canada, l'Australie, qui sont comme des extensions de l'Europe), les familles possédant un petit patrimoine, de la terre ou des valeurs mobilières, selon les pays, sont fort nombreuses. Des écrivains socialistes ont contesté dans ces derniers temps ce fait capital. L'un d'eux prétend que les 850.000 décès, qui ont lieu en France année moyenne, ne donnent ouverture en moyenne qu'à 200.000 successions, ce qui prouverait que les possédants sont, par rapport aux non-possédants, seulement dans la proportion d'un cinquième (1). D'après lui, cette proportion irait toujours s'abaissant et il n'y avait en France que 6.899.000 possédants à la date de 1887. Tout est faux dans ces allégations. Il y a bien plus de 200.000 successions ouvertes par an. L'Administration de l'enregistrement constate année moyenne environ 481.000 déclarations de succession; comme pour les immeubles il faut faire des déclarations dans chaque canton de la situation des biens, il y a des doubles emplois: mais les successions entraînant des déclarations multiples sont bien moins nombreuses que celles n'entraînant qu'une déclaration. On ne saurait abaisser ce chiffre au delà de 400.000 successions annuelles; car un certain nombre de successions, dans lesquelles il n'y a que des titres au porteur, échappent en fait au fisc. Mais où le sophisme est manifeste pour toute personne qui réfléchit

(1) A. Chirac, *l'Agiotage sous la troisième République* (Savine, 1883), t. I, p. 43, p. 356; t. II, p. 286.

chit, c'est dans le rapprochement du nombre des successions du chiffre total des décédés. Les enfants y figurent pour une proportion considérable : or, ils ne laissent de succession que bien rarement, parce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes hérité de leurs parents. Pour laisser une succession, il faut ou avoir hérité ou avoir acquis un patrimoine par soi-même. Sur les 860.000 décès constatés en 1886, ceux des personnes ne dépassant pas vingt-cinq ans étaient au nombre de 325.000. Il reste donc 540.000 décès ayant pu donner lieu à une ouverture de succession et 400.000, peut-être 450.000, y ont donné lieu effectivement. La proportion des possédants aux non-possédants est donc de plus des deux tiers, peut-être des trois quarts. La vérité est juste le contraire de ce qu'on a audacieusement affirmé (1).

Toutes les recherches que l'on peut faire sur les différentes manifestations de la richesse aboutissent à des résultats identiques. Il y avait en France, d'après le recensement de 1886, 9.038.020 ménages proprement dits, auxquels il faut ajouter 1.525.062 ménages d'individus isolés, c'est-à-dire des célibataires ayant survécu à leurs parents, et aussi beaucoup de jeunes gens, vivant séparés de leur famille par suite des nécessités de leur travail. Plus du tiers de ces ménages ont une attache à la terre et les deux tiers sont propriétaires de leur habitation.

Les 14.212.650 cotes foncières existant en 1889 correspondent à 8.422.284 propriétaires, si l'on accepte le calcul de l'Administration, qui compte 59,4 propriétaires par 100 cotes, ou à 7.816.930 propriétaires, si, avec M. de Foville, on réduit ce rapport à 55 p. 100 cotes. Dans ce chiffre les propriétés donnant un revenu suffisant pour dispenser leurs possesseurs d'un travail personnel sont relativement peu nombreuses. En 1881, M. Leroy-Beaulieu, dans son *Essai sur la répartition des richesses*, estimait seulement à 50 ou 60.000 le nombre des propriétaires urbains ou ruraux retirant de 6 à 7.000 francs

(1) V. M. de Foville, dans *l'Economiste français* du 26 juillet 1890.

de rente de leurs propriétés. Le nombre n'en a certainement pas augmenté. Plus de 6 millions 1/2 de ces cotes (déduction faite de la propriété bâtie) ne portent pas sur plus de 10 hectares (1), ce qui représente au moins 4 millions de petits propriétaires ruraux (2).

Le recensement de 1886 compte seulement 2.331.481 agriculteurs, chefs d'exploitation vivant exclusivement de leurs terres ; mais sur les 1.311.089 fermiers et métayers la majeure partie possède aussi quelques terres et dans les villages beaucoup d'ouvriers agricoles sont propriétaires de leur maison.

Le recensement des habitations, auquel l'Administration des contributions directes a procédé en 1888 pour évaluer la propriété bâtie, a mis ce fait en pleine évidence. Sur 8.302.272 maisons d'habitation (déduction faite de 612.251 non occupées), 5.460.355 sont habitées par leur propriétaire, ce qui fait plus de 65 p. 100, les deux tiers, pour la France entière. Cette proportion à Paris n'est que de 29, 7 p. 100 ; elle augmente peu à peu au fur et à mesure qu'il s'agit de villes moins importantes : elle est de 46,4 p. 100 dans les communes de 10.000 à 20.000 âmes, de 51, 1 p. 100 dans celles de 5.000 à 10.000 âmes, de 57, 7 p. 100 dans celles de 2.000 à 5.000

(1) On a tort, croyons-nous, de fixer à 6 hectares au lieu de 10 la limite de la petite propriété. Sauf dans les régions de culture maraîchère et de vignobles, 10 hectares constituent encore une petite exploitation. Sans doute, beaucoup de propriétés de plaisance, autour des villes et sur le littoral, ont moins de superficie et sont confondues, dans cette statistique, avec la propriété paysanne ; mais, d'autre part, dans les régions montagneuses, bien des paysans possèdent des domaines supérieurs à 10 hectares. Nous avons indiqué, dans notre ouvrage *le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale* (2^e édit., pp. 473 et suiv.), les éléments qui peuvent donner une idée de l'importance de l'intérêt dans le sol des paysans, soit comme propriétaires individuels, soit par les jouissances communales. On en atténue grandement l'importance, croyons-nous, quand on dit qu'ils possèdent seulement le cinquième du territoire.

(2) Les petits propriétaires ont évidemment moins de cotes que les grands ; par conséquent, nous croyons qu'il convient d'appliquer à cette classe la proportion de 59,4 propriétaires pour 100 cotes, donnée par l'Administration des contributions directes, plutôt que celle de 55 pour 100. Les femmes sont propriétaires, il est vrai, comme les hommes et, dans une famille, il y a souvent deux cotes foncières, l'une sous le nom de l'homme et l'autre sous celui de la femme ; mais, dans la classe rurale, la fortune de la femme consiste le plus souvent en une reprise sur les biens de son mari. Pour toutes ces raisons, nous estimons que les quatre millions de petits propriétaires inscrits aux rôles correspondent au moins à trois millions de ménages de paysans propriétaires.

âmes, puis de 73 p. 100 dans les villes au-dessous de 2.000 âmes et dans les communes rurales. Il y a des différences sensibles entre les provinces de la France sous ce rapport. Dans une région qui comprend la Normandie, la Bretagne, l'Île-de-France, l'Orléanais, l'Anjou, le Poitou, la Champagne, ainsi que dans les Bouches-du-Rhône et les Landes, les maisons habitées par leurs propriétaires dans les communes rurales (au-dessous de 2.000 âmes) représentent à peu près le tiers du total des habitations, mais dans l'Est et dans presque tout le Midi elles en représentent du 80 au 90 p. 100. Dans 2.270 communes, on n'a pas pu découvrir une seule propriété imposable qui fût louée (1) !

En Belgique, la diffusion de la propriété foncière est encore plus grande. En 1864, sur 100 cotes foncières, 88 correspondaient à un revenu de 1 à 265 francs, 11 à un revenu de 265 à 2.640 fr., et une seulement à un revenu supérieur à 2.640 fr. Les revenus de la 1^{re} catégorie représentaient 29,66 p. 100 de l'ensemble des revenus fonciers, ceux de la 2^e, 50, 29 p. 100 et ceux de la troisième 20,05 p. 100. Quant au nombre absolu des propriétaires du sol et des maisons, il était, en 1848, de 758.512, d'après un relevé d'alors, le seul qui ait été fait. En admettant le même rapport qu'à cette époque entre le nombre des cotes foncières et celui des propriétaires (9 : 7), il y aurait eu 850.000 propriétaires en Belgique en 1864, et 908.000 en 1886. Leur nombre s'accroît de 4.000 en moyenne par an. Toutefois il y a eu un ralentissement depuis 1880, sous l'influence de la crise industrielle et agricole (2).

Quant à la propriété mobilière, elle échappe à toute espèce de statistique dans son ensemble : on peut seulement poser quelques points de repère.

En France, sur une population, classée par nature de condition sociale, de 36.970.681 âmes, en 1886, on a relevé 15.847.725 personnes exerçant une profession et faisant vivre

(1) De Foville, dans *l'Economiste français* du 17 janvier 1891.

(2) *L'Impôt*, par H. Denis, professeur à l'Université de Bruxelles (1889, Bruxelles), pp. 154-157.

19 millions 172.748 enfants et parents, plus 1.950.268 domestiques attachés à la personne. Sur ces 15.847.725 individus formant la population active, 8.109.103 sont des patrons, des paysans cultivateurs, des chefs d'emploi, des titulaires de profession : les ouvriers, journaliers et commis sont au nombre de 77.39.622. Les premiers possèdent évidemment un certain capital indépendamment du mobilier proprement dit destiné à l'usage domestique.

Le nombre des inscriptions de rentes était, en 1886, de 3.861.280 pour 743 millions de rente 3 pour 100 et 4 1/2 ; au 31 décembre 1889, il était de 4.708.348 pour 856 millions de rente. Cela ne veut pas dire qu'il y ait un pareil nombre de rentiers, car la même personne possède souvent plusieurs inscriptions. M. Leroy-Beaulieu évaluait à environ un million le nombre des possesseurs de rente en 1881. Il est évidemment plus considérable aujourd'hui ; car, au fur et à mesure que les grands emprunts se classent, la rente se dissémine davantage. Tandis que, de 1869 à 1881, le chiffre total des rentes doublait, le nombre des inscriptions quadruplait. La multiplication des souscriptions irréductibles, qui se produisent dans les emprunts nationaux, témoigne aussi de la dissémination de la rente de plus en plus large.

Le nombre des actions des six grandes compagnies de chemins de fer était, au 31 décembre 1889, de 3.059.000, dont 1.456.670 nominatives. La moyenne du nombre d'actions détenues par chaque titulaire est de 12 à l'Ouest, de 14 au Midi, de 16 à l'Orléans, de 18 au Nord, de 15 à l'Est et au Lyon, ce qui représente une valeur de 10 à 32.000 francs. Pour 30.155.146 obligations existant à la même date, il y avait 20.887.614 titres répartis entre 659.914 certificats nominatifs, dont la moyenne est de 32 titres, soit un capital de 14.000 francs. Les études que l'on a pu

(1) Le rente consolidée en Angleterre tend aussi de plus en plus à se disséminer. En 1884, sur 180.430 comptes de rentiers, il y en avait plus de 149.000 au-dessous de 100 livres st. et 62.433 au-dessous de 10 livres. (*Bulletin du Ministère des finances*, 1884, t. II, p. 333.) Quelques années auparavant, on ne comptait que 108.000 détenteurs de consolidés.

faire à diverses époques sur les certificats nominatifs des titres des grandes compagnies prouvent que la moyenne des titres par certificat a toujours été en diminuant (1). Au lieu d'une moyenne, le Crédit foncier publie la statistique échelonnée de la répartition de ses actions, et rien n'est plus significatif. En 1888, ses 341.000 actions se partageaient entre 22.249 titulaires, parmi lesquels 4.012 actionnaires possédaient une action, et 11.083 possédaient de 2 à 10 actions. Mais c'est surtout sous la forme de titres au porteur que les obligations des chemins de fer et du Crédit foncier sont cachées une à une dans les doubles fonds des armoires. Ce ne sont pas ces titres-là que l'on est exposé à trouver par *gros paquets* dans le portefeuille de quelque société de crédit (chap. x, § 9).

Si les obligations des grandes compagnies sont devenues le placement favori de la petite épargne, c'est en grande partie grâce à la vente à bureau ouvert que les compagnies ont inaugurée et qui, en supprimant les frais de publicité stériles, est en même temps la plus avantageuse pour elles. Elles placent ainsi en moyenne 1.500 obligations par jour. Dans la seule année 1890, les six grandes compagnies ont placé 463.484 obligations, qui leur ont produit 198 millions. Depuis les conventions de 1883, elles ont émis dans ces conditions près de 3.600.000 obligations, soit plus de 1.400 millions de francs (2).

Lorsqu'en janvier 1888 les titres au porteur des obligations de la Ville de Paris de 1871 ont été renouvelés, on s'est assuré que plus de la moitié des intéressés possédaient seulement soit une seule obligation entière, soit de 1 à 6 quarts d'obligation (3).

Enfin les livrets de caisses d'épargne sont actuellement au nombre de sept millions, nous l'avons vu (§ 7) et la moyenne de chacun dépasse 500 francs.

(1) *L'Épargne française et les Compagnies de chemins de fer*, par Alfred Neymarck. Paris, Guillaumin, 1890.

(2) *L'Économiste français* du 18 juillet 1891.

(3) *L'Économiste français* du 15 septembre 1888.

En résumé, on peut affirmer, avec M. de Foville, qu'en France la majeure partie de la fortune mobilière appartient à de fort petites gens.

Sans doute, il y a dans ces chiffres beaucoup de doubles et de triples emplois, la même personne possédant une inscription de rente, des obligations et un livret de caisse d'épargne. Beaucoup de petits propriétaires ruraux ont aujourd'hui quelques obligations. Mais, on ne saurait le méconnaître, le mouvement économique général, et particulièrement les caisses d'épargne, la représentation des parts de propriété ou de créance dans les grandes entreprises par des actions et des obligations d'un chiffre peu élevé, ont facilité beaucoup la formation des épargnes et la constitution de ce que nous pourrions appeler des embryons de patrimoines (1).

X. — Des études statistiques faites par M. Soetbeer sur le mouvement de la richesse publique en Prusse et en Saxe, de 1876 à 1890, nous montrent des phénomènes analogues avec certaines nuances résultant de la situation économique de ces pays. En Prusse, dans cette période, le montant total des revenus a passé de 7.857.100.000 marcs à 9.366.100.000 marcs. L'accroissement s'est fait surtout sentir pour les revenus supérieurs à 2.000 marcs. Ceux de 2.000 marcs à 6.000 ont augmenté de 28 pour 100 comme nombre et de 30 p. 100 comme chiffre total; ceux de 6.001 à 20.000 marcs de 57 pour 100 comme nombre et de 66 p. 100 comme valeur; ceux de 20.000 marcs à 100.000 marcs de 66 p. 100 comme montant et valeur; ceux au delà de 100.000 marcs ont doublé comme nombre et aussi comme valeur, peu s'en faut (2). Quant à la classe ayant un revenu entre 420 et 1.650 marcs qui a passé de 16.840.444 personnes à 18.562.145 dans cette

(1) Même en Italie, malgré une triste situation financière, la richesse générale s'accroît régulièrement d'après M. L. Bodio, *Di alcuni indici misuratori del movimento economico in Italia* (Roma, 1891, 2^e édit.), pp. 118 et suiv.

(2) Pour la Saxe, où les constatations statistiques sont plus rigoureuses, on arrive au même résultat, ce qui donne un grand degré de vraisemblance aux évaluations de M. Soetbeer. Son travail a été reproduit en partie dans le *Bulletin du ministère des Finances*, 1891, t. I, pp. 563 et suiv.

période, son revenu total et son revenu moyen ont aussi augmenté, quoique dans des proportions inférieures (1). Mais pour la classe ayant un revenu inférieur à 420 marcs, qui a passé de 6.359.856 personnes à 8.383.359, il y a diminution du revenu moyen par tête. Cela s'explique par l'énorme accroissement des populations de l'Allemagne et aussi par le fait du régime économique inauguré en 1879, qui a gravement grevé les consommations populaires (§ 5). L'essor pris pendant cette période par l'industrie manufacturière, par le commerce d'exportation, le développement de la Bourse de Berlin expliquent très bien comment les classes moyennes ont surtout prospéré.

Quoique dans ces dernières années, le bien-être ait progressé plus rapidement en Prusse que dans le Royaume-Uni, les classes aisées et riches sont toujours beaucoup plus riches en Angleterre qu'en Prusse. En 1889, le total des revenus montant à plus de 3.000 marcs s'élevait en Angleterre à 12.903 millions de marcs; en Prusse, les revenus de plus de 2.000 marcs ne s'élevaient ensemble qu'à 3.169 millions de marcs. Ce rapprochement explique pourquoi l'on ne voit pas se produire encore en Allemagne le phénomène, si frappant en Angleterre, de l'arrêt presque complet de l'accroissement des grandes fortunes coïncidant avec un accroissement très rapide des petits et des moyens patrimoines (§ 7). Il semble que, pour que le fleuve de la richesse ralentisse son cours et se répande en largeur, il faut qu'il ait atteint un certain étiage. A l'accumulation succède alors une période de diffusion. Cette dernière n'est pas encore arrivée pour les pays du Nord de l'Allemagne, dont l'essor économique ne remonte en réalité pas plus haut qu'à 1871.

Quant à la propriété foncière, nous n'avons pas de données postérieures pour la Prusse à une enquête faite en 1878. Il en ressort qu'il y avait dans le royaume 1 million 559.712 propriétés rurales, savoir : 32.488 appartenant à la grande

(1) Les dépôts des caisses d'épargne de toute sorte ont considérablement augmenté pendant cette période.

propriété, c'est-à-dire ayant un revenu net imposable supérieur à 1.500 marcs et occupant les 37,9 p. 100 du territoire, 182.410 appartenant à la moyenne propriété (revenu net de 300 à 1.500 marcs) et occupant le 29,7 p. 100 du territoire, 266.187 petites propriétés, d'un revenu inférieur à 300 marcs, constituant une exploitation *selbstaendige*, occupant le 18,9 p. 100 du territoire, enfin 1.078.627 propriétés parcellaires occupant le 13,5 p. 100 du territoire. Dans les provinces dont l'état économique est analogue au nôtre, comme le Schleswig-Holstein, le Hanovre, la Westphalie, la petite et la moyenne propriété réunies occupent les deux tiers du territoire. Dans la province Rhénane et la Hesse-Nassau, la propriété parcellaire en occupe le tiers. Quant à la grande propriété, elle est surtout importante dans la Poméranie, la Silésie, la Prusse occidentale, la Posnanie. Elle couvre plus de la moitié de ces provinces; mais il faut tenir compte du peu de fertilité du sol autant que de l'état économique plus arriéré des populations et de la persistance plus prolongée du régime seigneurial dans cette partie de l'Allemagne.

A la même date, il y avait 3.178.530 maisons d'habitation, propriétés privées, dans le royaume (1).

XI. — Il y a aux États-Unis une grande diffusion de la richesse. La classe des *farmers* propriétaires cultivateurs est toujours la base de la constitution sociale du pays, quoique la grande propriété se soit développée depuis vingt ans en raison des conditions dans lesquelles se fait la colonisation du Far-West (2).

Il en est de même de la propriété mobilière. La *North American Review* de novembre 1888 donne des exemples de la diffusion des titres de certaines entreprises :

Dans les chemins de fer New-York-Central, Union-Pacific, Western-Union, Northern-Pacific et autres compagnies du même carac-

(1) *Bulletin du ministère des Finances*, 1891, t. I, p. 340.

(2) V. notre ouvrage *les États-Unis contemporains*, 4^e édit., t. II, p. 169.

tère, c'est-à-dire anciennement fondées et d'un capital de même importance, le nombre des actionnaires varie pour chacune de 6.000 à 8.000. Une *trust company* a 23.000 actionnaires inscrits sur ses livres et d'autres en ont davantage encore. La plupart d'entre eux n'ont qu'un petit nombre d'actions, cinq à dix au plus. Ce sont des femmes et des hommes de profession qui placent peu à peu leurs économies. Leurs voisins moins économes les rangent dans la classe des *monopolistes* et des rentiers gorgés de titres!

Autant qu'on en peut juger par les résultats du *Census* de 1890, a dit avec raison M^{sr}. Keane, la condition réelle des choses va en s'améliorant dans ce pays. La proportion des personnes possédant des propriétés soit dans le sol, soit dans les banques d'épargnes et les *building associations*, dans le commerce et les entreprises industrielles ou dans les polices d'assurance, semble s'accroître d'une manière constante. Nous sommes loin de vivre dans l'île d'Utopie. Il y a beaucoup de choses à améliorer ou auxquelles il faut porter remède; mais les faits montrent qu'il y a lieu non pas de désespérer de l'avenir, mais de se mettre à l'œuvre avec une confiance légitime (1).

Cependant, quand on étudie la constitution économique actuelle des États-Unis, on est surtout frappé par la formation d'un grand nombre de fortunes énormes dans un espace relativement restreint. Quelques chiffres expliqueront ces cris contre la *ploutocratie*, qui retentissent si fréquemment dans les meetings populaires et dans la chaire de l'autre côté de l'Atlantique.

Un journal de Philadelphie a, en 1891, essayé de donner une esquisse de la formation des grandes fortunes de 1852 à 1891. A la première de ces dates, un ouvrage, *the Wealthy men of Massachusetts*, présentait comme un fait étonnant que dans cet État 1.920 personnes possédassent ensemble un total de 284.689.000 dollars. 18 possédaient au delà d'un million de dollars; parmi eux un négociant de Boston, appelé Ebenezer Francis, avait 3.590.000 dollars, gagnés dans le commerce et le prêt à intérêt, et M. Abbott Laurence, d'une

(1) *American catholic quarterly Review*, juillet 1891. Voy. dans le même sens un article de M^{sr} Spalding, évêque de Peoria, dans le *Catholic World* de septembre 1891.

ancienne famille, avait une fortune de 2.600.000 dollars. Après cette première couche d'ultra-millionnaires, dix personnes possédaient juste un million de dollars chacune. Le reste des richards d'alors avait beaucoup moins : la moyenne de leur fortune n'était pas de 150.000 dollars. On faisait en ces temps primitifs commencer la richesse à 150.000 dollars dans Boston et à 50.000 dans le reste de l'État!

Ces chiffres paraissent insignifiants aujourd'hui. M. Thomas G. Shearman, de New-York, calculait récemment qu'il y a dans tous les États-Unis 70 personnes possédant ensemble au delà de 2.700.000.000 de dollars, avec une fortune moyenne de 37.500.000 dollars chacune. Dans la seule ville de Pittsburg, on citait, à la fin de 1890, 77 personnes ayant à elles seules autant que les 1.920 richards du Massachusetts en 1852. 13 possédaient chacune plus de 3 millions de dollars et ensemble plus de 127 millions.

Une différence très importante est que les grosses fortunes d'il y a quarante ans étaient presque toutes gagnées dans le commerce ou dans les professions libérales. Un nombre notable d'agriculteurs figurait aussi sur la liste de 1852. Les grosses fortunes d'aujourd'hui ont leur première origine dans les spéculations de toute sorte auxquelles donna lieu la guerre de la Sécession (chap. x, § 5). Elles se sont ensuite, sur cette première base, accrues et développées dans les chemins de fer et les grandes combinaisons manufacturières (1). C'est là le résultat de la politique économique suivie depuis 1864 (§ 5) et des monopoles de toute sorte auxquels elle a permis de se constituer (chap. viii, § 7).

Ce qui est de nature à atténuer l'effet que peuvent produire à première vue les chiffres des grandes fortunes aux États-Unis, c'est que nulle part elles ne se démembrent plus vite et n'ont moins le caractère héréditaire qui en fait un objet de jalousie pour la démocratie. Dès 1852, sur les 1.920

(1) Nous empruntons ces chiffres à un article de M. Joseph Chailley, dans *l'Économiste français* du 16 mai 1891.

riches du Massachussets, 775 avaient commencé par être complètement pauvres. Parmi les 70 cent-millionnaires d'aujourd'hui, la proportion est encore plus forte (1).

XII. — Le progrès économique se mesure à la fois par l'augmentation des consommations populaires normales, autrement dit par l'élévation du *standard of living*, et par l'accroissement des capitaux résultant de l'épargne. Le second de ces éléments amenant nécessairement au bout d'un certain temps le développement du premier, c'est à lui surtout que s'attachent les statisticiens. L'on présente assez souvent comme une mesure de l'épargne nationale le total des émissions de valeurs mobilières faites durant l'année dans un pays, déduction faite des amortissements, remboursements, conversions. Ce chiffre a son importance et les variations, qui se produisent d'une année à l'autre dans les émissions, sont un indice pour apprécier la prospérité plus ou moins grande des affaires, le point où elles en sont sur la courbe qui exprime leurs variations périodiques. Mais cela ne donne pas du tout l'idée de l'épargne et de la capitalisation effectives d'un pays (2).

En effet, cette statistique laisse en dehors les constitutions et incorporations de capitaux que propriétaires, fermiers, industriels font eux-mêmes. Le meilleur placement que puisse faire un agriculteur, c'est d'augmenter son capital d'exploitation. Il en est de même du manufacturier. Les meilleures affaires

(1) Cf. *les Etats-Unis contemporains*, t. II, p. 165, et de Varigny, *les Grandes fortunes aux Etats-Unis et en Angleterre*.

(2) V. Robert Giffen, *the Growth of capital*, pp. 451 et suiv.

Chaque année, M. Georges de Laveleye publie dans le *Moniteur des intérêts matériels* un tableau des émissions publiques classées en emprunts d'Etats et de villes, — établissements de crédit, — chemins de fer et sociétés industrielles, — conversions. Il évalue à 6 milliards de francs le montant net des émissions de 1888, à 8 milliards 1/2 celles de 1889, à 5 milliards celles de 1890. Il faut en effet déduire des chiffres bruts : — 1° les conversions; — 2° les titres qui restent dans les caisses des établissements de crédit; — 3° les transformations en sociétés anonymes d'entreprises existant auparavant sous une autre forme légale. Il ne faut pas s'attacher exclusivement aux lieux d'émission; car il y a des années, par exemple 1890, où il y a eu fort peu d'émissions à Paris et où cependant notre place a acheté énormément de valeurs sur les places étrangères. V. un spécimen de ces études dans le *Bulletin de statistique et de législation du ministère des Finances*, 1891, t. I, pp. 85-87.

sont celles qui se développent sur leurs profits. Les petits propriétaires français enfouissent ainsi dans le sol chaque année une capitalisation considérable. Dans les pays nouveaux, non seulement toute l'épargne est employée à défricher, mais encore les propriétaires escomptent l'avenir en faisant largement appel au crédit. C'est la contrepartie de l'augmentation de la dette hypothécaire que l'on y constate (chap. IV, § 8). La même chose peut être dite des constructions nouvelles destinées à l'habitation ou à un usage industriel : elles sont fort nombreuses dans tous les pays ; ce sont en grande partie des maisons modestes appartenant à la couche inférieure des classes moyennes. C'est ainsi qu'aux États-Unis une enquête faite par le département du travail en 1889, sur la condition des femmes ouvrières dans les 17 principales villes de l'Union, a démontré que dans toutes les villes de second ordre et aussi à Philadelphie, malgré ses 900.000 habitants, chaque famille ouvrière habitait une maison distincte. Sur 13.555 familles touchées par cette enquête, 2.470 étaient propriétaires de leur habitation. C'est là l'heureux résultat des *loan and building societies* (1).

Ces sociétés mettent leurs membres à même de devenir propriétaires de leur habitation, en leur prêtant des sommes remboursables par annuités dès qu'ils ont eux-mêmes constitué un premier fonds par des versements mensuels, généralement d'un dollar. Originaire de Philadelphie, cette forme de la coopération s'est répandue à la fois dans le Far-West et dans les États voisins. Les *loan and building societies* se sont multipliées beaucoup dans ces dernières années dans le Massachussets, le Connecticut, le Maryland, le New-Jersey, l'État de New-York. Elles se sont acclimatées aussi en Californie et en Louisiane. Dans le New-Jersey, en

(1) Nous avons publié, dans la 4^e édition de notre ouvrage *les États-Unis contemporains* (Plon, 1889), une notice spéciale sur le mécanisme de ces institutions. V. aussi un article de M. Raffalovich dans *l'Economiste français* du 28 mars 1891.

1882, il y avait 128 associations comprenant 20.000 membres ; en 1890, elles sont au nombre de 2.254, avec 71.726 membres. En Pensylvanie, il y avait à la même date 1200 associations de ce genre ayant environ un actif de 94 millions de dollars, 41 millions de dollars de versements annuels et 18 millions de dollars de bénéfices. On estimait leur nombre total en 1890 dans l'Union à 6.000, avec 1.410.000 membres, et un capital accumulé de 455.554.000 dollars. Ces associations sont de plus en plus une des institutions fondamentales de la démocratie américaine. Avant même d'acquiescer une propriété, les souscripteurs d'une *loan and building society* deviennent des gens sobres et économes. Les sociétés de tempérance et les associations catholiques poussent beaucoup à leur fondation. Les *Chevaliers du travail*, depuis qu'ils ne peuvent plus prétendre à transformer l'ordre social, tournent de ce côté leur activité.

Mais les assurances sur la vie sont, dans les pays anglo-saxons, la forme favorite que prend l'épargne populaire.

A l'occasion du 38^e rapport du surintendant des assurances de l'État de New-York, où se trouvent presque toutes les grandes compagnies, le *Moniteur des Assurances* du 15 février 1890 fait ressortir l'importance prise par les compagnies qui se sont adonnées spécialement à l'assurance ouvrière. Elles sont au nombre de quatre dans l'État de New-York. Elles avaient en cours au 31 décembre 1888 2.748.801 polices assurant un capital de trois cent millions de dollars, soit en moyenne 108 dollars. Ce mode d'assurance, par l'appel fait aux meilleurs sentiments de famille, amène à l'épargne des groupes sociaux, qui sans cela y seraient restés réfractaires. A 25 ans, un ouvrier peut assurer aux siens 200 dollars en cas de décès avec une prime hebdomadaire de dix cents. Les compagnies qui font ce genre d'assurances encaissent des primes si minimales que, sans elles, ces petites sommes seraient dissipées en futilités. Outre les compagnies faisant l'assurance ouvrière, le rapport contient le nom et les

états de 170 sociétés enregistrées sous le nom de *cooperative associations*, ayant pour objet à la fois de donner des secours en cas de maladie et de constituer un fonds spécial au profit des veuves et des orphelins des sociétaires. Un des traits les plus honorables du caractère américain, c'est que la rente viagère, qui répond à une pensée égoïste, y est presque inconnue : tous ces capitaux sont payables après décès, c'est-à-dire témoignent du dévouement et de l'esprit de famille. Ces 170 sociétés, en 1888, avaient en cours 1.188.508 polices couvrant près de 3 milliards de dollars de capitaux. Il y a, dit-on, plus de 500 sociétés de ce genre dans l'Union américaine.

Cette merveilleuse diffusion de l'assurance ne s'est pas faite toute seule : elle est le résultat de l'action énergique des grandes associations nationales ou professionnelles et des églises, qui usent de tous leurs moyens d'influence pour engager leurs membres à assurer l'avenir de leurs familles. « Nous estimons un élément très important du catholicisme pratique, disent dans leur lettre pastorale les Pères du 3^e concile national de Baltimore, les diverses sociétés catholiques fondées sur la mutualité et les associations ouvrières qui y sont liées. Leur but doit être et est effectivement d'encourager la sobriété, l'épargne, l'activité économique. »

En Angleterre, les *friendly societies*, les *affiliated orders* (*Odd-Fellows, Foresters, Druids, etc.*), les *Trades Unions*, qui reposent sur le principe de la mutualité et aussi des sociétés anonymes, comme la *Prudential*, ont donné un développement considérable aux assurances ouvrières de capitaux payables après décès ou en cas d'accident. La *Prudential* notamment a créé dans ce but une branche spéciale, *industrial insurance*, dans laquelle les primes sont encaissées hebdomadairement et les frais de perception payés par l'assuré. En 1888 elle avait à ce titre 8.518.619 contrats en cours. 500.000 nouveaux contrats avaient été souscrits dans la seule année 1888. Son succès a déterminé d'autres sociétés,

comme *the Guardian*, *the Marine and generat* et *the Gresham*, à entrer dans cette voie (1).

En France, tout est encore à faire. Mais le développement que peut prendre cette forme de l'épargne dans les sociétés modernes sous la seule action de l'initiative privée et de l'association, devait être mis en lumière(2).

XIII. — Parmi les classes qui constituent de nouveaux capitaux et s'acheminent ainsi vers la richesse d'un pas plus ou moins rapide, les plus nombreuses sont peut-être celles qui rendent des services non industriels, depuis les gens de loi et les médecins jusqu'aux domestiques.

Les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les vrais producteurs en un mot supportent toutes les chances des entreprises, et, si quelques-uns font des fortunes, beaucoup ne réussissent pas et dissipent en salaires les capitaux qu'ils avaient au début de leurs entreprises (chap. II, § 5).

Au contraire, les médecins et les hommes de loi à qui ils ont recours, les littérateurs et les artistes qu'ils subventionnent sont généralement indifférents aux saisons plus ou moins favorables, aux prix plus ou moins élevés des marchandises. Ils n'en ressentent le contrecoup que de loin et ne voient leurs profits diminuer que quand la dépression des affaires est très accentuée. Ceux d'entre eux qui ont un talent suffisant ont à toutes les époques fait de grosses fortunes. L'antiquité nous a laissé le souvenir des richesses accumulées par des médecins, des rhéteurs, des acteurs célèbres. Au moyen âge, quand la jurisprudence et la médecine ne furent plus exclusivement exercées par des clercs, les hommes de loi gagnè-

(1) V. *Working class insurance*, by T. Mackay (London, 1890, Stanford), et *the Friendly societies movement and affiliated Orders* by J. Frome Wilkinson (London, 1888, Longmans).

(2) Si l'on veut essayer d'apprécier l'importance de la capitalisation nationale, il faut faire, à propos des compagnies d'assurances, une observation qui s'applique aussi aux banques, aux sociétés de crédit foncier, etc. Ces compagnies font fructifier les fonds provenant des primes en achetant des valeurs mobilières, en faisant des prêts fonciers que la statistique cherche à évaluer et qu'elle pourrait être tentée d'ajouter au montant des primes encaissées par elles. Il n'y a là cependant qu'une seule épargne, qu'une seule capitalisation.

rent beaucoup et ils sont devenus en Italie, en Angleterre, en France, la souche de familles qui ont pris rang dans la noblesse et ont acquis la terre. Il est aujourd'hui bien peu de familles nobles en Europe à l'origine desquelles on ne trouve un homme de loi ou qui ne se soit relevée par l'alliance avec la fille de l'un d'eux. Sur de moindres proportions, on peut observer la même chose pour les médecins et les chirurgiens.

La fortune des hommes de loi se développait difficilement là où la terre était inaliénable; mais dès qu'elle fut entrée dans le commerce, ils l'achetèrent et pénétrèrent dans les cadres de l'aristocratie foncière. Leur essor a été surtout favorisé par l'accroissement du numéraire et par la reconnaissance de la légitimité des contrats de crédit: constitutions de rente, commandites, prêts à intérêt. L'avènement des valeurs mobilières a facilité encore la conservation et l'accroissement de leurs accumulations.

Souvent cette classe a abusé de ses relations avec la souveraineté et avec le pouvoir judiciaire pour exagérer ses profits et se livrer à des extorsions déguisées sous le nom de frais de justice. Dans toute l'Europe, pendant le moyen âge, les hommes de loi paraissent avoir largement profité de leur position, soit comme juges, soit comme conseils. En France, à partir du xvi^e siècle, le mal fut encore augmenté par la vénalité des offices. Le nombre des officiers de justice fut multiplié au delà de toute proportion avec les besoins du public, et la nécessité de récupérer l'intérêt de la somme consacrée à l'acquisition de leur charge les poussa à augmenter les frais, les épices, dont ils chargeaient les plaideurs (1). Ils devinrent alors vraiment une classe parasite.

Ces abus ont à peu près disparu, si ce n'est à Paris autour de la justice consulaire et quand il s'agit de grandes affaires

(1) Sous Louis XIII, un intendant de province parlant d'une petite ville dit: « Les habitants de cette ville ont généralement fort peu de biens. Leur occupation principale est l'exercice de la justice. » D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue* (Plon, 1890, t. IV), pp. 36 à 38.

financières. Les frais de justice exorbitants, dont nous nous plaignons aujourd'hui, sont presque exclusivement le fait du fisc, qui a su transformer les avoués, les notaires, les huissiers, les greffiers en agents de perception et rejeter sur eux l'odieux d'une spoliation des petits patrimoines qu'il devrait seul porter.

Au degré inférieur de l'échelle sociale, les domestiques épargnent beaucoup plus que les ouvriers proprement dits et les artisans pour les mêmes raisons et aussi parce que la domesticité correspond généralement aux années de la jeunesse et du célibat. Parfois, les épargnes qu'ils ont réalisées durant cette période disparaissent quand surviennent les charges de famille ou qu'ils exercent pour leur compte un commerce de détail ou une petite industrie ; mais ces épargnes sont souvent aussi le point de départ d'un petit patrimoine.

Jadis, les domestiques n'avaient d'autres ressources pour leurs économies que le bas de laine ou l'acquisition de quelques animaux domestiques que les coutumes rurales les autorisaient à garder chez leur maître ou qu'ils confiaient à des voisins à titre de cheptel(1). C'est une des catégories de personnes que la reconnaissance du prêt à intérêt et surtout les caisses d'épargne et les valeurs mobilières ont le plus poussées à l'économie.

Il s'est formé, dans ces dernières années, en France des associations pour l'achat en commun de valeurs à lots. La plus connue est *la Fourmi*, qui en est à sa onzième série et gère près de 30.000 comptes. A côté d'elle, il en est des multitudes plus modestes, mais dont les noms baroques, *la Tirelire*, *le Bas-de-laine*, *la Boule-de-neige*, *la Pelote*, *la Mascotte*, *la Glaneuse*, *la Pondeuse*, *le Semeur*, indiquent l'horizon dans lequel vivent leurs fondateurs. Les valeurs à lots, quoiqu'étant sur les grands nombres un placement moins

(1) V. un exemple dans *les Ouvriers européens* de F. Le Play, 2^e édit. *Monographie du bordier de la Basse-Bretagne*, §§ 7 et 12.

avantageux que les autres titres, ont le mérite de surexciter l'esprit d'épargne dans les couches inférieures des populations en y associant l'espérance d'une chance. Un premier effort est souvent fait pour acquérir une valeur à lot qui ne le serait point pour aller à la caissed'épargne ; or, le premier pas en matière d'épargne est le plus difficile comme le plus méritoire.

CHAPITRE II

LA PRODUCTION CAPITALISTIQUE DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE MODERNES

I. Les grandes fortunes d'autrefois et les fortunes industrielles modernes. — II. La création de la richesse par l'invention scientifique et par la capacité économique. — III. Le contrat d'entreprise et son développement. — IV. Le rôle croissant de l'outillage et du capital dans l'industrie. — V. La genèse de la formation du capital selon Karl Marx et la réalité des faits. — VI. Le capital circulant ou l'argent. — VII. Le développement contemporain du commerce et de l'industrie par l'emploi du crédit.

I. — Dans les anciennes sociétés, les grandes fortunes avaient en réalité bien plus d'importance, eu égard à la masse de la richesse nationale, que celles d'aujourd'hui. Pour reprendre la comparaison du chapitre précédent, la pyramide était d'autant plus aiguë que sa base était moins large.

Au temps des Césars, sept propriétaires se partageaient la province d'Afrique. Trois siècles plus tard, en Gaule, au temps de Sidoine Apollinaire et de saint Avit, un petit nombre de patriciens possédaient d'immenses étendues territoriales et pouvaient lever de véritables corps de troupes sur leurs terres.

Si nous franchissons le moyen âge, nous voyons, au xv^e et au xvi^e siècle, des fortunes féodales, en petit nombre d'ailleurs, qui déployaient un luxe dépassant de beaucoup celui de nos financiers. Le *camp du drap d'or* est resté légendaire. Leber a montré que les objets de luxe, comparativement aux choses nécessaires à la vie, coûtaient beaucoup plus à cette époque que de nos jours et que par conséquent les dépenses de la vie somptuaire pour ceux

que leur condition y soumettait étaient très supérieures à celles des existences similaires de notre temps (1).

Ces fortunes étaient souvent le résultat des faveurs dont les princes comblaient leurs courtisans. Fréquemment aussi la confiscation les transférait à d'autres. Telles furent les fortunes du cardinal Woolsey, le favori d'Henri VIII, en Angleterre, et de Mazarin en France.

Les apanages des princes du sang avant 1789 comprenaient un septième du territoire. Les domaines des ducs de Bouillon, d'Aiguillon et de quelques autres occupaient des lieues entières (2).

Ces fortunes-là étaient sans doute sympathiques à leurs contemporains par la prodigalité de leurs possesseurs; mais là, comme dans bien d'autres cas, le peuple est victime d'un mirage. Les gens qui épargnent et constituent des capitaux lui sont en dernière analyse plus bienfaisants que ceux qui en détruisent par des dépenses exagérées. La preuve en est dans la misère des masses, qui, à cette époque, coïncidait trop souvent avec le luxe déraisonnable des grands seigneurs.

Il faut tenir compte néanmoins de deux faits pour apprécier sainement la distribution de la richesse à ces époques comparativement à la nôtre et les conséquences sociales des grandes agglomérations territoriales de l'ancienne société.

Les possessions des églises et des abbayes étaient les plus importantes. Jusqu'à une certaine époque du moyen âge, on avait pu évaluer l'étendue de la mainmorte ecclésiastique au tiers du territoire de l'Europe occidentale. Or des services publics et des subventions considérables aux classes pauvres étaient dispensés par la grande propriété ecclésiastique. Puis ces grands domaines, laïques ou ecclésiastiques, étaient pour la plupart fractionnés en petites et moyennes exploitations; le système des tenures ou baux à long terme attribuait aux exploitants du sol une partie des avantages de la propriété. La substitution du fermage temporaire aux tenures,

(1) Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge* (2^e édit., 1847) pp. 37, 58, 59. Cf. Baudrillard, *Histoire du luxe privé et public*, t. III.

(2) Taine, *L'Ancien régime*, p. 53.

qui, dans certaines provinces, notamment en Normandie, remontait jusqu'au xii^e siècle et qui, à partir du xvi^e siècle, se généralisa, rendit plus sensibles ces concentrations du sol par grandes masses. En Allemagne, en Angleterre, en Italie, surtout, les substitutions ou fidéicommiss de famille empêchaient le jeu de la liberté économique de rétablir incessamment l'équilibre, qui tend à se produire aujourd'hui entre la grande et la petite propriété. La situation agraire de l'ancien royaume de Naples, où des causes politiques ont jusqu'à nos jours empêché cet équilibre de se réaliser, peut donner une idée de ce qu'était la répartition de la richesse dans les pays où une certaine activité industrielle et la faveur de la royauté pour les classes populaires n'avaient pas donné l'impulsion au progrès social comme en France.

Au moyen âge, cependant, quelques fortunes se constituaient par le commerce. L'histoire a conservé le souvenir, au xiv^e siècle, d'un bourgeois de Paris, Nicolas Flamel, *le plus riche homme en or et en argent qui fût de son temps*. Aux yeux de ses contemporains, il était quelque peu alchimiste, absolument comme nos boutiquiers parisiens sont persuadés que le *Bon Marché* est la propriété des jésuites de la rue de Sèvres. Tel fut encore Jacques Cœur, qui est chargé à la fois des fournitures de la cour et de l'entreprise de la monnaie, qui exploite les mines de cuivre du Lyonnais et du Beaujolais et qui fait en grand, avec la protection du Pape, le commerce entre l'Égypte et les ports de France. A un moment, trois cents facteurs obéissaient à ses ordres (1).

Mais de grandes fortunes industrielles, on n'en connaissait point alors, toute l'industrie consistant dans les métiers, les fabriques rurales de tissus et les forges seigneuriales. Tout

(1) V. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, pp. 96 et suiv. La note suivante, que nous trouvons dans les journaux d'août 1890, nous révèle aujourd'hui dans l'Extrême-Orient un état social semblable :

« Une des illustrations de la Chine, How-Qua, le plus riche marchand de thé de tout le Céleste Empire, vient de mourir à Canton. Sa fortune s'élevait à 144 millions de dollars. Son palais, entouré de jardins à perte de vue, est une des merveilles de l'Extrême-Orient; il est rempli de présents du plus haut prix, dont le gouvernement anglais avait comblé How-Qua. »

au plus à Florence, à Venise, à Milan, la fabrication des draps et des soieries servait-elle de base à des fortunes que le grand commerce et la banque développaient ensuite. Les Bardi et les Peruzzi étaient devenus assez riches par le commerce des draps et la banque pour prêter à Édouard III d'Angleterre jusqu'à 1.500.000 florins d'or, somme énorme pour l'époque et dont il leur fit banqueroute.

Au commencement de ce siècle, une ère nouvelle s'est ouverte avec la vapeur, la houille, les procédés chimiques. L'industrie manufacturière a pris son essor et a été la source des grandes fortunes contemporaines.

C'est en Angleterre que l'on peut le mieux suivre le mouvement économique qui fait que la terre, après avoir été presque la seule richesse, est devenue seulement une part de la richesse nationale. A la fin du xvii^e siècle, sir William Petty évaluait, avec assez de vraisemblance, à 250 millions de livres le capital de l'Angleterre, sur lesquels 144 millions représentaient la terre, 30 millions les maisons, 36 millions le capital agricole et le reste la richesse mobilière. En 1885, M. Robert Giffen estime le capital total de l'Angleterre (déduction faite de l'Écosse et de l'Irlande) à 8.617 millions de livres, sur lesquels 1.332 millions, soit le 6^e seulement, sont attribués à la terre. Les maisons sont comptées pour 1.700 millions, plus du 5^e; tout le reste est représenté par la richesse industrielle et commerciale et par les valeurs mobilières.

En France, nous n'avons pas des calculs aussi exacts; mais si l'on estime la richesse nationale à 200 milliards de francs, la terre figurerait dans ce total pour 80 milliards, les constructions pour 40, les valeurs mobilières de toute sorte pour 80.

En Italie, où les anciennes conditions économiques se sont davantage conservées, M. Bodio et M. Pantaleoni estiment la richesse privée, *déduction faite des dettes*, à 32 milliards de francs pour les terres, à 6 pour les constructions, à 16 pour les valeurs mobilières.

M. de Varigny a esquissé dans un intéressant volume l'his-

toire des grandes fortunes des États-Unis et de l'Angleterre : la majeure partie ont été faites dans la construction des chemins de fer, les fabriques textiles, les industries sidérurgiques. M. Gladstone racontait récemment celle de M. Carnegie, qui, jeune émigrant en Amérique, sans le sou, y a acquis une fortune colossale dans l'industrie du fer (1).

L'histoire de l'industrie en France, telle qu'on peut la lire dans *les Grandes usines* de Turgan, est pleine de faits de ce genre. Nous n'en relevons qu'un exemple. Sur les bords du Rhône, en 1830, les carrières de chaux du Theil, connues cependant pour leur qualité supérieure dès le moyen âge, alimentaient seulement deux petits fours à feu continu qui étaient amodiés à raison de 300 fr. par an. En 1889, avec ses 45 fours et ses 700 chevaux-vapeur, l'usine de Lafarge pouvait fournir en 300 jours de travail, sans effort extraordinaire, 263.000 tonnes de chaux et de ciment.

Quand on étudie les causes de la formation de cette catégorie des grandes fortunes modernes, on voit qu'elles se ramènent à l'invention scientifique, à la combinaison et à la concentration de forces économiques sous une direction intelligente, enfin au rôle prépondérant que les capitaux ont dans les entreprises manufacturières par suite du développement de l'outillage. Nous allons examiner séparément chacun de ces trois éléments, quoiqu'en fait ils soient la plupart du temps réunis.

II. — L'invention scientifique d'un procédé, qui met définitivement l'humanité en possession de nouvelles forces naturelles, doit enrichir d'abord celui qui l'a réalisée. Les quelques millions amassés par H. Bessemer, par exemple, sont insignifiants en comparaison du développement qu'il a donné à l'industrie sidérurgique et de la baisse définitive du coût des transports terrestres et maritimes qui en est la conséquence. Bass, qui a rendu transportable la bière anglaise, a développé les exportations de son pays dans des proportions considérables. En une seule année, dit-on, il

(1) *The Nineteenth Century*, novembre 1890.

paya 5 millions de francs aux chemins de fer et aux bateaux qui transportaient ses produits. Ce qu'il a fait gagner aux autres est bien plus considérable que ce qu'il a gagné lui-même.

Ces progrès ne sont généralement acquis qu'au prix de dépenses considérables. John Brown, le roi du fer en Angleterre, ne dépensa pas moins de cinq millions de francs en essais avant d'arriver à fabriquer des plaques d'acier capables de résister aux projectiles. M. J. Holden, l'un des plus grands tisseurs de l'Angleterre, l'inventeur d'un procédé perfectionné de peignage de la laine, qui substitue le jeu régulier de la machine au travail irrégulier de l'ouvrier, déposa devant une commission d'enquête, que l'on n'avait pas dé- en 1889, pensé moins de deux millions de livres st. en tâtonnements: lui-même avait sacrifié plus d'un million et quart avant de découvrir un système satisfaisant de peignage, et, à sa connaissance, M. Lister à lui seul avait consacré une somme plus considérable encore aux mêmes recherches (1). Si l'on considère les sommes dépensées en essais par les inventeurs qui n'ont pas réussi, on se convaincra que les fortunes des inventeurs heureux sont peu de chose par rapport à la masse des produits créés et des salaires distribués aux ouvriers sous l'influence de l'esprit d'invention et grâce à la reconnaissance légale de ses droits.

III. — Mais la richesse n'est pas produite seulement chez les peuples modernes par l'invention scientifique proprement dite; elle l'est encore par les hommes qui ont la conception de nouveaux rapports économiques et qui réalisent cette conception en groupant, sous leur direction, les éléments dont le concours est nécessaire. C'est là le rôle propre de ceux que la langue scientifique appelle les entrepreneurs et que l'on a nommés d'une façon plus expressive les *captains of industry*.

Van der Bilt, qui a établi aux États-Unis les grandes lignes de navigation, puis les premières voies ferrées, M. Brassey, le grand constructeur des chemins de fer européens au

(1) De Varigny, *les Grandes fortunes*, pp. 74, 155.

milieu de ce siècle, Gordon Bennett, le fondateur du journalisme d'informations, n'ont-ils pas été, eux aussi, des créateurs de la richesse?

Un *chevalier du travail* s'élevait à bon droit, dans un meeting public, contre l'envie que soulevait la grande fortune faite par le premier des Vander Bilt, celui qu'on appela le commodore :

De quel droit prodigue-t-on à cet homme des épithètes offensantes? Les dix millions d'ouvriers auxquels il amenait de Chicago les blés nécessaires à leur subsistance, les centaines de millions de voyageurs qu'il transportait sur ses bateaux à vapeur et ses chemins de fer, ont tous bénéficié de son esprit d'entreprise. Pas un sur cent mille ne l'a vu, ne le connaît, ne saurait juger l'homme privé, ses qualités ou ses défauts. Nous parlons des capitalistes comme si leur fortune ne profitait qu'à eux; mais que faisait Van der Bilt des sommes énormes que marchandises et voyageurs accumulaient dans ses caisses? Il salariait des milliers d'ouvriers et d'employés, construisait une voie ferrée de New-York à Chicago, réduisait le prix des transports. Il édifiait un palais, dites-vous, et l'ornait d'œuvres d'art? Mais cela représentait une bien minime fraction des sommes employées par lui pour créer de nouveaux moyens de communication, construire des bateaux plus solides et plus vastes. S'il ne l'eût pas entrepris, un autre l'eût fait; soit; mais, comme lui, cet autre en eût retiré les mêmes avantages. Souhaitons plutôt que le pays continue à produire de pareils hommes. Il en faut pour perfectionner notre outillage commercial et l'amener à un point tel que nous puissions nous procurer au taux le plus minime possible les nécessités et le confort de la vie(1).

Il faut l'ajouter aussi, ce sont ces créations industrielles et commerciales nouvelles qui, sans violence et sans porter atteinte à la justice, débarrassent l'humanité des valeurs représentées par les capitaux anciennement engagés et qui font marcher l'œuvre du progrès général (chap. III, § 5).

Que de fortunes moyennes se sont élevées autour de ces grands innovateurs, quel emploi n'ont-ils pas donné aux capacités des hommes de valeur placés sous leur direction!

(1) Cité par Varigny, *les Grandes fortunes*, pp. 47-48.

Les entreprises de grands travaux publics, avec leur hiérarchie de sous-contrats, sont le type le plus saillant de ce dégagement de forces économiques latentes.

Les Grecs et les Romains avaient connu la puissance de l'entreprise pour l'exécution des travaux publics et l'approvisionnement des villes. La facilité pour les entrepreneurs d'avoir de la main-d'œuvre à bon marché en achetant des esclaves rendait leur action très efficace et leur industrie très lucrative. L'usage de ce contrat disparut au milieu de l'effondrement du monde ancien et les législations des siècles suivants empêchèrent longtemps sa réapparition.

Les corporations, jalouses de maintenir leur monopole et la *délimitation des métiers*, qui en était la conséquence, poursuivaient tous les hommes qui auraient frayé des voies nouvelles, ne fût-ce qu'en groupant les travailleurs de divers corps de métier nécessaires pour produire une œuvre industrielle de quelque importance. Des arrêts du Conseil et du Parlement pendant tout le xviii^e siècle défendaient encore aux charpentiers et aux maçons d'entreprendre de faire des bâtiments la clef à la main (1)!

Toutefois l'État ne s'astreignait pas à ces entraves, et dès cette époque les travaux exécutés pour son compte étaient l'objet d'adjudications et d'entreprises; de là la juridiction administrative spéciale à laquelle cette catégorie d'industriels a été depuis lors soumise, peut-être pas pour la plus grande moralité de leurs affaires. Les entreprises par concession ou par adjudication n'en constituent pas moins une forme infiniment supérieure au système des corvées pour l'exécution des travaux publics et à celui des réquisitions pour l'entretien des armées. Ici encore l'intérêt public concorde avec l'essor des intérêts privés (2).

(1) V. Delamarre, *Traité de la police* (édit. 1738), t. IV, pp. 81-85.

(2) Dans les contrats passés pour la fourniture des armées se révèle souvent cette action supérieure de l'intelligence. Là où l'intendance la plus zélée et la plus honnête n'arrive pas à approvisionner les armées, les soumissionnaires le font avec une régularité et une puissance de moyens étonnants. Un exemple célèbre est celui d'Ouvrard. En 1823, l'armée expéditionnaire d'Espagne était arrêtée sur la Bidassoa, faute d'approvisionnements. L'Intendance se mon-

Le rôle utile et la fonction de l'entrepreneur s'étaient déjà manifestés au moyen âge, quand certaines fabrications locales de textiles arrivèrent à un point de perfection qui leur ouvrit des débouchés lointains. Le marchand, qui avait des relations sur les marchés étrangers, centralisait les produits de ces fabriques collectives pour les transporter là où ils trouvaient un débouché; souvent il fournissait en même temps aux fabricants locaux les matières premières. Il acquit par là une situation supérieure à celle de l'artisan chef de métier et les variations de prix, qui se produisaient entre des marchés éloignés et qui s'accrochèrent aux époques de révolution monétaire comme le xvi^e siècle, furent pour lui une source de fortune. M. Cunningham a fort bien signalé la formation de cette classe en Angleterre au xv^e siècle (1); on peut la suivre également dans l'histoire industrielle et commerciale de Florence, deux siècles plus tôt. Ce passé est utile à rappeler en présence des vœux puérils des conservateurs autrichiens et allemands, qui réclament des épreuves et des examens garantissant la capacité professionnelle des directeurs d'usine et des chefs d'entreprise. C'est méconnaître le rôle de l'intelligence créatrice et ordonnatrice dans les grandes affaires. Elle est plus importante pour le succès que l'habileté technique elle-même; car les chefs d'entreprise peuvent s'assurer le

trait absolument impuissant. Ouvrard offrit alors au duc d'Angoulême d'approvisionner l'armée entière pendant toute la campagne, à des conditions que ce prince accepta le 5 avril 1823. Immédiatement l'armée put entrer en campagne, et elle fut constamment approvisionnée pendant toute la durée de la guerre. Les passions politiques du temps provoquèrent une instruction judiciaire contre Ouvrard, qui fut acquitté par la Cour des pairs, par 130 voix contre dix. V. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VI, pp. 475, 526; t. VII, pp. 158-169, 312-322.

M. Thomas Cook, qui a fait des voyages une industrie, a montré depuis cinquante ans la puissance d'organisation et l'économie dans les moyens que l'entreprise privée peut réaliser. Un souvenir est particulièrement intéressant pour les Français. Le 31 janvier 1871, M. T. Cook était enfermé à Paris: il partit immédiatement après la signature de l'armistice, et, quelques heures après, il faisait entrer dans la ville assiégée 70 tonnes de provisions. V. *the Industry of the travels*, by W. Fraser Rae (London, 1891), et *le Soleil* du 20 juillet 1891.

(1) *Growth of English commerce and Industry* (Cambridge, 1882), pp. 210 et 248, et Ochenkowski, *Englands wirtschaftliche Entwicklung*, (Iena, 1879), p. 112.

bénéfice de celle-ci en s'attachant de bons collaborateurs.

C'est une opinion assez vraisemblable qu'après la mise en valeur des territoires de l'Europe et de l'Amérique du Nord accomplie en ce siècle et la constitution de la grande industrie telle que nous la voyons aujourd'hui, les profits d'entreprise diminueront et que les fortunes extraordinaires par leur importance et leur rapidité deviendront de plus en plus rares. Ce n'est guère que dans les branches nouvelles du commerce et de l'industrie que les profits d'entreprise sont considérables. Quand un genre de manufactures ou de commerce, est connu, la concurrence, qui s'y produit, amène la réduction des profits au minimum. De plus, il semble y avoir une relation entre le taux des profits et le taux de l'intérêt. Celui-ci baissant sans cesse, il en est de même des profits dans les branches d'industrie anciennement exploitées (1). Il est toutefois à croire que l'Amérique du Sud, l'Afrique, l'Extrême-Orient réservent des champs nouveaux non moins féconds aux conceptions hardies et aux volontés qui savent les réaliser. Mais cette question est étrangère à notre sujet. Nous avons à étudier surtout le rôle croissant du capital dans les entreprises manufacturières.

IV. — Ce que visent surtout les récriminations contre la *production capitaliste* et la *féodalité industrielle*, c'est la part prélevée sur les produits des mines et des manufactures par les entrepreneurs et les capitalistes. Ici les *laudatores temporis acti* s'unissent aux collectivistes pour célébrer le temps où l'ouvrier n'avait point de tribut à payer au capital, où, au lieu de dépendre de la machine, il avait un salaire équivalent au prix du produit et réalisait ainsi sans luttés la fameuse théorie du *produit intégral au travailleur*.

Si l'on va au fond des choses, on voit qu'à toutes les époques le capital a manifesté l'importance de son rôle par la part qu'il a prélevée sur les produits auxquels il avait concouru.

(1) V. ces considérations longuement développées par M. P. Leroy-Beaulieu, *de la Répartition des richesses et de la tendance à une moindre inégalité des conditions* (1881), pp. 303 et suiv.

C'est dans le métayage romain la moitié des fruits recueillie par le propriétaire du *fundus instructus* ; dans les pays celtiques et germaniques la moitié du croît du troupeau perçue par celui qui a donné des vaches en cheptel ; — toute la hiérarchie sociale découle de ces rapports dans la société irlandaise primitive ; — c'est, dans les coutumes les plus anciennes de la pêche, la part du poisson attribuée à la barque et aux filets (1) ; c'est, au moyen âge, la société commerciale où l'un apporte son industrie, l'autre sa marchandise et où l'on partage le gain par moitié (2) ; c'est, de nos jours encore, dans la marine grecque, qui a conservé les plus anciens usages de la mer, les *parts* reconnues au corps du navire et au gréement (3).

Et comme la civilisation repasse toujours par les mêmes chemins, à cause de la permanence de la nature morale de l'homme, actuellement, dans le Far-West américain, les deux contrats dans lesquels au moyen âge le capital révélait son action, le cheptel de bestiaux et le métayage, jouent un rôle très important dans la colonisation. Le premier de ces contrats attire des capitaux sur des espaces où la terre n'a aucune valeur et où le travail humain en a seul ; le second aide au prolétaire qui n'a que ses bras et ceux de sa famille à devenir sûrement propriétaire foncier (4).

Dans les métiers, il est vrai, quand l'outillage consistait uniquement en quelques outils dont l'artisan pouvait être facilement propriétaire, l'intérêt et l'entretien de ce capital rudimentaire se confondaient avec son salaire et réalisaient l'équation chère aux économistes de sentiment (5).

(1) V. un exemple de ces coutumes dans le tome IV des *Ouvriers européens*, de F. Le Play, monographie du pêcheur de Saint-Sébastien.

(2) V. Endemann, *Studien in der Romanisch-Kanonistischen Lehre*, t. I, pp. 357 à 360.

(3) V. une description de ces coutumes dans l'ouvrage intitulé *Ambelakia ou les associations et les municipalités helléniques*, par F. Boulanger (Paris, Guillaumin, 1873, in-12). Sur 70 parts, entre lesquelles est réparti le fret gagné dans un voyage, 10 sont attribuées au navire, 10 au gréement, 3 au capitaine, et le reste aux 33 matelots suivant la fonction de chacun.

(4) V. dans *les Ouvriers des deux mondes*, publiés par la Société d'économie sociale, notre *Monographie d'un métayer du Texas* (Paris, Didot, 1892).

(5) Ce serait cependant une erreur que de se représenter, dans les siècles passés, tout le régime du travail comme reposant sur les métiers libres et les corporations. Dans la féodalité, un certain élément capitaliste se joignait à la

Ils peuvent retrouver encore de nos jours cet état de choses dans l'industrie des peintres en bâtiment. Dans un mètre de peinture, la main-d'œuvre entre pour 95 p. 100 ; le capital, — un pinceau, un peu de couleur et un pot de colle, — représente tout au plus 5 p. 100. Transportez-vous au contraire dans une de nos grandes usines et vous verrez combien est important le rôle joué par les machines, par la direction technique, par la combinaison des approvisionnements et des débouchés : la main-d'œuvre ne contribue au produit que pour une proportion bien moindre ; par conséquent la valeur intégrale du produit ne peut revenir aux ouvriers. La majeure partie du prix de la locomotive montée au Creusot ou du canon fondu aux Aciéries de France devra reconstituer et rémunérer le capital.

Voilà en deux mots la raison pour laquelle *l'ouvrier ne peut avec le prix de sa journée racheter le produit*, nous ne disons pas qu'il a créé, mais à la création duquel il a concouru. Cette faculté de rachat ne pourrait exister que pour les produits de la chasse ou de la pêche du sauvage.

Voilà aussi l'explication de ce mirage mathématique d'après lequel le tant pour cent, la proportion prélevée par les salaires sur les produits industriels, va en diminuant plus l'outillage se développe. L'essentiel est que la quantité des salaires distribués et le salaire effectif de chaque ouvrier s'élèvent ; or, il en est ainsi, comme le prouvent les millions d'êtres humains vivant en Europe du travail des mines, des usines, des manufactures sans que le total des individus vivant de l'agriculture ait beaucoup diminué dans l'ensemble.

possession territoriale et à la puissance militaire. Les seigneurs avaient, selon la coutume des lieux, la disposition d'un nombre déterminé de corvées qu'ils pouvaient employer à leur profit en travaux productifs ; de plus ils avaient le monopole des moulins, des fours, des pressoirs, parfois des animaux reproducteurs sous la forme de banalités. Les forêts, avec les mines qu'elles contenaient, et les cours d'eau avaient fini par leur être attribués comme un apanage de la justice. En fait, ils étaient les seuls à avoir des exploitations minières, des forges et des usines hydrauliques. En Allemagne, au xvii^e siècle, le monopole des distilleries avait été attribué aux seigneurs et devint, avec les progrès de la consommation de l'alcool, un élément important de leur fortune.

Un forgeron qui, en ayant seulement 33 pour 100 du produit, gagne 4 francs par jour, n'est-il pas dans une meilleure situation que le barbouilleur qui touche l'intégralité du produit, soit 3 francs ?

Non seulement la production est en raison de la somme des capitaux qui y a été engagée; mais l'ouvrier bénéficie sur sa part de leur collaboration. C'est pourquoi il est proportionnellement mieux payé dans les industries les plus productrices. La statistique minière allemande pour 1885 en donne un exemple décisif en montrant comment la puissance d'extraction d'une mine influe à la fois sur la production par homme et par an qui fait le bénéfice de l'entreprise, et sur le gain annuel de l'ouvrier.

Dans sept grandes exploitations houillères de la Westphalie, qui produisent l'une dans l'autre 836.000 tonnes et occupent chacune en moyenne 2.600 ouvriers, la production moyenne par homme et par an est de 320 tonnes : cette production descend à 297, 270, 255, 254, 240, 222 tonnes au fur et à mesure que l'importance de l'exploitation décroît; elle est finalement de 173 tonnes par homme et par an dans 15 mines qui produisent seulement de 3.000 à 64.000 tonnes et n'occupent chacune en moyenne que 230 ouvriers. Or, la proportion du salaire annuel par homme, comparativement à la production totale, va en s'élevant plus la production est grande : de 100 dans les petites exploitations, elle monte successivement à 105, 110 et 114 dans les grandes, toujours en proportion de leur importance (1).

V. — Selon Karl Marx, le capital se constitue au moyen de l'absorption continue d'une partie de la force des travailleurs par les entrepreneurs d'industrie. Un ouvrier, dit-il, produit en six heures l'équivalent de son entretien; l'industriel le fait travailler douze heures et ne lui donne qu'un salaire équivalant à cet entretien : donc, le produit de six heures de travail va à l'industriel, qui transforme en capital

(1) E. Gruner, *les Associations et Syndicats miniers en Allemagne* (Paris, Chaix, 1887, in-4), pp. 41-42.

cette plus-value et la multiplie indéfiniment, selon la formule de l'intérêt composé, par une production incessamment continuée dans ces conditions et par la circulation de la valeur en argent des produits (1).

Tout est, dans ce sophisme, arrangé à plaisir pour exaspérer l'ouvrier : douze heures de travail ; six pour lui, six pour le patron. Est-ce la réalité des faits ? Voyez plutôt comment se répartissent les bénéfices entre le capital et le travail dans l'industrie des mines, où les constatations statistiques sont fort exactes.

En 1888, dans une année assez prospère, toutes les houillères françaises ont gagné 33.362.109 francs (dividendes et réserves), ce qui fait ressortir le bénéfice moyen du capital à 1 fr. 47 par tonne, tandis que le salaire de l'ouvrier a été de 5 fr. 04 par tonne. Partagée entre les 104. 959 mineurs, cette somme leur eût donné un salaire supplémentaire de 318 francs par an, soit sur 292 journées de travail une augmentation de 1 fr. 09, ce qui eût élevé le salaire de l'ensemble des mineurs de 3 fr. 89 à 4 fr. 98, soit de 21 pour 100. Mais dans cette moyenne on réunit les 127 mines en perte aux 166 mines qui étaient en gain ; de plus, le salaire moyen de l'ouvrier est fortement relevé au-dessus de cette moyenne par les subventions de toute sorte que les compagnies faisant des bénéfices attribuent à leurs ouvriers. Enfin, dans les prélèvements faits par le capital sur le produit des mines, sont compris non seulement les dividendes, mais encore les réserves affectées aux travaux d'avenir destinés à permettre de continuer l'exploitation pendant les années mauvaises. Si l'on compare seulement les dividendes touchés par les actionnaires avec les salaires, le résultat est bien plus saillant.

En 1881, les 20.701 ouvriers des houillères du départe-

(1) Karl Marx, *le Capital*, traduction entièrement révisée par l'auteur (Paris, 1872, Maurice Lachâtre. In-4), pp. 73-74, 82-84, 254 et suiv. Le tome II de cet ouvrage a paru après la mort de l'auteur par les soins de Frederic Engels à Hamburg, en 1885. Les fragments sur *le processus de la circulation* qu'il contient ne font que répéter les théories du premier volume.

ment du Nord ont reçu en salaires 20.529.406 francs et les actionnaires 2.751.914 francs. La journée moyenne de chaque ouvrier, en réunissant ensemble toutes les catégories d'ouvriers, ressort à 3 fr. 306. Les dividendes perçus par les actionnaires ne grèvent chaque journée que de 0 fr. 443, soit de la valeur d'une heure et quart de travail, moyennant quoi ils ont l'usage de l'énorme outillage, des travaux de fonds, de toute la direction technique, qui font la productivité de ces grandes entreprises. Prenons une exploitation particulièrement prospère, — c'est toujours dans celles-là que le salaire est proportionnellement le plus haut, — les mines d'Anzin. En 1884, les actionnaires ont touché 1.200.000 fr. de dividendes pour un personnel de 14.000 ouvriers, ce qui réduit le prélèvement sur chaque journée d'ouvrier à 0 fr. 28, soit la valeur de trois quarts d'heure de travail. Nous voilà bien loin des *six heures* où se trouve, d'après Karl Marx, le fameux secret de l'accumulation capitaliste.

Veut-on savoir ce que rendent les chemins de fer français d'intérêt général dans leur ensemble? 5 pour 100 seulement, si l'on déduit les subventions de l'État du chiffre total de 12 milliards trois quarts que la constitution du réseau avait coûtés à la fin de 1885. La productivité extraordinaire de ces nouvelles voies de communication a en réalité profité surtout au public et à l'État, qui en retire des impôts et des services gratuits pour des sommes bien supérieures aux dividendes des actionnaires (1). Les capitaux employés à la construction

(1) De Foville, *la France économique* (2^e édition), p. 313.

En 1890, le dividende des actions des six grandes compagnies a été l'une dans l'autre de 46 fr. 84, soit 9 p. 100 sur 500 francs de capital versés au début de l'entreprise. Les obligations, suivant leur date d'émission, touchent un intérêt variant de 5 à 3,50 p. 100. Depuis 1865, le dividende des actions a toujours été en diminuant : la hausse des actions est uniquement le résultat de l'élévation du taux courant de capitalisation. Les chiffres suivants prouvent combien supérieurs sont les profits réalisés par le public et par l'État : les recettes brutes, qui étaient en 1865 de 526 millions, sont montées en 1890 à 1.086 millions, et les recettes nettes ont passé pendant la même période de 296 millions à 535. En 1865, les actionnaires avaient reçu comme dividendes 139.605.500 fr. ; en 1890 ils ont touché net seulement 146.803.338 francs. Pendant ce temps les impôts et services gratuits perçus par l'État passaient de 91.700.000 fr. à 300 millions. L'écart entre la progression des recettes nettes et des recettes brutes tient aux diminutions considérables de tarifs que les

des chemins de fer anglais n'obtiennent pas plus de 4 pour 100, année moyenne

Le même fait s'est produit pour les capitaux engagés dans les chemins de fer des États-Unis. En 1888, le total des capitaux employés à construire les 156.080 milles existant à cette époque montait à 9.607 millions de dollars, savoir 4.624 millions de dollars pour les actions, 4.624 millions de dollars pour les obligations et le reste pour la dette flottante et les comptes courants. Or, les recettes *brutes* de l'exploitation s'étaient élevées seulement à 960 millions de dollars, en sorte qu'en en déduisant les frais d'exploitation il est resté un revenu moyen de 4,67 p. 100 pour les obligations et de 1,77 p. 100 pour les actions (1).

En 1889, les chemins de fer des États-Unis n'ont encore distribué à leurs actionnaires et obligataires que 82.110.198 dollars et porté aux réserves que 19.278.538 dollars. Le nombre de leurs employés et agents monte à 704.743. *En calculant seulement à 500 dollars leur salaire moyen, on arrive à une somme de 352.371.500 dollars distribués en salaires, quatre fois le montant des dividendes et des intérêts distribués au capital* (2).

On voit par là ce qu'il faut penser de la belle idée d'un philosophe bien intentionné, mais étranger complètement aux faits, qui recommande « le partage par moitié des produits entre les propriétaires, et les capitalistes d'une part, et les travailleurs de l'autre, pour empêcher le capital d'excéder sa juste part » et qui voudrait que « l'autorité publique rame-

compagnies ont faites pendant ces vingt-cinq ans. L'accroissement des recettes nettes des chemins de fer a été absorbé complètement et au delà par l'intérêt et l'amortissement des obligations émises pour la construction de lignes improductives auxquelles les Compagnies ont largement concouru et qui, quoiqu'elles ne donnent pas de bénéfice financier, n'en constituent pas moins un élément considérable de richesse pour la communauté nationale.

Pour le détail de ces chiffres par compagnie, voir la communication faite par M. A. Neymarck en 1891 à la Société de statistique de Paris : *les Chemins de fer et l'impôt; la légende des gros dividendes*.

(1) *The Financial Chronicle* de New-York, analysé dans *l'Economiste français* du 16 novembre 1889. Le faible rendement des actions s'explique aussi par la majoration frauduleuse du capital, par la pratique du stock-wattering (V. chap. v, § 10).

(2) V. *l'Economiste français* du 24 janvier 1891.

nât par des lois justes et protectrices le capital à son juste rôle(1) » ! L'auteur qui a eu cette imagination croit améliorer la position des travailleurs ; en réalité il l'aggraverait effroyablement et les ramènerait bien en arrière de la situation actuelle. En effet, comme l'a montré M. de Foville, en France « les gains du capital sont loin d'égaliser maintenant les salaires du travail, même non compris les salaires implicites des petits capitalistes, tels que propriétaires cultivateurs et des petits entrepreneurs, tels que fermiers et métayers (2) ».

Le bureau des statistiques du travail du Massachussetts, un des plus sérieusement organisés, s'est livré en 1890 à une série d'enquêtes et de calculs sur le taux des profits industriels, d'où il résulte que les manufacturiers de cet État font sur 100 dollars de marchandises vendues un profit de 3 dollars 90, ce qui constitue un intérêt de 4,83 p. 100 du capital engagé. Ces chiffres assez bas proviennent de ce que 7,61 p. 100 des établissements et 18,78 p. 100 du capital engagé ne réalisent aucun profit, travaillent à perte. En moyenne, les 257.656 ouvriers de tout sexe et de tout âge employés par des patrons individuels (*private firms*) gagnent chacun 362,23 dollars par an, tandis que leurs 12.558 employeurs reçoivent en moyenne, à titre d'intérêts, de profits et de salaires, chacun 517 dollars. Dans les usines exploitées par des compagnies par actions, 162.310 ouvriers gagnent en moyenne 333,22 dollars ; ce chiffre, plus bas que celui des ouvriers des usines privées et des métiers en général, s'explique parce que les filatures et les tissages, qui sont tous exploités par des sociétés par actions, emploient proportionnellement davantage de femmes et d'enfants. Les actionnaires reçoivent en moyenne 379 dollars par tête pour leurs placements.

Si l'on faisait une répartition égale par tête entre les ouvriers d'une part et les employeurs et les actionnaires de l'autre, le résultat serait celui-ci : dans les établissements

(1) Elie Blanc, *Traité de Philosophie scolastique*, t. III, p. 392.

(2) V.l'excellente étude de M. J. Rambaud, professeur à l'Université catholique de Lyon, *le Socialisme et les lois économiques* Lyon, 1891).

particuliers, chacun aurait seulement 360 dollars 15 cents ; les ouvriers perdraient donc un dollar et demi, comparative-ment à leurs salaires actuels ; ce sont les patrons et les commanditaires des établissements en perte qui bénéficieraient de ce mode de répartition ; dans les établissements exploités par des sociétés anonymes, chaque ouvrier ou actionnaire recevrait 334 dollars 57 cents, soit un gain net, pour l'ouvrier, de 1 dollar 35 par an !

Si l'on voulait augmenter sensiblement la part des ouvriers, il faudrait priver de toute rémunération les capitalistes pour leurs capitaux et les entrepreneurs pour leur travail personnel et partager entre les travailleurs manuels exclusivement les produits bruts, c'est-à-dire ne plus faire aucune déduction pour l'amortissement de l'outillage, les frais commerciaux, les mauvaises créances, les travaux nouveaux ! La part des ouvriers ne serait encore augmentée que de 54,37 pour 100 dans l'ensemble.

On voit par là quels seraient les résultats de l'application des théories collectivistes de la mine au mineur, de l'usine à l'ouvrier. Ou bien la condition des travailleurs manuels ne serait pas améliorée, et il ne vaudrait pas la peine d'avoir changé de régime économique ; ou bien ils recevraient une part plus forte, et alors ils tueraient toute industrie et détruiraient en moins de deux ans toutes les accumulations du capital qui rendent le travail possible.

Un écrivain socialiste prétendait que les manufacturiers du Massachussetts, l'un dans l'autre, pouvaient reconstituer tous les quatre ans leur capital en accumulant leurs profits : en réalité, ils ne pourraient le reconstituer ainsi qu'au bout de vingt et un ans, en supposant qu'ils se privassent d'en dépenser la moindre part pour leur usage personnel.

Quelques établissements prospères pourraient sans doute beaucoup plus faire pour leurs ouvriers et c'est ici que les notions morales interviennent ; mais si la loi prétendait imposer à tous les établissements une augmentation appréciable des salaires actuels, elle tuerait absolument l'industrie.

De pareilles statistiques, avec leurs moyennes, sont fort approximatives; mais celle-ci acquiert un assez grand degré de vraisemblance, si on la rapproche des statistiques sur les profits dans les sociétés par actions allemandes.

D'après un travail fait par M. Van den Borcht, sur 243-254 établissements industriels existant en Allemagne pendant les cinq années 1881 à 1885, les quatre cinquièmes seulement ont fait des bénéfices et ont distribué des dividendes, qui sur l'ensemble de leur capital sont montés à 3,44 p. 100 en 1881, à 4,22 p. 100 en 1882, à 5,01 p. 100 en 1883, à 4,80 p. 100 en 1884, à 4,37 p. 100 en 1885 (1).

Les bénéfices industriels, sous le régime de la production en grand et de la machine, loin de *sucer comme un vampire le travail vivant*, ainsi que le prétend Karl Marx, sont donc si peu élevés dans l'ensemble qu'à eux seuls ils ne fourniraient pas un aliment suffisant à la formation continue des capitaux qui se produit à notre époque. Une grande partie de ces capitaux sont formés par les économies que réalisent sur leurs salaires les ouvriers, les employés, les artisans, les domestiques, les gens voués aux professions libérales qui sont eux aussi des salariés (chap. I, § 43).

Assurément, il y a des chemins de fer, des filatures, des mines, qui donnent de gros dividendes à leurs actionnaires. Dans le tableau relatif aux 254 sociétés anonymes allemandes que nous avons sous les yeux, 25 environ ont distribué un dividende supérieur à 10 p. 100 et une soixantaine ont varié entre le 5 et le 10 p. 100; mais, par compensation, 76 établissements ont distribué moins de 1 p. 100 et 25 moins de 2 p. 100. Il faut bien qu'il y ait des chances favorables dans l'industrie pour que des capitalistes consentent à courir les chances contraires. S'il n'y avait que des pertes ou seulement des profits aussi peu élevés que la moyenne rapportée plus haut, personne ne constituerait de nouveaux capitaux pour rem-

(1) Analysé par M. Maurice Block dans *l'Economiste français* du 19 mars 1888.

placer ceux qui périssent dans les entreprises, et ceux-là sont nombreux.

Par exemple en France, dans l'industrie sidérurgique, beaucoup de grands établissements ont dû réduire successivement leur capital, ce qui signifie que le capital s'est détruit en partie en se transformant en salaires (1).

En Belgique, de 1876 à 1884, l'ensemble des charbonnages a donné les résultats suivants : la moitié des exploitations a été en déficit de 73.471.000 francs et l'autre moitié en bénéfice de 92.875.000 francs, de sorte que, en faisant le départ des profits et des pertes, les charbonnages belges ont produit pendant ces huit années seulement 19 millions de francs. Dans l'année 1884 le *produit brut* des mines s'est réparti de telle sorte que les ouvriers ont eu à titre de salaires 56,7 pour 100 et le capital à titre de dividende seulement 1,2 pour 100. Le reste a été absorbé par les frais généraux, impôts, employés divers, achats et renouvellement d'outillage, travaux d'avenir, c'est-à-dire par l'ensemble des prélèvements nécessaires pour maintenir le capital et l'empêcher de disparaître. Si l'on avait réparti entre tous les ouvriers la part du capital, celui-ci renonçant à toute rémunération, on n'aurait augmenté que de 20 francs le salaire annuel de l'ouvrier, soit 7 centimes de plus par jour de travail (2).

(1) La Compagnie de Châtillon et Commentry, après avoir débuté avec un capital de 25 millions, a dû, en deux fois, le réduire à 6.250.000 francs; puis elle a fait un nouvel appel de fonds, sous forme d'actions, pour le reporter à 12.500.000 francs.

La Compagnie de Commentry-Fourchambault a dû aussi, en 1889, réduire son capital de 25 millions à 12.500.000 francs.

Dans les premiers mois de 1890, la Compagnie de Montataire a réduit son capital primitif de 3 millions à 1 million; et ensuite elle a fait un nouvel appel de fonds, sous forme d'actions, pour 2.865.000 francs, ce qui, proportionnellement, diminue encore les bénéfices du capital primitif.

En 1890, la Société des mines de fer de l'Anjou, qui s'était fondée au capital de 16 millions, dut céder tout son actif à une nouvelle société au capital de 12.100.000 francs, qui s'est chargée de son passif, moyennant des parts bénéficiaires délivrées à ses actionnaires, qui auront droit à 20 p. 100 dans les bénéfices après paiement de 5 p. 100 d'intérêt aux actions nouvelles.

Nous pourrions citer encore bien des faits semblables.

(2) Voici un exemple caractéristique de la situation de certains charbonnages : en juin 1891, à la suite des pertes éprouvées par les grèves, une assemblée générale des actionnaires de la *Société des Charbonnages des artistes, Xhorré et Balloz-Lalore*, à Flémalle-Grande a abandonné la concession de ces

En 1888, dans une année relativement prospère, sur 257 charbonnages belges, 91 seulement ont été en bénéfice, 42 ont été en perte et 124 sont restés abandonnés ou inexploités. L'ensemble des dividendes comparé à l'ensemble des capitaux engagés dans les houillères n'a représenté que 1,5 pour 100 d'intérêt.

En France, en 1888, pour 226 mines de houille, de fer et autres minerais, qui ont donné 41.360.461 francs de bénéfices imposés (c'est-à-dire les dividendes et les réserves), 201 mines ont été en perte et ont laissé un déficit de 5.523.606 fr. Dans l'ensemble, le capital engagé dans ces 427 mines n'a produit que 4 pour 100. Or, notez bien que 1888 a été une année de vive reprise pour l'industrie (1).

Ce sont ces espérances de reprise qui entraînent bien des établissements à continuer, parfois pendant des années, une production à perte. A-t-on réfléchi à ce que signifie, pour un industriel, produire à perte? C'est produire dans des conditions telles qu'il n'y a point de dividendes, mais que l'outillage est entretenu et reste intact pour une époque plus favorable, tandis que la liquidation ou l'arrêt absolu de la production entraînerait sa destruction totale. Ce calcul est souvent trompé par l'événement, et bien des établissements finissent par liquider après avoir dévoré leur capital en quelques années.

Ce capital a été employé en salaires, et c'est lui qui, en se consumant, a nourri les travailleurs. L'hypothèse de Karl Marx se trouve complètement renversée.

Ces cas-là se produisent fréquemment dans la grande in-

trois puits. En 1890, la société avait extrait 197.200 tonnes de charbon, représentant un produit brut de 2.734.300 fr. Les frais d'exploitation s'élevaient à 2.592.000 fr., d'où un bénéfice de 162.300 fr. seulement pour les trois puits. Au 1^{er} janvier 1890, le nombre de ses ouvriers s'élevait à 1.427, le chiffre de leur salaire moyen à 967 fr. par an (3 fr. 21 par jour), soit un total de salaires payés de 1.379.909 francs. Pour l'exercice 1889, la Compagnie avait versé 27.398 fr. à la caisse provinciale de prévoyance au profit de ses anciens ouvriers, en outre de sa part dans la caisse particulière de secours instituée chez elle. (*Le Bien public* de Gand, du 21 juin 1891.)

(1) *L'industrie des mines en France et à l'étranger*, par M. Henry Couriot (Paris, 1890), pp. 14, 34, 36. Chaque année, l'Administration des mines établit les résultats financiers des exploitations, qui sont en perte ou en gain.

dustrie, précisément à cause de l'importance de son outillage, que l'inaction détériorerait. Voilà pourquoi le chômage absolu y est très rare. On se borne, dans les temps de dépression, à réduire le personnel en éliminant les ouvriers nomades ou à travailler à demi-temps. N'est-il pas frappant de voir qu'après le désastre de la *Société des Métaux* toutes ses usines ont continué à fonctionner pour le compte de la liquidation ? L'ouvrier n'a pas ressenti le contre-coup de cette catastrophe (1). Dans sa déposition faite en 1884 devant la commission d'enquête dite des 44, M. Haas, le plus important fabricant chapelier de France, exprimait ainsi la nécessité de la production en grand pour son industrie et les avantages qui en résultaient pour les ouvriers :

Les affaires d'exportation se traitent avec des bénéfices insignifiants, quand ce n'est pas à perte ; elles contribuent, il est vrai, à amortir les frais généraux par l'augmentation de la production. Les fabricants ont un intérêt primordial à conserver des débouchés, qui leur permettent d'occuper leur personnel en morte saison. Il s'agit de garder ses ouvriers et l'ensemble d'organisation de son travail, ce qui constitue en quelque sorte la patrimoine d'une usine. Aucun sacrifice ne leur coûte pour aboutir à ce résultat. Nous nous contentons, dans ce cas, du bénéfice que peut donner le marché intérieur.

Dans la petite industrie, au contraire, là surtout où l'ouvrier travaille à son compte et est propriétaire de son métier, les chômages sont instantanés, les fabricants cessant de distribuer le travail dès que les commandes s'arrêtent. C'est là un fait que l'on peut vérifier dans la région lyonnaise et dans beaucoup d'industries parisiennes organisées sur la base de la fabrique collective.

Les inconvénients de l'agglomération des ouvriers dans le régime de la grande industrie sont donc contrebalancés par

(1) Même à Terrenoire, le travail des mines et des forges n'a pas cessé après la faillite de la Compagnie en 1887. Les ouvriers auraient peu souffert, si la Compagnie n'eût commis la faute insigne de confondre dans son fonds de roulement le capital des caisses de secours et de pensions.

des avantages incontestables, et, ici encore, la part prépondérante prise par le capital dans la production est, *en soi*, favorable au travail.

Remarquez bien que l'organisation des industries en sociétés anonymes permet seule ces longues périodes de travail à perte. Il faut pour cela que les risques et que les capitaux soient dispersés entre de nombreuses mains. Quelle famille, si riche fût-elle, pourrait supporter pendant plusieurs années la privation de tout revenu? Les faits que nous venons de rapporter prouvent que les profits moyens du capital sont moindres dans les sociétés anonymes que dans les autres genres d'entreprises. Le grand phénomène de la baisse du taux de l'intérêt, qui domine tout l'ordre économique, s'y fait sentir plus tôt et plus énergiquement qu'ailleurs.

VI. — Le *capitalisme*, sous sa forme industrielle, c'est-à-dire le développement des capitaux-outillage, ce que l'on appelle dans le langage technique le *capital fixe*, est évidemment bienfaisant à l'ensemble de la société et la classe ouvrière en profite directement.

Mais le capital se manifeste aussi sous une autre forme : celle du capital circulant, qui se renouvelle incessamment dans le *processus* de la production, et est reconstitué intégralement par chaque série de produits. Dans leur essence, les capitaux circulants consistent en matières premières et en subsistances pour les travailleurs pendant le temps que dure la production. Ce sont ces énormes approvisionnements, qui existent aujourd'hui sur tous les points du monde dans les grands marchés, et que la facilité des communications permet de porter à peu de frais là où ils se vendront le mieux, parce qu'ils y ont le plus d'utilité; et, de notre temps, fait plein de conséquences, l'approvisionnement est presque toujours supérieur à la consommation (chap. VI, § 7). Mais comme, avec de l'or et de l'argent, on peut se procurer matières premières et subsistances au moment précis où l'on en a besoin, le capital circulant est représenté pratiquement par la monnaie, complétée chez les peuples modernes par l'en-

semble des moyens de paiement dérivés du crédit, qu'on appelle la circulation fiduciaire.

Nous verrons dans le chapitre suivant comment les capitaux, formés peu à peu dans l'ensemble de la société, sont recueillis par les banques, qui les portent sur les points du monde où ils peuvent produire le plus d'effet utile, et les mettent sous les formes diverses du crédit à la disposition de l'industrie et du commerce.

VII. — Les princes marchands d'autrefois, qui se suffisaient à eux-mêmes, sont de l'histoire ancienne. Sauf quelques situations exceptionnelles, comme les Van der Bilt et les Jay Gould, ils ne peuvent vivre dans le milieu économique moderne, qui, par certains côtés, s'est fort démocratisé. Pour risquer dans les affaires de pareilles fortunes, il fallait et l'influence politique qui y était jointe et la perspective de gros profits. Or, les profits industriels et commerciaux de 20 et 30 pour 100 qui étaient fréquents, il y a siècle, qui se produisaient encore à l'époque de la constitution de la grande industrie à l'aide du régime protecteur, n'existent plus aujourd'hui. Les profits ont baissé du même pas que l'intérêt des capitaux. Des familles, qui possèdent une grande fortune héréditaire, ne la risquent pas dans les entreprises commerciales pour la perspective seulement d'un gain de 5 ou 6 pour 100. Ceux qui tentent ces chances demandent leurs capitaux au crédit pour la plus grande partie.

Le nouveau commerçant a évidemment d'immenses avantages pour soutenir la lutte, dit W. Bagehot. Admettons qu'un négociant ait un capital à lui de 1.250.000 francs; pour que ce capital lui rapporte 10 p. 100, il lui faut faire 125.000 francs de bénéfices annuels, et il doit vendre ses marchandises en conséquence; si un autre marchand, au contraire, n'a que 250.000 francs à lui et qu'au moyen de l'escompte il emprunte un million (et ce n'est pas là un cas extraordinaire dans le commerce moderne), il se trouve à la tête d'un capital semblable de 1.250.000 francs et peut vendre à beaucoup meilleur marché. S'il a emprunté au taux de 5 pour 100, il devra chaque année payer 50.000 fr. d'intérêts; et si, comme le vieux commerçant, il réalise 125.000 francs de profits par an, il lui restera

encore, après avoir déduit les intérêts qu'il doit, une somme annuelle de 75.000 francs, c'est-à-dire que son capital de 250.000 francs lui rapportera 30 pour 100. La plupart des négociants se contentent de beaucoup moins que ce revenu de 30 pour 100 ; il pourra donc, s'il le veut, abandonner, une partie de ce profit, abaisser le prix de ses marchandises et chasser ainsi du marché le commerçant qui n'est plus de son époque, c'est-à-dire celui qui travaille avec son propre capital. La certitude de pouvoir se procurer de l'argent en escomptant du papier ou autrement, et cela à un taux d'intérêt modéré, fait que, dans le commerce anglais moderne, il y a une sorte de prime à travailler avec un capital d'emprunt et une sorte de défaveur constante à se borner uniquement à son propre capital, ou à s'appuyer principalement sur lui (1).

Trois circonstances nécessitent de plus en plus pour les industriels l'appui du crédit, à savoir : la nécessité de produire en grand pour pouvoir utiliser les machines, la nécessité de devancer par leur production la consommation, ce qui amène la constitution des grands approvisionnements disponibles, la nécessité de chercher au loin des débouchés pour les produits et de se procurer les matières premières aux lieux de production en supprimant les intermédiaires, autant que possible, et en se les assurant à l'avance à des conditions certaines par les marchés à terme.

Une partie des capitaux s'engage sous forme de commandite, c'est-à-dire moyennant une participation aux profits et aux pertes ; mais cet engagement, fait pour un temps assez long, ne convient pas aux personnes qui désirent conserver la disponibilité à bref délai de leurs capitaux. Or, la rapidité moderne des affaires leur fournit précisément trois modes d'emploi qui remplissent cette condition : l'escompte des effets de commerce, les prêts garantis par des warrants

(1) *Lombard-Street ou le marché financier en Angleterre* (trad. française. Paris, 1874, Germer-Baillièrre), pp. 8 et 9. Bagehot, qui dans le cours de sa carrière avait assisté à cette transformation, constate que le nivellement constant des maisons de commerce anglaises a été peu favorable à la moralité commerciale, mais qu'il a été singulièrement favorable à l'esprit d'initiative. « Aucun pays ayant un grand commerce héréditaire, aucun pays européen tout au moins, ne fut jamais aussi éveillé, pour employer le mot propre, que l'Angleterre ; aucun pays ne met autant de promptitude à profiter des avantages nouveaux. »

sur les marchandises déposées dans les magasins généraux, les reports sur les marchandises achetées au comptant et immédiatement revendues à terme. Grâce à ces capitaux mis à sa disposition, sous l'une ou l'autre de ces formes, l'industriel, le commerçant multiplie ses opérations, renouvelle ses approvisionnements, et écoule ses produits rapidement. Il peut se contenter d'un bénéfice d'autant moindre sur chaque opération qu'elle se renouvelle fréquemment. Le taux très sensiblement abaissé, depuis vingt-cinq ans, de l'intérêt exigé pour ces diverses opérations de crédit en rend l'usage de plus en plus avantageux pour les industriels et les commerçants.

La reconnaissance pratique de la légitimité de la perception d'un intérêt dans les limites de la productivité de l'industrie (le taux légal des jurisconsultes, le *lucrum cessans* des théologiens) (chap. III, § 4) a contribué évidemment, avec l'accroissement de la productivité agricole et manufacturière, à faciliter cette multiplication des capitaux. Cette multiplication, à son tour, réagit heureusement sur le développement du commerce et de l'industrie, et c'est par le mécanisme des trois procédés de crédit que nous venons d'indiquer : escomptes, warrants, reports, que les capitaux disponibles du pays se portent rapidement dans les emplois les plus lucratifs (1).

En même temps que le commerce et l'industrie travaillent de plus en plus avec des capitaux fournis par le crédit, la durée pour laquelle le crédit est fait va en diminuant. Au temps de Colbert, les Hollandais dans leurs ventes en Europe accordaient un crédit de douze mois (2). Ces termes exagérés ont été toujours en se resserrant. On ne les trouve plus guère que dans les relations des grands exportateurs européens avec les marchands de l'intérieur des pays nouveaux (3). En

(1) Ces questions ont été traitées d'une manière neuve par M. Camillo Sulpino, *Teoria della trasformazione dei capitali*. (Turin, Bocca, 1891).

(2) V. Jean de Witt, *Mémoires*, t. 1, p. 184; — Roscher, *Principes d'économie politique*, § 187; — et John Rae, *the natural History of credit*, dans *the Contemporary Review*, août 1886.

(3) Aujourd'hui encore les maisons de Liverpool et de Manchester font des

France, le règlement en effets de commerce à trois mois est devenu la règle et les bonnes maisons de banque exigent que leurs clients ne fassent pas habituellement escompter pour tout ce temps. Dans l'intérieur de l'Angleterre, de grands progrès dans le sens de l'abréviation du délai dans lequel se règlent les affaires ont été réalisés dans ces dernières années. Les paiements comptants (*cash*) se multiplient beaucoup. Cela signifie que le même capital peut, dans le même espace de temps, servir à un plus grand nombre d'affaires. En fait, c'est comme si les capitaux s'étaient multipliés.

crédits de 12 et 18 mois aux marchands de l'intérieur du Canada. Au Mexique et dans tous les pays de l'Amérique Espagnole, les importateurs vendent aux marchands du pays à un délai de six mois qu'il est d'usage d'étendre, jusqu'à 9 et 12 mois moyennant un intérêt de 8 p. 100 au minimum sur cette extension. Les opérations faites dans ces conditions sont d'ailleurs très sûres et fort profitables pour les importateurs étrangers. Le consommateur seul est lourdement grevé. Partout où le régime économique occidental pénètre, à Cuba par exemple et dans la ville de Mexico, les opérations au comptant ou réglées en effets à court terme tendent à se multiplier.

CHAPITRE III

LE CAPITAL MOBILE

ET

LE MARCHÉ UNIVERSEL DE L'ARGENT

I. Comment l'argent est devenu la représentation du capital. — II. Le crédit et ses formes. — III. Le crédit à la consommation et ses dangers : la plaie ancienne de l'usure. — IV. Le crédit à la production et l'intérêt de l'argent : adaptation graduelle de la doctrine canonique aux nouvelles conditions économiques de la société. — V. La perpétuité du capital : controverses anciennes et modernes. — VI. De la fonction des banques ou de la concentration et de la mise en circulation des capitaux disponibles. — VII. Les nouvelles formes du crédit industriel et commercial. — VIII. La circulation fiduciaire : ses avantages et ses périls. — IX. Le marché universel des capitaux. — X. De l'importance d'un bon système monétaire pour les transactions commerciales et les opérations de crédit. — XI. Les encaisses d'or des grandes banques et la balance du commerce général du monde. — XII. De l'influence des opérations de Trésorerie sur le marché monétaire. — XIII. De la solidarité pratique des différents marchés financiers.

I. — Dans les sociétés primitives où l'agriculture est essentiellement extensive, où les arts manufacturiers sont exercés par des artisans se servant uniquement d'outils manuels et où l'on ne demande au commerce extérieur que quelques objets de grand luxe, il n'y a ni approvisionnements réguliers ni outillage industriel proprement dit. La notion du capital, quoiqu'apparaissant dans quelques contrats et certains arrangements sociaux, se dégage à peine. Il n'y a guère de capitaux que les troupeaux, et c'est là l'origine étymologique de cette expression (*capitale*, tête de bétail) (chapitre II, § 4).

L'homme riche est ce personnage contemporain de David, qui sur ses vastes domaines du Carmel faisait pâître par ses

serviteurs trois mille brebis et mille chèvres (1). Des esclaves ou des serfs en plus ou moins grand nombre étaient nécessaires pour l'exploitation de ce capital et étaient eux-mêmes considérés comme un capital. Des accumulations de provisions pour l'usage domestique achevaient de caractériser la richesse de ces époques ; mais troupeaux et esclaves ne pouvaient être possédés en quelque quantité que par ceux qui étaient déjà maîtres de la terre. L'or et l'argent, d'ailleurs fort rares, étaient recherchés comme parures et comme un moyen de se procurer à haut prix des subsistances en cas de disette ou de solder des gens de guerre. Les princes du moyen âge encore avaient pour suprême ressource financière la vente ou la mise en gage des bijoux de la couronne. Graduellement, chez les races supérieures, un état économique fort différent se substitua à celui-là. Les arts se perfectionnèrent, les productions manufacturières se localisèrent, les cultures industrielles et l'élevage des moutons en vue de la production en grand de la laine introduisirent un élément nouveau dans l'agriculture. Le commerce dut se développer pour fournir à certains centres de fabrication ou de consommation les produits bruts d'une part, les objets manufacturés et les subsistances qui leur étaient nécessaires, de l'autre. Le capital joua dès lors, sous la forme d'approvisionnements, de matières premières et de stocks de marchandises, un rôle analogue à celui que plus tard les progrès de la technique devaient lui donner sous la forme d'outillage industriel. L'économie monétaire (*geldwirtschaft*), dans laquelle chacun produit surtout en vue de l'échange, prit ainsi de plus en plus la place de l'économie naturelle (*naturalwirtschaft*), dans laquelle chaque famille cherchait à produire tous les objets de sa consommation par les fabrications domestiques. Les métaux précieux, recueillis avec d'autant plus de soin que leur grande puissance d'acquisition rendait lucratives des industries comme celle des orpailleurs, s'accroissaient peu à peu et devenaient un facteur important dans

(1) Livre des Rois, I, chap. xxv.

l'ordre économique. L'argent, pour l'appeler d'un seul mot, n'était plus seulement un instrument d'échange et un dénominateur de la valeur; il devenait l'expression du capital disponible, à la fois parce qu'il a une puissance universelle d'acquisition relativement à tous les objets et à tous les services en quelque lieu du monde que ce soit, et parce que, ne se détériorant pas, il emmagasine cette puissance d'acquisition à la volonté de son détenteur.

Tel est le *processus* économique qui, s'est développé dans l'Europe occidentale à partir de la fin des migrations des peuples, c'est-à-dire depuis le x^e siècle, et qui, par un progrès d'abord lent, puis accéléré, mais toujours opérant dans la même direction, a abouti à l'état de choses dans lequel nous vivons.

Une situation à peu près semblable s'était produite au vi^e siècle avant Jésus-Christ chez les Grecs, peuple essentiellement manufacturier et commerçant. Solon exprimait la notion fondamentale de cet état économique en disant, dans un de ses distiques moraux, qu'aucune limite fixe n'est posée à la richesse pour les hommes. Aristote, qui nous a conservé cet aphorisme, le conteste à tort, tout en reconnaissant un peu plus loin que la richesse dérivée du commerce peut être développée indéfiniment (1). Le procédé déductif l'emporte ici chez lui sur l'observation des faits et cette première erreur l'entraîne à méconnaître la qualité que la monnaie a d'emmagasiner la valeur et à ne voir en elle qu'un instrument d'échange (2); de là sa

(1) Aristote, *Politique*, liv. I, chap. III, §§ 9, 16, 18, 23. Rigoureusement parlant, l'acquisition des richesses, par quelque procédé que ce soit, est limitée comme toutes les choses humaines; mais quand il s'agit de richesses consistant en métaux précieux et surtout en titres fiduciaires, en crédits en banque (et les gens de ce temps-là en connaissaient parfaitement l'usage), qui représentent des accumulations de services, la limite est si éloignée que l'on peut pratiquement n'en pas tenir compte.

(2) *Ibid.*, §§ 14, 15, 16, 23. Dans la théorie d'Aristote sur la monnaie, il y a une contradiction; au § 14, la monnaie doit être « une marchandise utile par elle-même »; au § 16 : « l'argent n'est en lui-même qu'une chose absolument vaine « n'ayant de valeur que par la loi et non par la nature, puisqu'un changement « de convention parmi ceux qui en font usage peut le déprécier complètement « et le rendre tout à fait incapable de satisfaire aucun de nos besoins... » et plus loin, § 23 : « l'argent ne devrait servir qu'à l'échange. » On n'a pas jusqu'ici assez fait attention à cette erreur capitale de *la Politique* dans la théorie de la monnaie. Elle ne se trouve pas dans le passage de la *Morale à Nicomaque*, liv. V, chap. v, où Aristote a traité le même sujet.

fameuse théorie sur la stérilité de l'argent, qui a pesé sur toute la scolastique et qui a le grave tort de ne pas réserver l'emploi possible du numéraire comme capital (1). Néanmoins, et malgré l'héritage de ces formules inexactes, le moyen âge chrétien et la pratique canonique n'ont jamais méconnu la productivité du capital. La commandite, usitée dès les temps les plus reculés, mettait bien en évidence la productivité du capital, qu'il fût représenté par des marchandises ou par de l'argent (2). Dans le contrat de constitution de rente, qui, pratiqué dès le XIII^e siècle, sortit triomphant, au XV^e, de toutes les contradictions de l'école, l'argent est la représentation d'un fonds productif, l'équivalent d'une chose frugifère. La prohibition de la perception d'un intérêt dans le contrat de prêt de consommation, *fœnus*, ne visait qu'un abus du crédit très dangereux, eu égard aux conditions de l'époque, et n'empêchait en réalité aucune opération financière utile.

II. — Nous dirons au cours de ce chapitre comment par le perfectionnement de l'appareil financier et de l'art de la banque les services de la monnaie ont été extrêmement multipliés. Par la circulation fiduciaire, on a tourné l'obstacle que la limitation de la quantité des espèces métalliques apportait à la représentation et, par voie de conséquence à la constitution des capitaux, c'est-à-dire au pouvoir de commander des services et d'acheter des produits pour les appliquer à une œuvre utile. Mais il faut auparavant éclaircir la notion du crédit, — elle revient à chaque pas dans les affaires humaines, — et préciser son rôle économique.

Il y a un fait de crédit, dit un jurisconsulte romain, toutes les fois que, dans un contrat commutatif, l'une des

(1) *Politique*, liv. I, chap. III, § 23.

(2) Saint Thomas d'Aquin : connaît et approuve la commandite : *Summa theologica*, 2^e 2^{me} *quæstio* 78, art. 2. L'influence de la terminologie d'Aristote l'a seule empêché de formuler distinctement la théorie de la productivité de l'argent employé comme capital. Il l'aperçoit cependant et l'indique dans plusieurs passages. Ainsi, *quæstio* 78, art. 2, *ad primum* : *potest esse quod accipiens mutuum majus damnum evitet quam dans incurrat, unde accipiens mutuum cum sua utilitate damnum alterius recompensat*. Pour résoudre négativement la question *Utrum quidquid de pecunia usuraria quis lucratus fuerit reddere teneatur*, il montre à plusieurs reprises comment l'industrie humaine peut réaliser des gains avec de l'argent.

parties se dessaisit de sa chose ou de son argent sans recevoir actuellement l'équivalent, en se contentant seulement d'une promesse de la part de l'autre partie (1).

Cette définition indique les deux formes primordiales du crédit : la vente à terme et le prêt de consommation. Dans la vente à terme, le vendeur ne reçoit pas immédiatement le prix de la marchandise livrée à l'acheteur qui reste son débiteur d'une somme d'argent : dans le prêt de consommation, au lieu d'un vendeur, c'est une personne qui, possédant une certaine quantité de denrées, ou plutôt du moyen universel d'acquisition, l'argent, la livre et en transfère la propriété à un emprunteur, qui aura plus tard à lui en rendre l'équivalent. Toutes les formes que le crédit peut revêtir dans notre organisation moderne ne sont que des dérivés de ces deux contrats primitifs.

Pour apprécier les conséquences économiques du crédit, il faut examiner dans quel but y recourt l'acheteur à terme ou l'emprunteur. Est-ce pour appliquer à sa consommation les marchandises ou l'argent qu'il reçoit, ou bien est-ce pour les employer comme matières premières, outillage, fonds de roulement dans une opération productive de l'agriculture, des arts manufacturiers, du commerce ?

Dans le premier cas, les marchandises ou l'argent sont détruits définitivement par le fait même de la consommation, et l'acheteur, l'emprunteur ne pourra en rendre l'équivalent à son créancier qu'avec une nouvelle richesse absolument indépendante de celle qu'il a reçue. Dans le second cas, au contraire, marchandises ou argent ont été employés comme capital, et, si l'opération réussit, ils reparaissent sous une autre forme, accrus du produit industriel, entre les mains de l'acheteur ou de l'emprunteur, qui pourra en rendre la valeur à son créancier, en gardant exclusivement pour lui le bénéfice ou en le partageant avec celui-ci. La situation est tout autre

(1) Digeste, titre *De rebus creditis*, fragm. 1, *Credendi generalis appellatio est; nam cuicumque rei adsentiamur alienam fidem secuti, mox recepturi quid ex hoc contractu, credere dicimur.*

et l'on comprend que le crédit (quelle que soit la forme juridique qu'il revête), soit envisagé très différemment par l'économie politique dans l'une ou dans l'autre hypothèse.

III. — Le crédit à la consommation doit être resserré dans les limites les plus étroites. Le *desideratum* économique est en effet qu'il soit pourvu à la consommation par les produits antérieurs du travail de chacun. S'adresser dans ce but à autrui, et, pour l'indemniser, compter sur une production future assez large pour couvrir les consommations passées et les consommations futures qui s'imposeront aussi, c'est risquer beaucoup. Par conséquent, il faut restreindre ces crédits-là dans la limite strictement nécessaire pour conserver la vie et les forces physiques de ceux qu'un accident met provisoirement hors d'état de se suffire à eux-mêmes. Saint François de Sales avait une vue très nette de cette vérité :

Un particulier lui demanda vingt écus à emprunter et lui en voulait faire sa promesse, dit son biographe. Le bienheureux n'avait pas toujours de telles sommes à donner... Il alla quérir dix écus et, revenu, lui dit : J'ai trouvé un expédient qui nous fera aujourd'hui gagner dix écus, si vous voulez me croire. — Monseigneur, dit cet homme, que faudrait-il faire ? Nous n'avons, vous et moi, qu'à ouvrir la main : cela n'est pas bien difficile. Tenez, voilà dix écus que je vous donne en pur don au lieu de vous en prêter vingt. Vous gagnez ces dix-là et moi je tiendrai les dix autres pour gagnés, si vous m'exemptez de vous les prêter (1).

Le crédit à la consommation relève de la charité, et, la charité étant indispensable à l'ordre social, on ne peut que le recommander comme une des formes de ce grand devoir chrétien. Il faut souhaiter de voir se développer ou renaître les œuvres de prêts gratuits, comme les anciens monts-de-piété, les *monti frumentarii* de l'Italie, les *positos pios* de l'Espagne et du Portugal (2).

(1) *Esprit de S. François de Sales*, partie III, chap. III.

(2) Sur les monts-de-piété primitifs, V. notre étude, *le Crédit populaire et les Banques en Italie du xv^e au xviii^e siècle* (Larose et Forcel, 1885). V. sur les *Positos pios* d'Espagne, créés au xv^e siècle, une notice par M. Lihaurado, dans *l'Enquête sur le crédit agricole à l'étranger*, faite par la Société Nationale d'Agric-

Le moyen le meilleur de renfermer le crédit à la consommation dans ces limites était assurément la discipline de l'Église sur l'usure, telle que nous allons l'expliquer. Son application rigoureuse était d'ailleurs dans les siècles précédents une mesure de salut public indispensable.

Les populations étaient exposées périodiquement, par les famines, les guerres, les interruptions de la production, à des privations dont nous n'avons pas l'idée aujourd'hui. D'autre part, la rareté du numéraire, et généralement des accumulations disponibles, élevait considérablement le taux de l'intérêt. 10 p. 100 était un minimum au x^me siècle dans les constitutions de rente; le taux de 20 p. 100 était courant dans les affaires commerciales, et les Lombards, les Cahoursins, les Juifs, qui formaient des groupes étroitement coalisés, ne craignaient pas de le porter au 50 et au 60 p. 100 l'an.

Si une discipline très nette n'avait pas empêché l'usure de se développer dans l'intérieur de la société chrétienne, et l'avait laissée pénétrer dans les rapports ruraux, par exemple, tous les fruits de l'émancipation des serfs eussent été perdus (1); les grands propriétaires auraient détruit toute indépendance dans les populations vivant autour d'eux, comme à Rome et dans la Grèce ancienne (2). Au lieu de cela, le fléau de l'usure était pour ainsi dire cantonné à l'extérieur de la société, puisque des étrangers seuls l'exerçaient d'une manière habituelle.

La doctrine canonique défendait d'abord toute perception d'un intérêt par suite d'un prêt de consommation, s'il n'y avait pas quelque circonstance particulière, quelque titre extrinsèque, qui le justifiait. Le 5^e concile de

culture, t. II, p. 267 (Paris, 1885). Le *Banco di Napoli* et les banques populaires d'Italie consacrent des sommes importantes, mais limitées à l'avance, aux prêts gratuits. En Belgique, l'abbé van den Dressche, dans ses admirables œuvres de coopération rurale, leur fait aussi une place.

(1) Le Play, à plusieurs reprises, a signalé l'excellente pratique des anciens propriétaires de faire à leurs colons des prêts gratuits. C'est une coutume due à la doctrine canonique sur l'usure.

(2) Nous verrons cependant au chapitre suivant comment, au xv^e et au xvi^e siècles, les rentes constituées, qui étaient la forme licite du prêt à intérêt, grevaient gravement la propriété foncière dans beaucoup de localités.

Latran, sous Léon X, la formulait en ces termes : *Ea est propria usurarum interpretatio, quando videlicet ex usu rei QUÆ NON GERMINAT nullo labore, nullo sumptu, nullove periculo lucrum factusque conquiri studetur* (session 5).

Cette thèse est rigoureusement exacte au point de vue économique, si on considère qu'elle visait exclusivement en fait les crédits faits en vue de la consommation. A cette époque, c'étaient de beaucoup les plus fréquents, les seuls sur lesquels se portât l'attention. L'argent prêté étant détruit par la consommation de l'emprunteur et n'ayant contribué à créer aucun nouveau produit, — *non germinat*, — il n'y a pas, par le seul fait d'un pareil contrat, matière à une rémunération pour le prêteur.

Conséquente avec elle-même, la doctrine canonique prohibait l'usure sous l'autre forme du crédit, en défendant de vendre plus cher à terme qu'au comptant (1). Ici encore, elle

(1) Tous les économistes font dériver le droit à la perception d'un intérêt, ou à la majoration du prix en cas de vente à crédit, de l'emploi comme capital productif de l'argent prêté ou de la marchandise vendue. Récemment, M. von Böhm-Bawerk, dans son grand ouvrage *Kapital und Zins* (2 vol. in-8, Innsbruck, 1884 et 1889), a soutenu que l'intérêt reposait essentiellement sur la différence de valeur entre une somme payée, une marchandise livrée aujourd'hui et la même somme payable, la même marchandise livrable, à une date ultérieure. Les actuaires calculent ces différences mathématiquement et une foule de combinaisons financières modernes sont basées sur cette donnée. Un vieux proverbe disait déjà : un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. La théorie de M. von Böhm-Bawerk est parfaitement exacte dans l'état de la société et c'est celle qui rend le mieux compte du mécanisme contemporain du crédit : mais elle ne peut s'appliquer aux époques dans lesquelles la notion du capital n'était point dégagée, comme nous l'avons indiqué au § 1 du présent chapitre, et où le crédit à la consommation était de beaucoup le plus répandu. En effet, pourquoi 1.000 fr. payables dans un an ne valent-ils en réalité que 950,960 ou 970 fr., selon que nous calculons l'intérêt à 5, à 4, à 3 p. 100 ? Ce n'est pas à cause du *periculum sortis* indiqué par le vieux proverbe que nous venons de citer : il faut supposer qu'il n'y en point dans l'espèce, pour que l'intérêt soit prohibé d'après la doctrine canonique ; c'est parce qu'aujourd'hui on peut gagner en un an 50, 40, 30 fr. avec un fonds de 1.000 fr. et qu'il y a pour le prêteur, pour le vendeur à terme, *lucrum cessans* d'autant. C'est précisément ce qui n'existait pas aux siècles du moyen âge, où la doctrine canonique sur l'usure s'est formulée et dans les hypothèses auxquelles elle s'applique.

Aujourd'hui encore la Banque de France et les banques américaines n'allouent point d'intérêt sur les dépôts à vue, parce qu'il n'y a pas de *lucrum cessans* pour les déposants ou parce que le service de garde qui leur est rendu est considéré comme équivalent. Cette situation devait être fréquente à l'époque de S. Thomas. Il vise le cas d'une personne qui remet de l'argent à un prêteur de profession : « *Si autem aliquis usurario alias habenti unde usuras exercet pecuniam suam committit ut tutius servetur, non peccat, sed*

s'attaquait à l'une des exploitations les plus graves des besoins du consommateur nécessaire. Même aujourd'hui, les dangers de la vente à crédit dans les classes populaires sont bien connus. Un des grands avantages des sociétés coopératives de consommation est précisément d'affranchir les petits consommateurs de l'exploitation des marchands par l'habitude du paiement au comptant. Le législateur civil, à certaines époques, compléta cet ensemble de mesures protectrices du consommateur besogneux par la prohibition de la vente des blés en vert et généralement des récoltes sur pied. Si, en cela, il dépassait la doctrine canonique, dans bien d'autres circonstances il restait en deçà.

Dès le ^{xiii} siècle, beaucoup de statuts municipaux autorisaient la perception d'un intérêt; plus tard les rois de France le permirent aux foires de Lyon et beaucoup d'États, à partir du ^{xvi} siècle, généralisèrent cette législation, parce que les cas dans lesquels il y avait *lucrum cessans*, manque à gagner, par le fait qu'on avait prêté son argent ou vendu sa marchandise à terme, devenaient de plus en plus fréquents. Le législateur civil, qui doit statuer *de hoc quod plerumque fit*, devait modifier son point de vue, de manière à ne pas étouffer les applications nouvelles du crédit à la production (1). Elles se produisaient d'autant plus que le taux de l'intérêt baissa considérablement à cette époque par suite des progrès économiques généraux : le commerce et l'industrie pouvaient donc plus facilement utiliser un capital emprunté.

Actuellement, le développement des valeurs mobilières, des fonds publics, voire des caisses d'épargne, fait qu'il y a *lucrum cessans* pour le créancier à peu près dans tous les cas.

« utitur homine peccatore ad bonum ». *Sum. Th.*, 2^e 2^o, *quest.* 78, art. 4 *ad tertium*.

(1) Voyez dans notre étude citée plus haut comment au ^{xvi} siècle les monts-de-piété furent autorisés à se procurer des fonds en allouant un intérêt aux dépôts qui leur étaient faits. Dès leur fondation, les Papes les avaient autorisés à percevoir un intérêt modéré sur les prêts qu'ils faisaient. Ces décisions eurent une importance très grande pour l'adaptation de la doctrine canonique au nouvel état économique.

Par conséquent l'Église reconnaît qu'il n'y a plus lieu à inquiéter la conscience de ceux qui perçoivent un intérêt, pourvu qu'ils observent le taux légal, dans les pays où cette limitation existe, ou qu'ils ne dépassent pas la productivité moyenne du capital et la juste estimation du *periculum sortis*, là où la loi civile a renoncé à maintenir un maximum, impossible à observer avec les variations du taux du crédit qui se produisent en certaines circonstances (1).

IV. — Quant au crédit fait à la production, — et c'est celui qui doit normalement prendre une extension croissante, — il ne saurait être gratuit ; sans cela il n'existerait pas. La doctrine canonique n'a jamais fait réellement obstacle à ce que celui qui confie ses capitaux à autrui, au lieu de les faire valoir soi-même, en retire un profit équivalant à leur productivité.

Le manufacturier, qui achète des matières premières, a un avantage évident à ne les payer qu'au bout d'un certain temps, de manière à avoir, au moment du paiement, déjà revendu la marchandise fabriquée au consommateur. S'il est obligé d'acheter comptant au producteur, il faut qu'il puisse trouver à emprunter de l'argent chez un tiers. Dans l'un comme dans l'autre cas, le capital mis à sa disposition a été productif et il trouve encore avantage à avoir recouru au crédit, tout en payant plus cher la marchandise achetée à terme, ou en tenant compte d'un intérêt à son prêteur.

(1) Il est très important au point de vue doctrinal de s'en tenir, pour justifier la perception de l'intérêt, aux titres du droit canonique : *periculum sortis*, *damnum emergens*, *lucrum cessans*, parce que il en découle l'obligation de conscience pour le prêteur de ne pas élever l'intérêt au delà du taux moyen de la productivité du capital et du péril de non-remboursement que peut comporter l'affaire. L'idée de Bentham, de Hume, de Turgot, de Bastiat, que *le service rendu* est la cause de la perception de l'intérêt, amènerait à justifier toutes les spéculations sur les passions ou sur la position embarrassée de tel ou tel emprunteur.

La réglementation la plus conforme à la doctrine canonique et aux données de la science est celle de la loi allemande du 24 mai 1880 : « Celui qui, en exploitant la situation pénible, la légèreté ou l'inexpérience d'autrui, à l'occasion d'un prêt ou d'un ajournement de dette, se sera fait promettre ou accorder, soit directement, soit indirectement, des avantages dépassant le taux habituel des prêts d'argent ou d'après les circonstances en disproportion évidente avec la pratique usuelle, sera condamné comme usurier... » V. dans le même sens la belle *Etude sur le prêt à intérêt* de M. Baugas, professeur à l'Université d'Angers (Paris, A. Rousseau, 1888), pp. 49, 224 et *passim*.

Nous avons vu au chapitre précédent (§ 7) les raisons pour lesquelles le commerce et l'industrie seraient arrêtés dans leur essor, si manufacturiers et négociants devaient travailler exclusivement avec leurs capitaux personnels. D'autre part, la perspective d'un profit à tirer de ses épargnes est le seul mobile qui puisse déterminer à s'en dessaisir au profit d'autrui ; car on court toujours un certain risque et l'on en perd au moins la libre disposition instantanée. Enfin l'assurance d'accroître par un placement productif une épargne initiale, l'espérance de pouvoir vivre un jour sans travail actuel sur les fruits de son travail antérieur sont les causes qui développent le plus l'économie et l'activité industrielle. Là encore l'intérêt général est en harmonie avec celui des particuliers, emprunteurs et prêteurs.

L'application des théories de Proudhon et de Karl Marx, selon qui nul ne pourrait percevoir un bénéfice de sa terre ou de ses capitaux mobiliers qu'à la condition de les exploiter soi-même, couperait court à toute épargne chez des catégories très nombreuses de personnes, qui ne sont pas à même d'exercer elles-mêmes le commerce, l'agriculture ou l'industrie. En tarissant ainsi une des sources les plus importantes de la capitalisation (chap. I, § 13), ces prétendus amis du travailleur empireraient gravement sa condition et ramèneraient l'humanité aux époques primitives de pauvreté générale et de misère absolue.

La nécessité de rémunérer celui qui fait un crédit à la production s'est d'abord manifestée à propos de la vente à terme. Les canonistes du xvi^e et du xvii^e siècle mentionnent des usages locaux d'après lesquels la marchandise était achetée à plus bas prix en raison d'un paiement fait par anticipation, et ils en reconnaissent la légitimité au nom de la coutume (1). Saint Thomas lui-même est allé au-devant de la solution

(1) Tolet, *Instructio sacerdotum*, lib. VIII, cap. L, *in fine*, justifie ainsi ces usages : « Sunt merces quæ aliter vendi aut emi nequeant nisi anticipata solutione, quales sunt merces lanarum. Non enim mercatores possunt eas habere nisi anticipando solutionem qua pastores possint pascere oves et expensas suas facere. » Cf. chap. vi, § 6.

pratique, quand, après avoir prohibé en principe de vendre plus cher à terme qu'au comptant, il ajoute : *si vero aliquis de justo pretio velit diminuere ut pecuniam prius habeat, non peccat peccato usuræ* (1).

C'est probablement pour s'accommoder à la doctrine canonique qu'un usage fort ancien et presque universel a établi entre commerçants le prix des principales marchandises non pas sur le paiement au comptant, mais sur un paiement à trois mois, à six mois de date. L'acheteur, s'il paie comptant, peut se faire allouer une bonification. Si l'affaire est réglée en effets de commerce, comme c'est le cas le plus fréquent, le vendeur peut s'en faire avancer le montant par un tiers, moyennant un *escompte*.

L'escompte commercial a été la première victoire de la théorie économique de l'intérêt (2). Elle a été beaucoup plus tardive dans le prêt (*mutuum*). Ce contrat est en effet particulièrement dur pour celui qui recourt au crédit. A la différence du louage ou du commodat, l'argent ou les choses fongibles, dont la propriété lui a été transférée, est *ipso facto* à ses risques; donc si l'affaire tourne mal, si le capital emprunté vient à périr, il n'en doit pas moins le restituer en entier et payer en outre l'intérêt convenu (3). Or, si cet intérêt est élevé et si, d'autre part, les chances de perte sont considérables, cette manière de se procurer des capitaux est fort dangereuse. Loin d'avoir ruiné le commerce et l'industrie, comme le prétendait Montesquieu (4), la doctrine canonique lui a été très utile en faisant employer de préférence le contrat de commandite par le commerce et le contrat de constitution de rente par la propriété foncière.

(1) *Summ. Th.*, 2^e 2^o, *quæst.* 78, art. 2, *ad septimum*. L'édition de Bar-le-Duc porte en note : « S. Alphonsus, de Lugo, Lessius, Toletus, Sanchez, Sporer existimant unicuique licitum esse suas merces carius vendere ob expectatam solutionem, dummodo rei valorem hæc differentia non excedat. »

(2) V. Endemann, *Studien in der Romanisch-Canonistischen Wirtschafts- und Rechtslehre bis gegen Ende des siebenzehnten Jahrhunderts* (Berlin, 1883), t. II, pp. 49 à 53.

(3) S. Thomas a parfaitement indiqué cette différence entre le louage et le prêt, qui est capitale. (*Sum. Th.*, *quæst.* 78, art. 2, *ad quintum*.) Il s'est montré plus exact qu'Hume et Turgot.

(4) *Esprit des lois*, liv. XXI, chap. xx.

La commandite est beaucoup plus avantageuse à l'emprunteur, parce que, moyennant une part aliquote de ses profits abandonnée éventuellement au bailleur de fonds, il ne doit rien s'il n'y a pas de bénéfices et il est même libéré de l'obligation de restituer les capitaux mis en commandite, s'ils viennent à périr. La commandite a fourni une base solide dès le moyen âge aux entreprises du commerce et de l'industrie, et c'est encore sous cette forme que sont constituées aujourd'hui (chap. v, § 5) les affaires industrielles les plus solides. Le prêt à intérêt ne perd son caractère dangereux que lorsque les risques commerciaux deviennent moindres et que le taux d'intérêt s'abaisse considérablement; les négociants y ont alors recours sous la forme de l'escompte ou de l'ouverture de crédit pour se procurer leur capital circulant; mais c'est toujours à la commandite qu'ils demandent autant que possible leur capital fixe.

Le contrat de constitution de rente était plus favorable que le prêt à intérêt pour l'emprunteur, parce que, tant qu'il payait le cens (c'est-à-dire l'intérêt), le remboursement du capital ne pouvait pas être exigé. Le droit canonique améliorait encore sa position en exigeant que le cens fût assis sur un fonds productif auquel le capital prêté était censé incorporé (1), en sorte que la perte de ce fonds libérait l'emprunteur; surtout il voulait que le débiteur du cens eût toujours le droit de s'en décharger, en remboursant le capital emprunté à son moment et en profitant de toutes les circonstances à son avantage (2).

Aujourd'hui, les États ont seuls le bénéfice de ce contrat si favorable aux emprunteurs. Quant aux particuliers, ils doivent en trouver l'équivalent dans les institutions dites de crédit foncier, qui sont malheureusement encore peu développées ou mal pratiquées en France (chap. iv, § 10).

Enfin on peut dire que le prêt à intérêt proprement dit était

(1) On voit bien là l'idée que la productivité, résultant de l'emploi comme capital de la somme remise, est la raison de la légitimité de l'intérêt.

(2) Le droit civil s'était écarté du droit canonique sur ces deux points dans les trois derniers siècles.

autorisé toutes les fois qu'il s'agissait d'un crédit fait en vue de la production; car la légitimité du fameux *trinus contractus* avait fini par être reconnue par la grande majorité des canonistes (1).

Même auparavant, l'application du titre extrinsèque du *damnum emergens* permettait à tous les intermédiaires qui rendaient des services de banque et de change de percevoir une rémunération proportionnelle à l'importance des capitaux qu'ils maniaient et aux risques qu'ils couraient (2). Dès le XIII^e siècle, ils donnèrent à cette rémunération le nom d'*interesse* et cette expression s'est substituée dans la langue à celle de *fœnus*; car par cette manière nouvelle c'est d'envisager les choses que la pratique arriva à se dégager de la fausse notion mise en circulation par Aristote.

Quelques esprits excessifs ont prétendu voir dans les décisions des congrégations romaines, qui ont pratiquement autorisé la perception de l'intérêt depuis 1828 et 1830, une

(1) Dès le treizième siècle, cette combinaison était discutée dans les écoles et elle triompha définitivement au commencement du seizième. Elle consistait à décomposer le prêt à intérêt en trois contrats successifs: — 1^o une société à profits et pertes communs entre un capitaliste et un commerçant; — 2^o une assurance du capital; — 3^o un forfait pour les profits. Or, cette analyse répond parfaitement à la réalité, quand il s'agit d'un prêt d'affaires, en d'autres termes du crédit à la production, qui est tout différent du crédit à la consommation. De plus en plus cette distinction tendit à pénétrer dans les idées et dans la pratique, et le mérite des théologiens, comme Ange de Cliva, Gabriel Biel, Jean Eckius et surtout du canoniste Navarra fut d'y adapter leur enseignement.

Quant à la distinction entre le prêt fait à un marchand et celui fait à une autre personne, qui à partir du XVI^e siècle commence à être faite par tous les jurisconsultes attentifs aux faits économiques, nous savons qu'elle n'est pas admise par l'encyclique *Vix pervenit* de Benoît XIV. Cela n'a pas empêché le cardinal de la Luzerne de la reprendre dans son ouvrage: *Du prêt de commerce*. Mais l'admission du *trinus contractus* équivalait en fait, dans la plupart des cas, à cette distinction. Seulement il fallait, pour qu'on pût appliquer cette fiction juridique, que l'intérêt perçu dans le prêt de commerce en question: — 1^o ne dépassât pas l'évaluation des bénéfices dont on traitait ainsi à forfait; — 2^o que l'assurance du capital fût payée à son juste prix, en d'autres termes que l'intérêt fût en proportion de la productivité du capital et des risques courus. Cette double restriction a bien son importance; car elle empêche en conscience d'abuser de la position malheureuse d'un emprunteur, même en matière de commerce.

(2) Ainsi le taux énorme de l'intérêt dans les prêts faits aux halles pour la journée aux revendeurs ambulants se justifie à la fois par le *periculum sortis*, et par la peine qu'a le prêteur pour apporter son argent et le recouvrer, par ce que les anciens appelaient l'*interesse* et les modernes la *commission*. Les réclamations des emprunteurs, quand on a voulu empêcher ces opérations, ont montré qu'elles étaient avantageuses aux deux parties.

concession au malheur des temps. Même l'admission du contrat de constitution de rente au xv^e siècle est, à leurs yeux, une première et regrettable dérogation à la pureté des principes scolastiques sur laquelle les pouvoirs civils devraient de nos jours revenir (1) ! Ces exagérations méconnaissent à la fois la fermeté de l'Église, qui, sur les questions de justice, n'a jamais transigé, et la sagesse avec laquelle elle sait adapter le même enseignement moral à des conditions économiques différentes. En fait, ces auteurs ont une idée complètement fautive de l'application pratique de la doctrine sur l'usure dans les siècles précédents.

V. — Le propre de tous les contrats de crédit par lesquels un capital est mis à la disposition d'un producteur est de perpétuer ce capital et de le faire revenir intégralement, parfois même accru, aux mains de l'homme économe, qui le premier l'a constitué par l'épargne, ou dans celles de ses descendants.

Cette puissance productrice est perpétuelle de son essence, si le capital est judicieusement employé, et elle se manifeste dans des phénomènes naturels. Étymologiquement et historiquement les troupeaux ont été la première forme du capital : or un troupeau, s'il est préservé des épizooties et conduit par un bon berger, peut, en se renouvelant continuellement, se conserver à perpétuité par le croît et donner cependant à son propriétaire chaque année un revenu en toisons ou en animaux de boucherie. Un canal d'irrigation peut, avec le surcroît des produits agricoles qu'il donne, payer à perpétuité son entretien et rémunérer les capitaux qui ont servi à l'établir à l'origine. Il en est de même dans toutes les opérations de l'agriculture et des arts manufacturiers (2). Il est donc naturel que l'argent, lorsqu'il est la

(1) Abbé Jules Morel, *du Prêt à intérêt ou des causes théologiques du Socialisme* (Lecoffre, 1873). M^r Scheicher, articles publiés en 1887 dans la *Postzeitung* d'Augsbourg, analysés dans *l'Association catholique* de décembre 1887.

(2) Le capital se perpétue au moyen d'une série de transformations dans lesquelles il est dénaturé, détruit d'une manière apparente, mais reconstitué sous la forme de produits. Dans ces produits, la matière est multipliée ou revêt des combinaisons mieux appropriées aux besoins des hommes : la semence et les fumures deviennent moisson, la laine devient drap, le minerai brut et la